



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Sulniac

Atlas de la
Biodiversité communale

01

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

- 1. Le territoire Sulniacois page 4
- 2. Les documents de planification et de gestion page 8

02

LES HABITATS À ENJEUX

- 1. Les habitats à enjeux de conservations page 12
- 2. Les autres habitats page 17
- 2. La Trame Verte et Bleue page 21

03

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

- 1. La Flore page 27
- 2. La Faune page 28
 - Oiseaux page 28
 - Reptiles page 33
 - Amphibiens page 34
 - Mammifères page 35
 - Invertébrés page 37
 - Poissons page 40

04

DIAGNOSTICS ET ENJEUX

- 1. Végétation de prés-salés & milieux associés page 42
- 2. Les landes page 46
- 3. Les Prairies page 52
- 4. Les habitats aquatiques page 58
- 5. Le bocage page 64
- 6. Les boisements page 67
- 7. Les habitats urbains et jardins page 70
- 8. Les carrières page 74
- 9. Les espèces exotiques envahissantes page 74

ANNEXE /

Page 70



Sulniac
Atlas de la Biodiversité
Communale

01

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

1. Le territoire Sulniacois

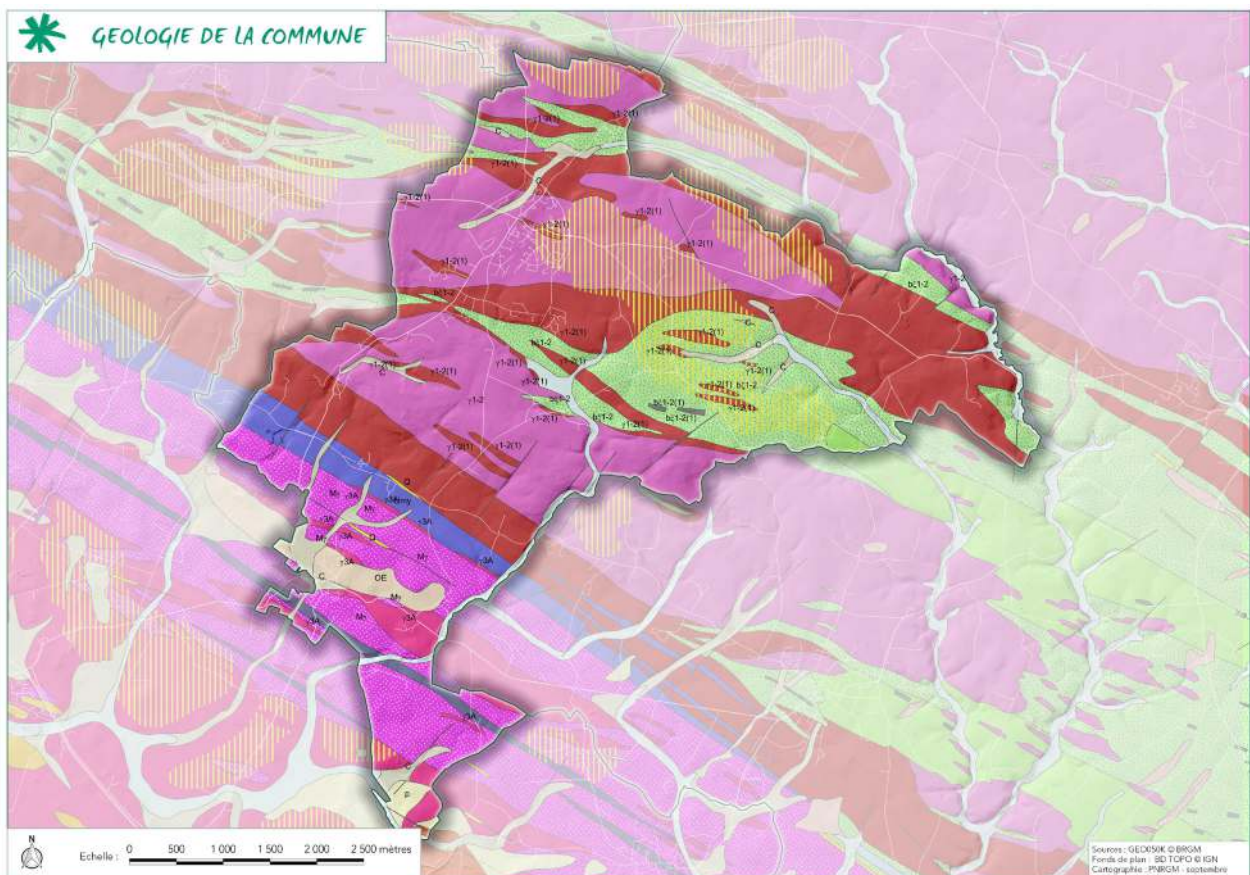
Sulniac est une commune rurale de près de 2 800 hectares située à 15 minutes de Vannes et du bord de mer. C'est une commune dynamique engagée dans la préservation de la biodiversité.

Sulniac est labellisée comme Station verte. Il s'agit du 1^e label d'écotourisme en France qui cherche à promouvoir le tourisme responsable, raisonnable et mettre en valeur la richesse patrimoniale naturelle des communes labellisées.

Géologie

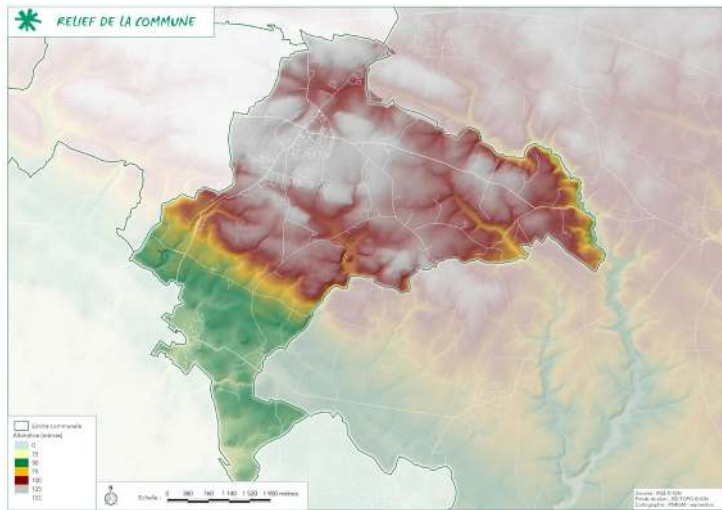
Sulniac est situé dans une zone de dépression orienté est-ouest où affleure l'encaissement sédimentaire du granite de Questembert.

Au nord et au sud, le granite se caractérise par une texture mylonitique, du à une importante déformation ductile.



Légende en annexe

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE



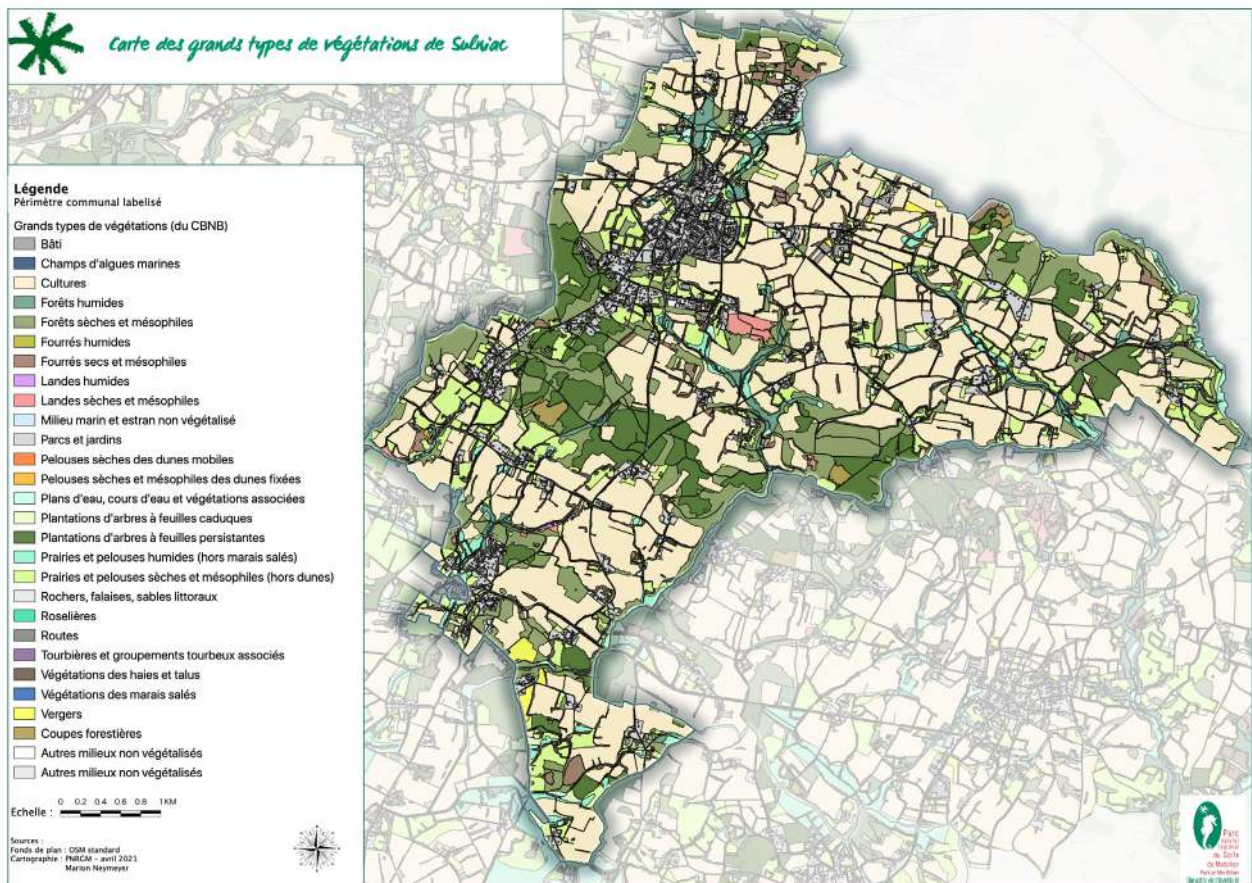
carte du relief

les différents types de végétations

Sulniac est une commune rurale dont le paysage se compose essentiellement de zones de cultures (43 % de la surface totale du territoire). Ces espaces cultivés sont séparés par une large bande forestière d'est en ouest à Lostihuel. De nombreux habitats, bien que relictuels comme les vergers et les landes abritent une faune et une flore remarquable qu'il est nécessaire de protéger.

Les grands types de végétations - CBNB 2020

Milieux anthropisés (bâti, route)	11 %
Milieux ouverts (prairies)	11 %
Milieux semi-ouverts (landes, fourrés)	2 %
Milieux fermés (forêts)	24 %
Cultures	43 %
Milieux aquatiques (cours d'eau, points d'eau)	1 %



2. Les documents de planification et de gestion

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de Sulniac a été approuvé le 21 novembre 2019. Il fixe le règlement qui s'applique à l'ensemble du territoire communal. Cet outil a pour vocation de définir les grandes orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en cohérence avec le développement durable (PADD).

Dans son PADD, la ville doit faire face à des enjeux et besoins : démographiques, patrimoniales, naturels, pour la croissance économique, l'équipement et l'habitat. Parmi ces orientations, il y a :

- Dans l'Orientation 3.2. : Pérenniser l'agriculture et ses espaces dédiées et permettre son développement ;
- Dans l'Orientation 3.3. : Limiter l'urbanisation hors agglomération et préserver le caractère rural de la commune ;
- Dans l'Orientation 3.4. : Valoriser les espaces naturels et forestiers et le patrimoine bâti pour conserver un cadre de vie de qualité et développer une économie touristique et de loisirs ;
- Dans l'Orientation 4. : Garantir l'équilibre des milieux et préserver les ressources du territoire (TVB, patrimoine rural, Eau).

Le règlement fixe les règles générales de servitudes dont celles régissant le patrimoine naturel. Les zones naturelles et forestières (N) correspondent à des secteurs, équipés ou non, protégés en raison de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique.

Elles se décomposent en 3 sous-secteurs :

- Na (453,9 ha) : Parties du territoire affectées à la

protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages.

- (10,8 ha) : Espace de loisir au sein de la zone naturelle.
- Nf (400 ha) : Zone naturelle à dominante forestière où les exploitations sylvicoles sont autorisées.

En complément du zonage, plusieurs éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue sont également protégés :

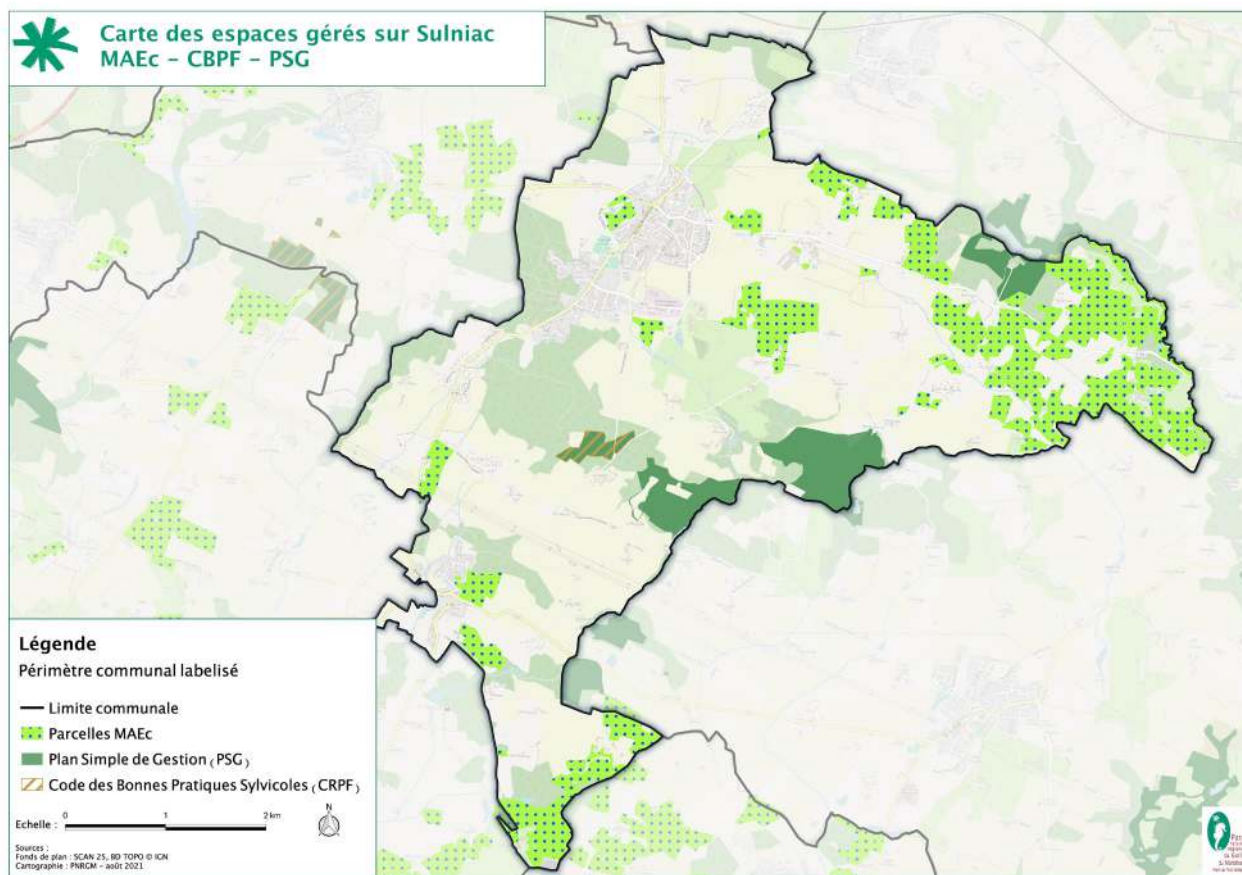
- Les cours d'eau identifiés au document graphique du règlement font l'objet d'une protection spécifique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'ordre écologique, portant à la fois sur le cours d'eau et ses berges.
- Les secteurs identifiés au document graphique du règlement comme « zone humide à préserver » font l'objet d'une protection spécifique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'ordre écologique.
- Les espaces boisés classés sont protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
- Les espaces boisés identifiés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme et figurant sur le document graphique du règlement, doivent être globalement protégés.
- Les haies ou arbres à protéger pour leurs valeurs écologiques et/ou paysagères, identifiés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme et figurant sur le document graphique du règlement, doivent être préservés.

source PLU et PADD Sulniac

Les plans de gestion des espaces naturels de la commune

Plusieurs secteurs de la commune font l'objet d'une gestion spécifique, cadrée par un cahier des charges ou un plan de gestion. On peut citer les parcelles agricoles engagées en

mesure agroenvironnemental et climatique (MAEC) ou les parcelles forestières engagées en plan simple de gestion (PSG).



Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques :

Les Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé de la PAC pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique (source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

A Sulniac, 153 îlots PAC, pour un total de 435 hectares, sont concernés par ces mesures :

- 14 ha sont engagés en MAEC pour la conversion vers l'agriculture biologique,
- 128 ha sont engagés en MAEC dans le maintien de l'agriculture biologique,
- 294 ha sont engagés en MAEC Système Polyculture-Elevage. Les exploitations éligibles à cette Maec doivent :
 - disposer d'un nombre minimal d'Ugb herbivores ;
 - consacrer une part minimale d'herbe dans la Sau ;
 - limiter la part maximale de maïs dans la surface fourragère;
 - ne pas retourner des prairies naturelles ;
 - ne pas dépasser un niveau maximum d'achat de concentrés pour l'alimentation des animaux ;
 - limiter les traitements phytos sur la partie cultures de l'exploitation.

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

Le Plan Simple de Gestion :

Le plan simple de gestion est un inventaire de la propriété accompagné d'une programmation des travaux et des coupes nécessaires pour chaque parcelle. Il constitue un véritable outil pour le propriétaire dans le suivi de ses peuplements.

Il est obligatoire quand des boisements privés ont une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant, et pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 ha (source : CNPF).

7 Parcelles forestières font l'objet d'un PSG pour une surface totale d'environ 135 ha. Les trois plus gros bois gérés sont localisés dans les bois de Tréguern (62 ha), dans celui de Kercohan (36 ha), et aux Ferrières (environ 21 ha su Sulniac).

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles :

Le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) est un document conçu pour permettre aux propriétaires de parcelles boisées ne relevant pas obligatoirement d'un plan simple de gestion de disposer d'une garantie de gestion durable adaptée à la taille de leur propriété.

Il constitue pour le propriétaire à la fois un guide technique puisqu'il propose différents itinéraires sylvicoles, et un engagement. Il se compose de 8 fiches, chacune présentant un type de peuplement et ses possibilités de gestion. Le propriétaire y adhère pour 10 ans en indiquant : les parcelles concernées avec les fiches qu'il s'engage à suivre et le programme des coupes et travaux prévus (source : CNPF).

Seule la Parcelle forestière à la Salle fait l'objet d'un PSG et d'un CRPF sur 16 ha.





Atlas de la Biodiversité
Communale
Sulniac

02

LES HABITATS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Une mosaïque d'habitats compose la commune de Sulniac, notamment des habitats agro-pastoraux type cultures et landes, mais aussi des prairies humides, des habitats forestiers et des habitats littoraux, dont les marais et les prés-salés.

1. Les habitats à enjeux de conservation

les landes dont les landes humides

Les landes, végétations dominées par des sous-arbrisseaux, constituent aujourd'hui un des paysages typiques de la Bretagne, en particulier lors de leur floraison en été. Elles ont été façonnées, pendant plusieurs siècles, par les activités humaines (pâturage, écobuage, fauche...). Ces landes sont appelées landes secondaires ou semi-naturelles car ce sont les pratiques humaines, qui permettent leur maintien en bloquant la dynamique naturelle du milieu qui évoluerai, dans la plupart des cas, spontanément vers une forêt.

Ceci n'enlève en rien la qualité de ces milieux caractérisés par leur oligotrophie propice au développement d'une faune et d'une flore typique et unique à ces espaces. Néanmoins, ces activités humaines ont pour la plupart été abandonnées depuis plusieurs décennies. Ainsi, hormis sur quelques grandes étendues situées principalement dans les terres, ces landes ne recouvrent plus que de faibles surfaces, en

particulier sur le territoire du PNRGM. Leur conservation et restauration apparait donc comme un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine naturel et culturel de la région.

Les fourrés et landes à Sulniac occupent à peine 1 % de la surface totale du territoire.

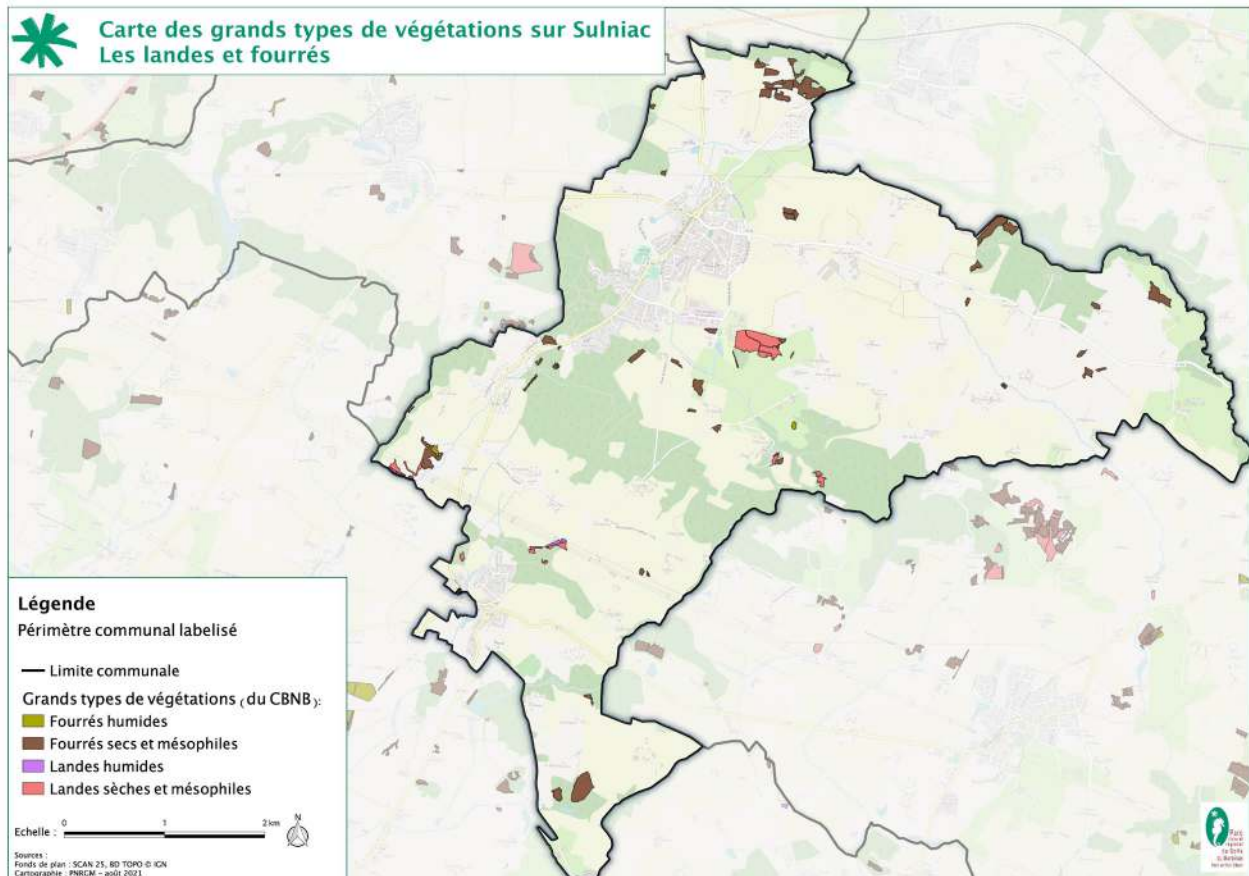
Les fourrés secs et mésophiles sont les habitats semi-ouverts les plus présents, 34 ha au total, localisés essentiellement à Coët Ruel, la Noë Blanche, le Pont Quil et autour de l'ancienne carrière de la Fourchale.

Les landes sèches et mésophiles à Nonen/Trévégan font environ une dizaine d'hectares, C'est d'ailleurs dans ce secteur qu'il y a la plus grosse parcelle de landes sèches et mésophiles à Sulniac.

L'unique lande humide de Sulniac fait moins d'un hectare et se trouve le long d'un petit affluent u ruisseau du Gorvello à Kerlomen.

Préconisation générale :

- Les habitats de la Bruyère à quatre angles doivent faire l'objet de pratiques de gestions adaptées : fauche rotative annuelle, gyrobroyage, coupe des résineux



Les prairies

Les prairies mésophiles sont maintenues artificiellement dans un stade prairial grâce aux pratiques humaines que sont le pâturage et/ou la fauche. Elles peuvent se rencontrer sur tout type de substrat à l'intérieur de terres, sur des plateaux, des versants ou des plaines rarement inondées. Ces habitats se retrouvent sur des sols plus ou moins profonds de l'ensemble des communes de l'ABC. Ces prairies peuvent être subdivisées en 3 types d'habitats, et de nombreux états intermédiaires selon le mode et l'intensité de la gestion réalisée sur ceux-ci. Elles ont un fort potentiel en termes de diversité floristique, en particulier pour les prairies de fauche anciennes. Cette diversité a tendance à diminuer avec le pâturage et l'intensification de la gestion.

Les prairies humides sont des habitats maintenus dans un stade prairial grâce au pâturage et/ou à la fauche. On

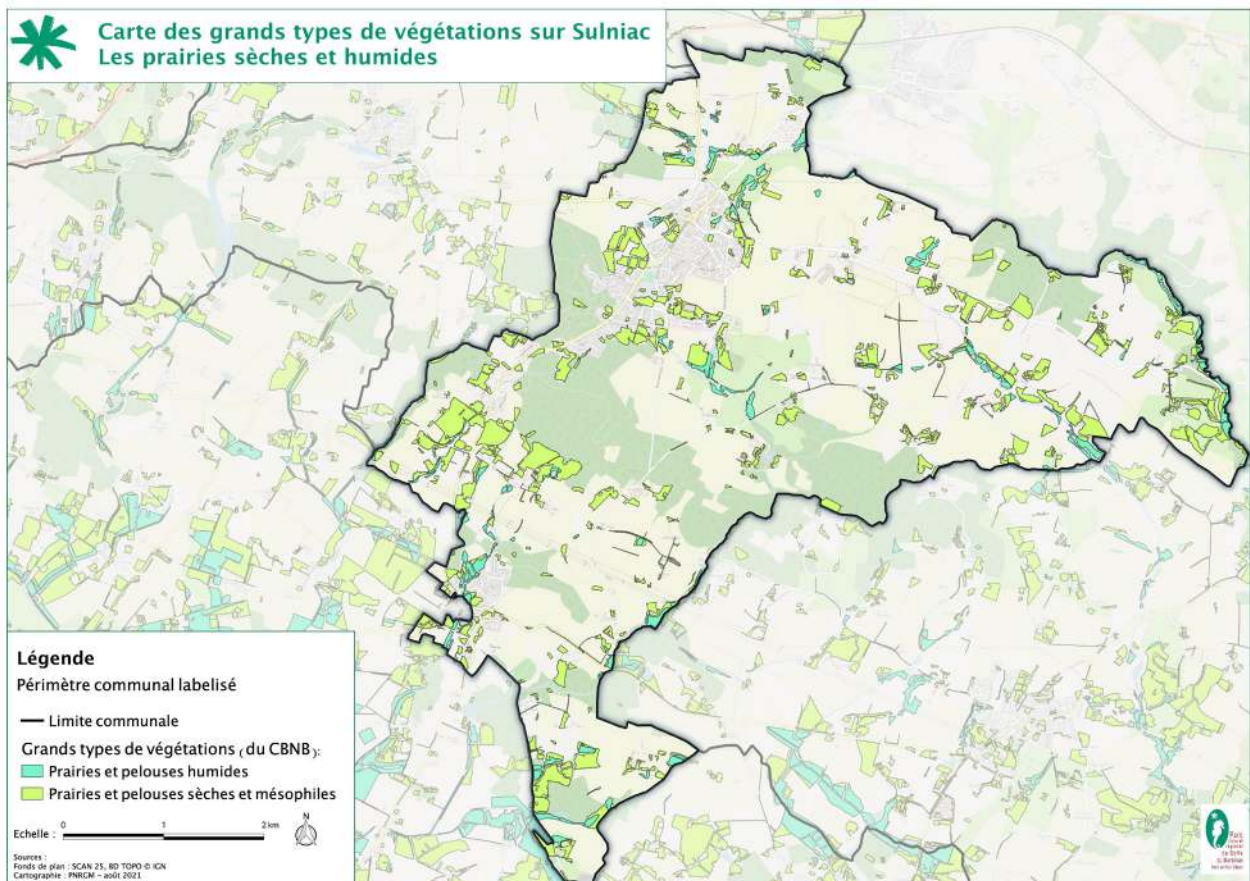
les retrouve dans de nombreux agrosystèmes, souvent en association avec les prairies mésophiles et les mégaphorbiaies qui constituent le stade dynamique supérieur. Elles sont observées en bordure de cours d'eau, autour de plans d'eau ou encore en pied de pente où le sol est humide et souvent inondé en hiver. L'équilibre entre gestion trop intensive et trop extensive, voire abandon, est difficile à trouver sur ces habitats. Ainsi il est assez rare d'observer ces prairies, en particulier les prairies oligotrophes d'intérêt communautaire, dans très bon état de conservation.

Les surfaces agricoles à Sulniac sont majoritairement dominées par des surfaces en cultures, 43 % de la surface totale soit 1 210 ha.

Les prairies sèches et mésophiles occupent une surface de 258 ha et les prairies humides 58 ha le long des petits ruisseaux qui traversent Sulniac. C'est à Le Bot et à Locquetas qu'il y a la plus grandes parcelles prairiales de la commune.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleur intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques



Les milieux aquatiques (étangs, cours d'eau, mares)

Les eaux douces abritent des habitats très variés ; stables ou courants, oligotrophes à eutrophes, temporaires ou permanents, etc. Cette diversité d'habitats est propice au développement d'une faune et flore diversifiées. Ils sont structurés par des communautés végétales que l'on appelle herbiers, qui nécessitent une immersion quasi-permanente. On les observe dans des cours d'eau, étangs, mares, fossés ou encore dans des micro-dépressions au sein de prairies ou de landes humides sur l'ensemble des communes de l'ABC.

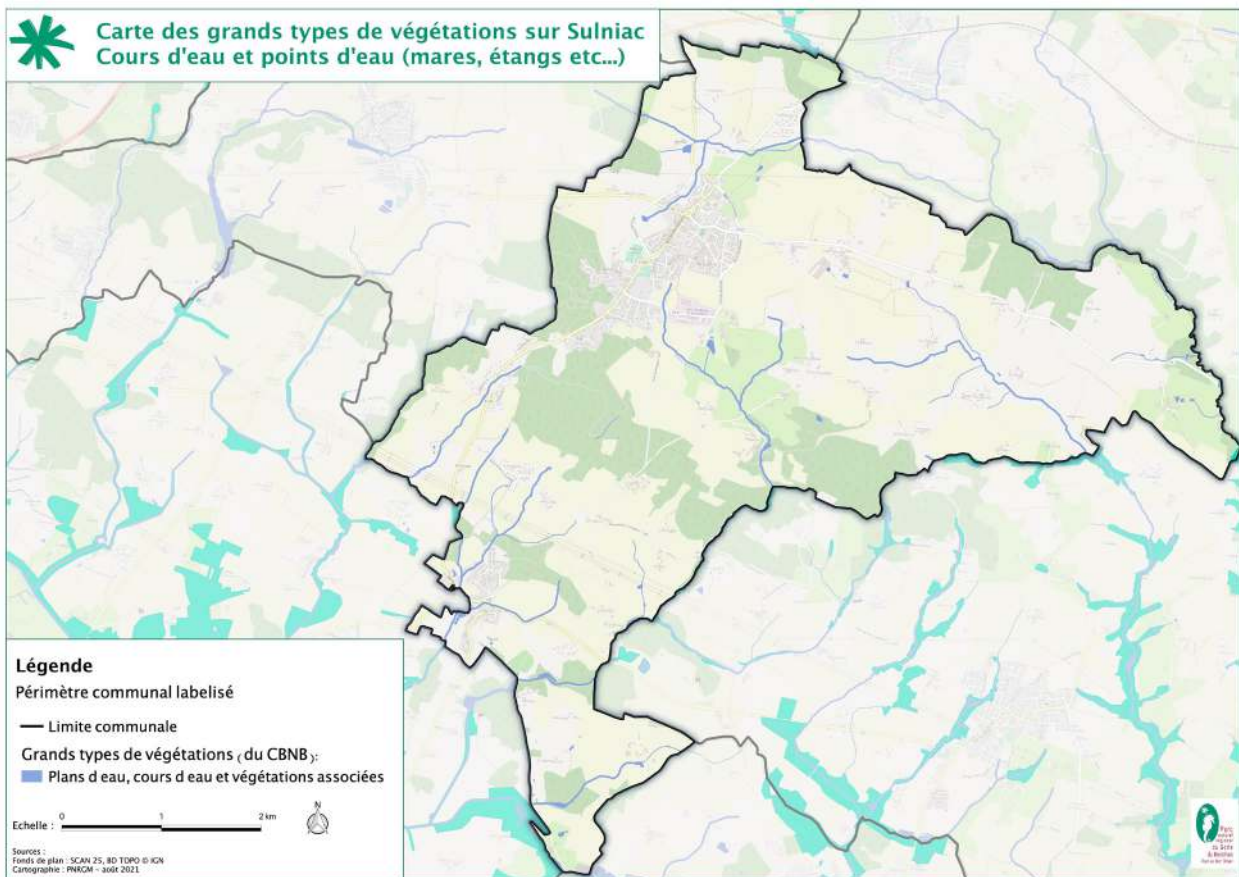
Selon l'inventaire officiel de la DDTM, Sulniac compte plus

de 55 km de cours d'eau dont les principaux sont : le ruisseau des Ferrières, le Plat d'Or, le Mont, le Plessis, le Kercohan. La commune compte aussi près de 7,6 ha de plans d'eau dont les principaux sont localisés à Kervendras, Kerréan, la Hellaye et du Plessis. Au total, les milieux aquatiques représentent 1 % de la surface de Sulniac.

Un inventaire des zones humides a été réalisé en octobre 2017 sur l'ensemble du territoire communal par le bureau d'études DM EAU. Les habitats humides les plus représentés d'après l'étude sont les prairies humides avec 76,7 ha, soit 50 % des zones humides communales. Elles sont suivies de près par les boisements humides avec 69,1 ha, soit 45 % des milieux humides de la commune.

Préconisation générale :

- Renforcer la préservation de la biodiversité dans le PLU



2. Les autres habitats

Les habitats forestiers

La forêt, en particulier la chênaie-hêtraie, correspond à la végétation potentielle, appelé le climax, de la plupart de notre territoire. Malgré cela, seule 15% de la surface des 12 communes de l'ABC sont boisées, ce qui correspond à la moyenne bretonne, mais qui est nettement inférieur à la moyenne nationale de 30%.

Ces surfaces boisées sont pour la plupart situées sur des terrains privés et sont gérés de manières plus ou moins intensives à des fins de production. En 2004, seule la moitié de nos forêts étaient composée uniquement de feuillus,

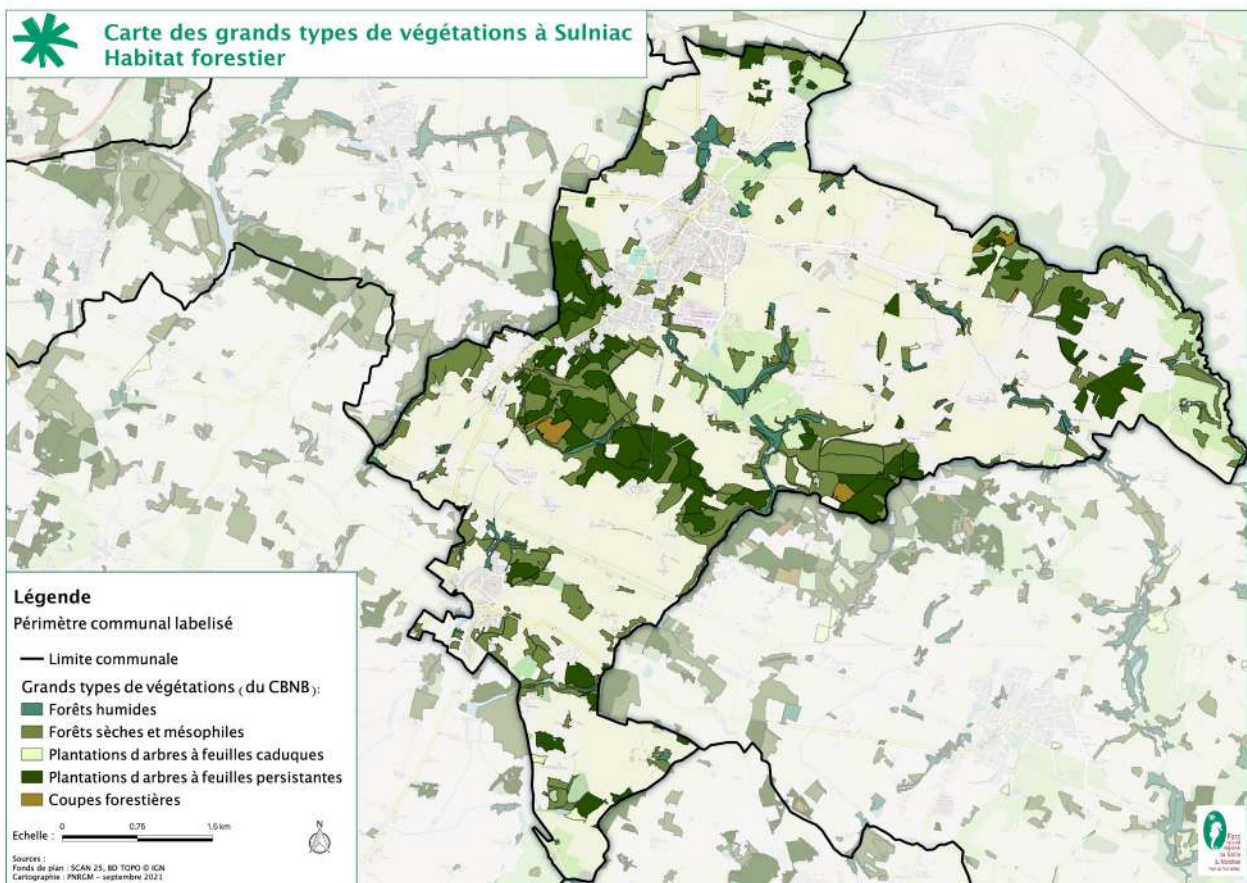
dominées par des espèces indigènes. Un quart étaient uniquement composées de résineux, introduits pour leurs qualités sylvicoles et un quart de boisements mixtes entre résineux et feuillus.

440 ha de forêts humides, sèches et mésophiles sont localisés d'est en ouest au milieu de la commune et au nord aux Ferrières. Les plantations d'arbres à feuilles persistantes font 236 ha sont aussi situées au centre de Sulniac.

Aucune forêt publique ne se trouve sur le territoire de Sulniac. Les boisements sont donc tous privés.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleur intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques :



LES HABITATS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le bocage

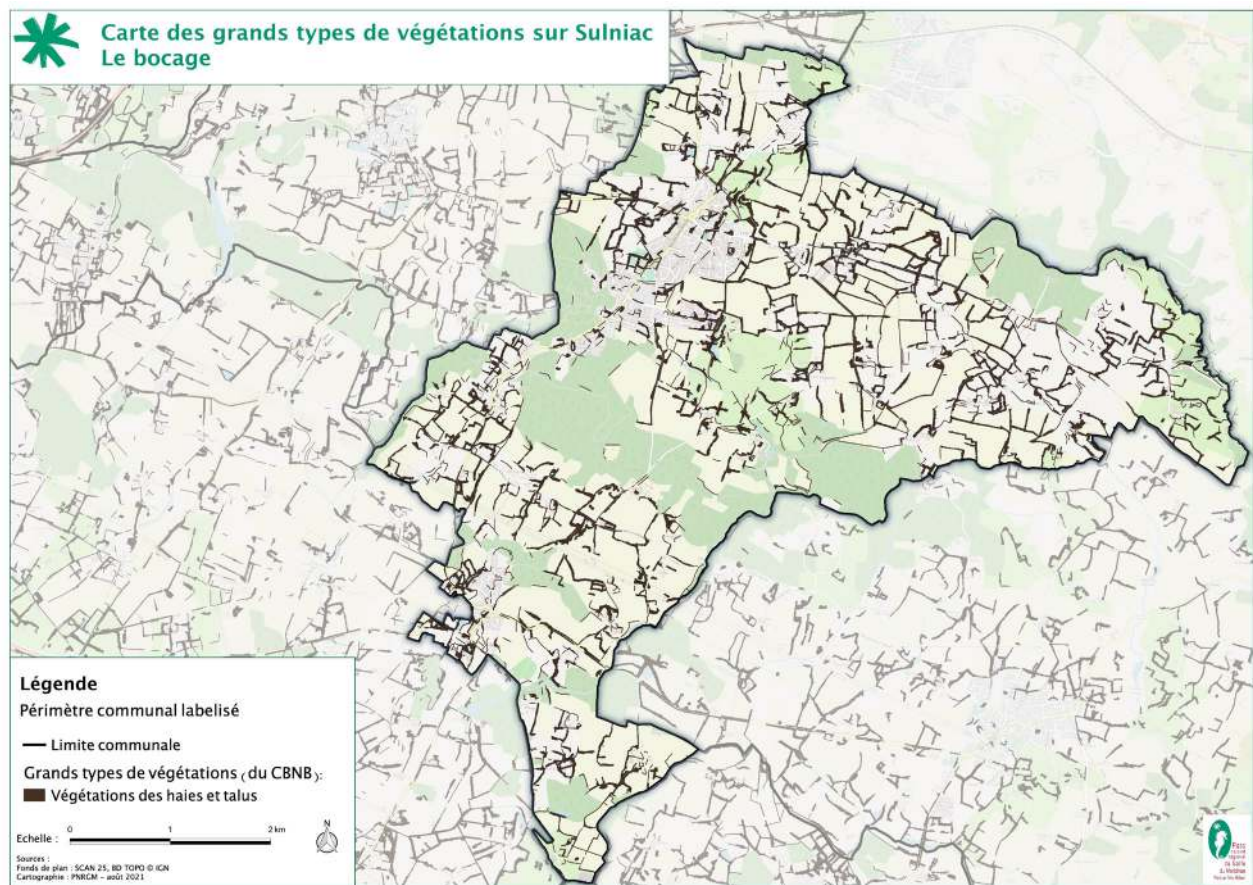
En bordure de certaines parcelles, des haies et/ou des talus fournissent des habitats naturels pour la faune et la flore. En fonction du mode de gestion, ces habitats peuvent être constitués d'une seule strate de végétation, dans le cas par exemple de talus enherbés, mais ils peuvent également contenir plusieurs strates sur des talus composés d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes. Les communautés

végétales retrouvées sur ces haies et talus correspondent généralement à ce que l'on observe au sein des boisements alentours.

Un inventaire communal du bocage a été réalisé lors de la révision du PLU en 2016. A Sulniac, le maillage bocager est encore bien présent avec un linéaire totale de 183 km pour une densité moyenne de 55mL/ha. La répartition du réseau bocager est assez homogène sur toute la commune.

Préconisation générale :

- Compléter l'inventaire des haies et chemins creux
- Organiser des formations sur la gestion de l'arbre et la taille en têtards
- Mettre en place une politique de l'arbre et de la haie
- Renforcer la préservation de la biodiversité dans le PLU



Habitats urbains et jardins

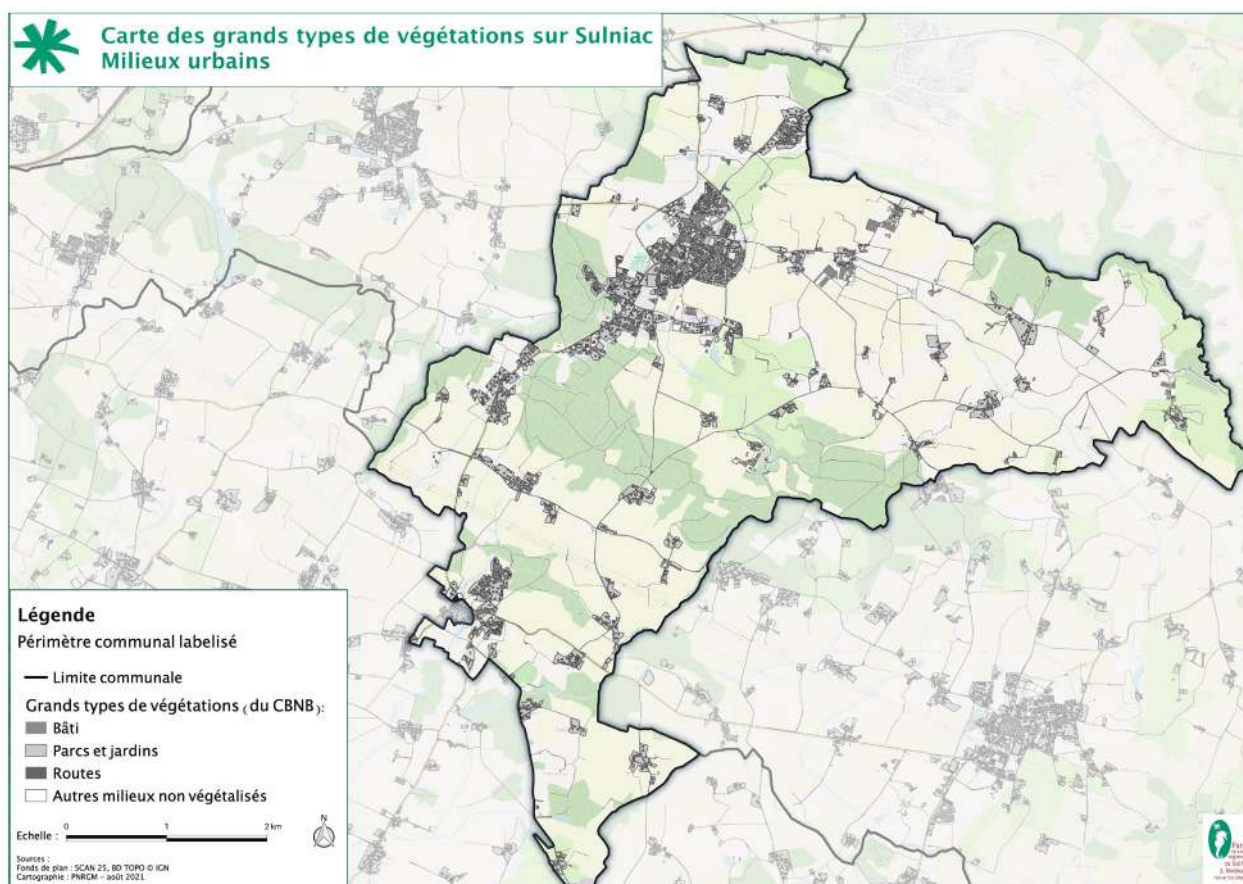
Les secteurs les plus anthropisés de notre territoire, qui correspondent aux zones urbanisées (villes, hameaux, routes, voies ferrés, jardins, etc.), sont en croissance permanente depuis plusieurs décennies au détriment des terres agricoles.

Autrefois la volonté était de « nettoyer » au maximum tout éléments sauvage de ces espaces, tels que les « mauvaises » herbes. Les pratiques ont aujourd'hui évoluées dans certaines collectivités, au profit du zéro pesticide. Ceci nous permet d'observer une grande partie de la biodiversité, dite ordinaire, de nos paysages au sein de ces espaces urbanisés. En effet la faune et la flore sont capables de

s'installer partout, que ce soit dans les parcs et jardins, sur les murets ou encore dans les anfractuosités des trottoirs. La diversité floristique observée à Vannes le prouve, en effet on peut y observer près de 40% de la flore du Morbihan sur cette seule commune.

L'essentiel de la zone urbanisée est situé au nord-ouest de la commune autour du bourg et Keravello. Un second bourg se trouve au Gorvello, en limite communale avec Theix-Noyal.

Au total, les surfaces anthropiques occupent 11 % de la surface du territoire avec 57 ha de bâtis, 86 ha de routes et 154 ha de parcs et jardins.



Préconisation générale :

- Favoriser la biodiversité en ville et sur le bâti communal :
- Poursuivre la sensibilisation auprès du grand public et des scolaires :

LES HABITATS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les vergers :

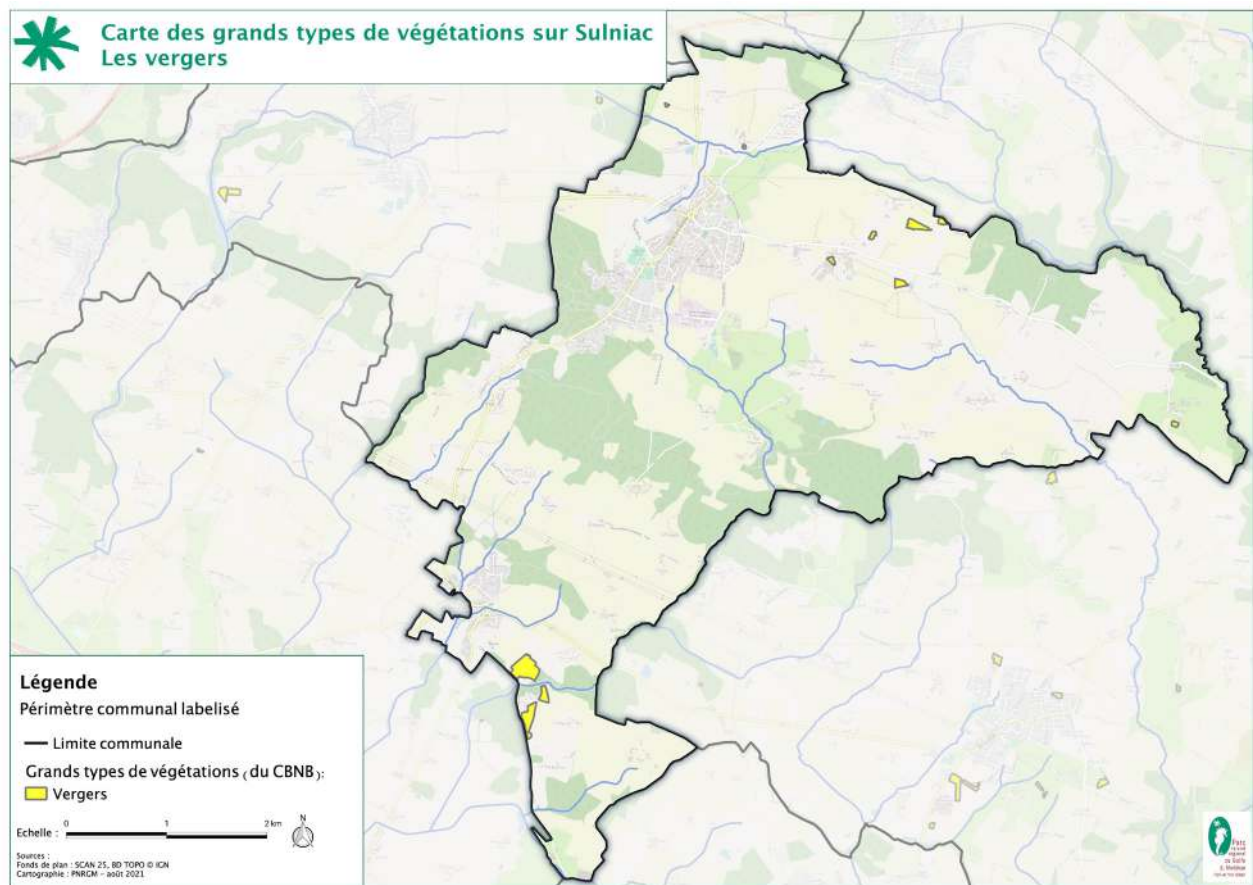
En bordure de certaines parcelles, des haies et/ou des talus fournissent des habitats naturels pour la faune et la flore. En fonction du mode de gestion, ces habitats peuvent être constitués d'une seule strate de végétation, dans le cas par exemple de talus enherbés, mais ils peuvent également contenir plusieurs strates sur des talus composés d'espèces

herbacées, arbustives et arborescentes. Les communautés végétales retrouvées sur ces haies et talus correspondent généralement à ce que l'on observe au sein des boisements alentours.

Les vergers de Sulniac sont des habitats relictuels, ils ne font pas même 1 % de la surface du territoire communal. Au total, les 12 ha de vergers sont essentiellement localisés à Pébeyec, la Noë Blanche et enfin à Kerbourhis..

Préconisation générale :

- Compléter l'inventaire des haies et chemins creux
- Organiser des formations sur la gestion de l'arbre et la taille en têtards



3. La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d’interagir. Ces réseaux d’échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. Elle se décline en différentes sous-trames.

La commune de Sulniac occupe une place particulière dans la trame verte et bleue du territoire du Parc. En effet elle se trouve sur le corridor territorial boisée reliant la commune de Grand-champ à Berric. Cette succession de peuplements forestiers en « pas japonais » constitue donc un corridor écologique pour cette sous-trame, et vient également renforcer la fonctionnalité des autres sous-trames. La commune est par ailleurs située entre plusieurs axes viaires majeurs du territoire : la D775 Vannes-Quimper, la RN165, ainsi que la voie ferrée Savenay-Landerneau

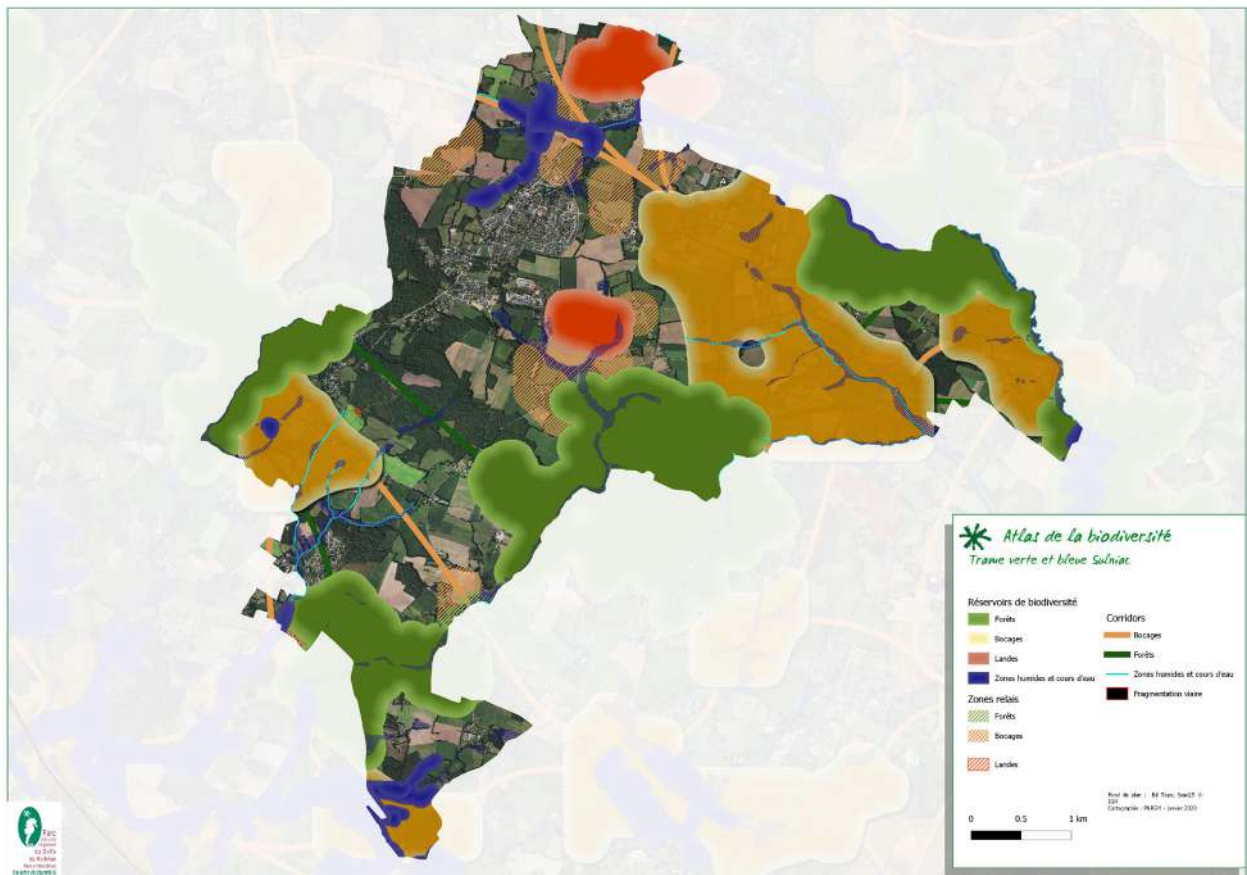
(identifiées également comme éléments fragmentant au Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

Cette position est propice à la sous-trame « Landes, pelouses et tourbières » étant donné la topographie et la géologie des « balcons du golfe ».

Située à l’interface entre les bassins-versants du Plessis et de la Drayac, la commune porte aussi les enjeux milieux aquatiques de la trame bleue.

Préconisation générale :

- Préserver les continuités écologiques et les habitats à enjeux dans le PLU



Fragmentation :

La commune n'est pas traversée par des éléments fragmentant majeurs. On y trouve des départementales qui, en l'état actuel des connaissances ne sont pas identifiés comme fragmentantes au territoire d'étude trame verte et bleue menée par le Parc.

De la même manière, les trames naturelles de la commune ne semblent pas impactées par des problématiques de pollution lumineuse.

La perméabilité du bourg doit en revanche être surveillée, notamment au regard des évolutions démographiques à prévoir dans ce secteur du territoire.

Préconisation générale :

- *Elaborer une trame verte et bleue urbaine homogène*
- *Développer la gestion différenciée des espaces des collectivités*
- *Impulser une gestion intégrée de la nature en ville*
- *Impliquer les citoyens dans la gestion des milieux naturels urbains*

Enjeux sur les sous-trames boisée et bocagère :

La commune trouve un équilibre entre sous-trames bocagère et forestière.

La présence du corridor forestier cité précédemment se ressent et malgré les peuplements résineux en gestion régulière, vient structurer le territoire et renforcer la matrice bocagère. On trouve 680ha de réservoirs forestiers ainsi que 9 km de corridors.

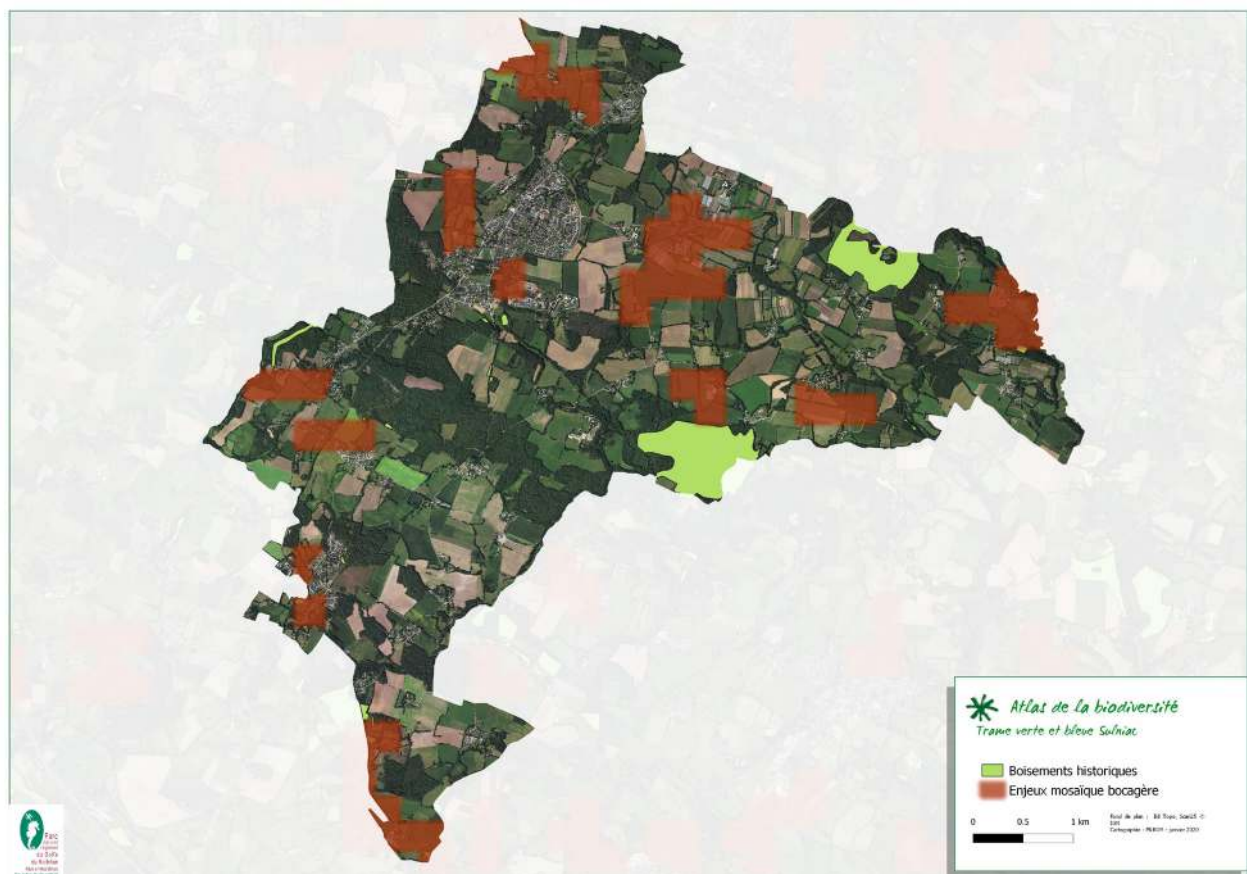
La composante bocagère repose sur deux réservoirs à l'Est et à l'Ouest de la commune complétés par de nombreuses zones relais de part et d'autre des boisements et autour du bourg. On trouve ainsi plus de 750 ha de réservoirs bocagers, 230 ha de zones relais, et 11 km de corridors.

Au vu des composantes de la trame verte présentes sur le

territoire de la commune, celle-ci porte la responsabilité de leur préservation notamment au travers des documents d'urbanisme mais également de leur gestion.

La sous-trame bocagère peut-être renforcée par un travail sur les milieux qui lui sont complémentaires (mares, vergers, bosquets, landes, ...). Pour cela il est nécessaire de compléter la connaissance sur certains de ces habitats dont l'inventaire et la préservation n'est pas encadré par la réglementation.

La commune possède également 94 ha de boisement dit « historique », soit déjà présent sur les cartes d'états-majors de 1850. Un boisement ancien s'il n'a pas été impacté par une sylviculture intensive, est un indicateur majeur de richesse biologique et de capacité de résilience. Certaines espèces forestières ont une capacité de dispersion quasiment nulle en dehors des boisements comme les espèces à bulbe et à rhizome, ou bien les coléoptères.



Préconisation générale :

- Intégrer les trames naturelles dans les PLU
- Préserver et renforcer la fonctionnalité de la trame forestière
- Favoriser la mise en place de projets agroforestiers
- Promouvoir une gestion du maillage bocager durable
- Accompagner la gestion du réseau de zones humides et de mares
- Valoriser et réhabiliter les vergers
- Réaliser l'inventaire et réhabiliter l'arbre têtard

Enjeux tête de bassin versant et mares :

Comme vu précédemment, la commune de Sulniac se trouve sur les bassins versants du Plessis et de la Drayac. On y trouve :

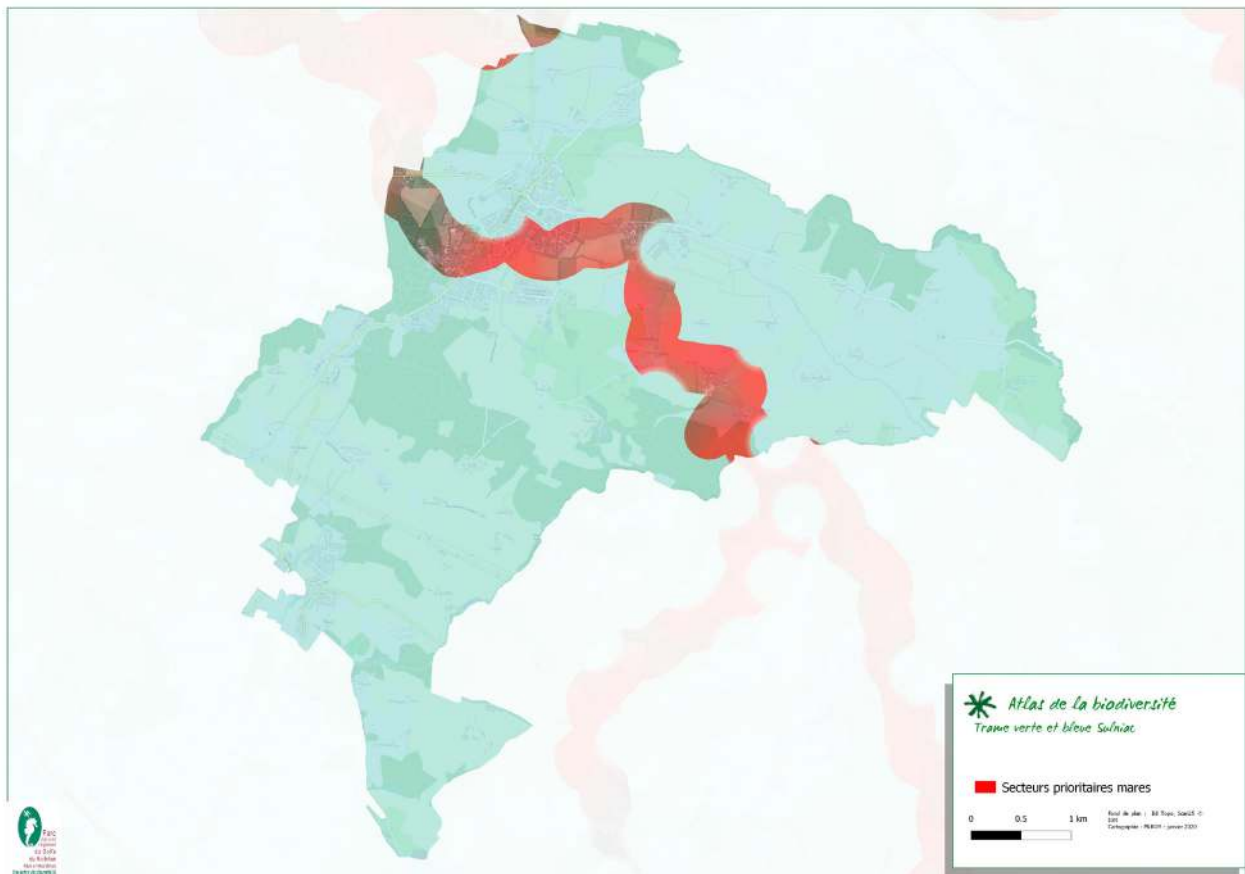
- Drayac : ruisseau des Ferrières et ruisseau des monts
- Plessis : ruisseau de Kercohan, ruisseau du Gorvello, un affluent du ruisseau de Kerandrun, et ruisseau du Plessis

Ceci représente plus de 35 km de cours d'eau dont 13.5 en réservoirs de biodiversité et potentiellement plus 70 têtes

de bassins-versants. Les zones humides sont également bien présentes sur plus de 160ha dont 136 en réservoirs de biodiversité.

Les mares et plans d'eau, identifiées au diagnostic trame verte et bleue comme un levier intéressant en termes de connectivité notamment entre bassin-versant, sont également un enjeu sur la commune, celle-ci étant à l'interface entre deux bassins-versants.

La prise en compte des enjeux sur les milieux aquatiques passe donc par une phase d'acquisition de connaissance.



Préconisation générale :

- Identifier, diagnostiquer et hiérarchiser les têtes de bassins versants
- Identifier, restaurer, constituer des réseaux de mares fonctionnels

LES HABITATS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Enjeux de la sous-trame milieux ouverts : les landes :

La sous-trame lande est également un enjeu de la commune. En effet, on y trouve deux réservoirs de biodiversité. Bien que présentes sur les référentiels utilisés au diagnostic trame verte et bleue, le travail de diagnostic TVB interroge sur la présence de quelques landes non répertoriées.

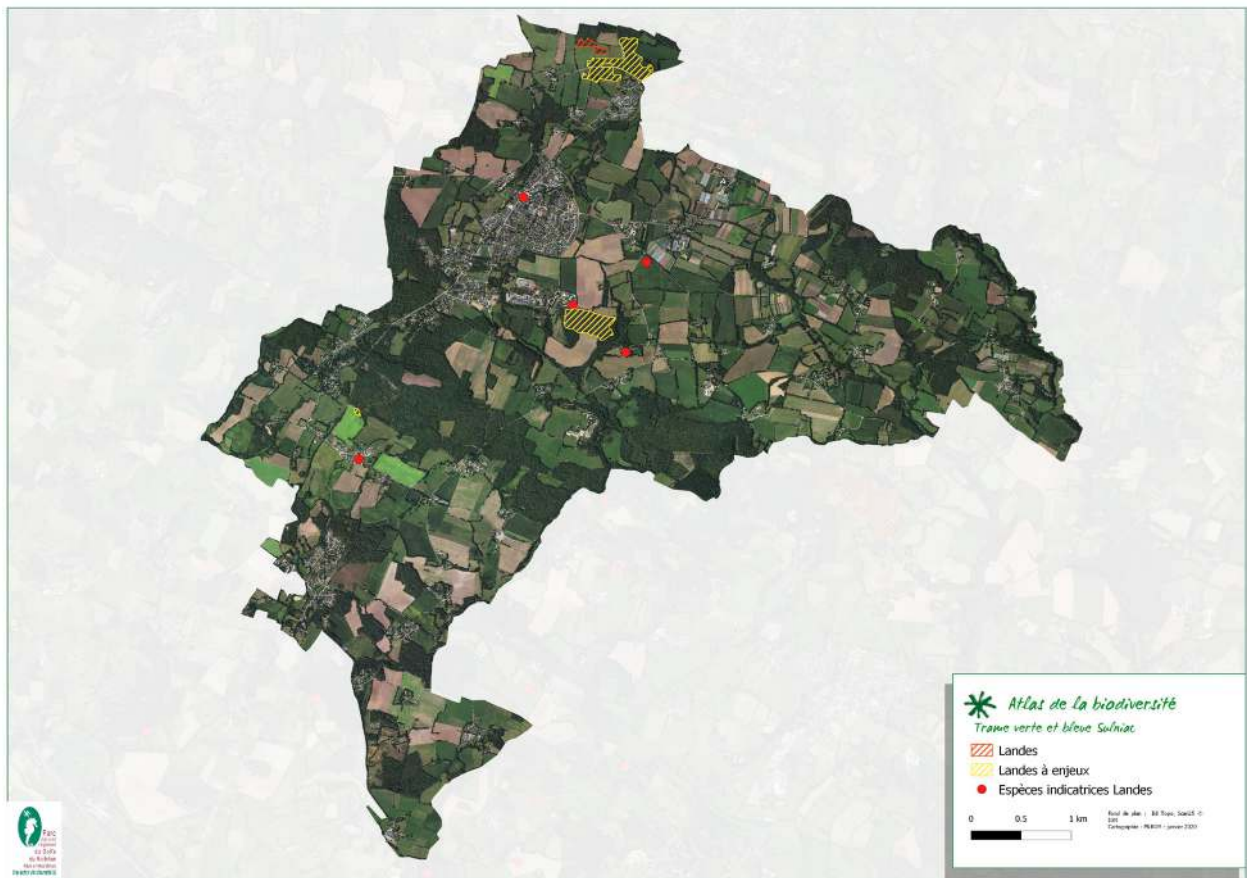
On observe des données espèces utilisées pour qualifier des réservoirs de biodiversité landes sur des milieux qui ne sont pas caractérisés comme tel. Il peut exister de nombreux reliquats méconnus, notamment associés aux forêts : micro-

landes en lisière ou le long des allées forestières, landes transitoires après défrichement, coupes de protection des lignes haute tension, etc.

Ce travail permettra également de bonifier et renforcer les autres sous-trames vertes.

Lors du diagnostic TVB, les partenaires ont été consultés pour obtenir de la donnée dite « à dire d'expert », et trois landes à enjeux sont ressorties :

- La lande du moulin à proximité du Bourg
- Une lande en lisière de forêt au Nord du Village de Locqueltas
- La lande de Coët Ruel



Préconisation générale :

- Évaluer et restaurer les landes boisées
- Favoriser une gestion extensive des landes agricoles
- Rétablir la fonctionnalité des landes, pelouses et tourbières



Atlas de la Biodiversité
Communale
Sulniac

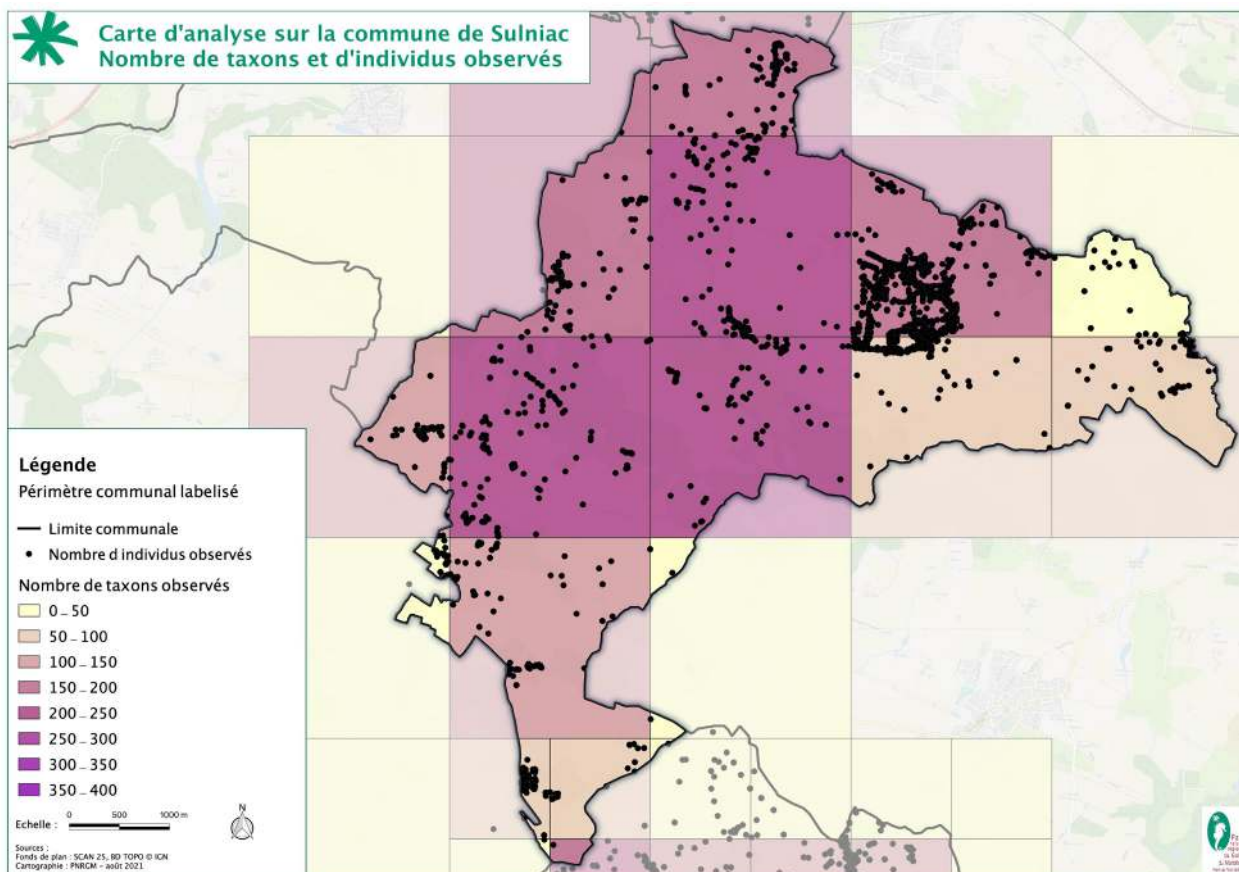
03

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

L'ensemble des inventaires réalisées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'améliorer la connaissance de la biodiversité de la commune.

Ainsi, ce sont 451 espèces floristiques et 427 espèces faunistiques qui sont maintenant recensées sur la commune.



Malgré les prospections, la connaissance reste inégale sur l'ensemble de la commune. A Sulniac, la majorité des taxons observés sont situés : autour des landes du Nonen (585 espèces), à Tréguern sur le ruisseau de Kercohan (478 espèces), dans les bois de Lostihuel (353 espèces).

Synthèse des données de flore :

Flore	Avant 2000	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	0	1682	1005	2687
Nombre de taxons identifiés	0	383	313	451

Synthèse des données de faune :

Faune	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	3060	6252	9312
Nombre de taxons identifiés	251	382	427

1. La Flore

Sur la commune de Sulniac, 7 inventaires ont été réalisés dans le cadre de l'ABC, sur 15 hectares de terrain. Lors de cette prospection, 1 005 nouvelles données ont été collectées ce qui correspond à 313 taxons différents dont 93 sont nouveaux pour la commune.

Seule *Asphodelus arrondeaui* a été identifiée sur la commune comme espèce à enjeu de conservation important, sur 1 site uniquement. Cette espèce est protégée au niveau national.

L'autre espèce patrimoniale, *Ruscus aculeatus*, est une espèce très commune en Bretagne. Elle est inscrite sur l'annexe 5 de la Directive Habitat listant les espèces pouvant faire l'objet de mesure de protection particulière, et n'est donc pas protégée ici.

A noter que l'Epipactis helleborine est listée dans l'annexe 1 de la liste rouges du Massif Armoricaïn.

Synthèse des données floristique connues sur Sulniac par le CBNB et apportées dans le cadre de l'ABC :

Sulniac	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	1 682	1 005	2 687
Nombre de taxons différents	358	313	451
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	3	0	3
Nombre de taxons patrimoniaux	3	0	3

Liste, protection et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Fragon, Petit houx <i>Ruscus aculeatus</i> L.	Directive Habitat	Pas d'enjeu particulier
Asphodèle d'Arrondeau <i>Asphodelus macrocarpus subsp. arrondeaui</i> (J.Lloyd) Rivas Mart.	Protection nationale ; Liste rouge du Massif armoricaïn	Enjeu réglementaire
Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles Epipactis helleborine (L.) Crantz	Liste rouge du Massif armoricaïn	Pas d'enjeu particulier

2. la Faune

Les inventaires pour l'Atlas de la Biodiversité Communale de Sulniac ont permis de compléter les inventaires grâce à plus de 6 200 données collectées. On dénombre à ce jour près d'une **centaine** d'espèces patrimoniales, qui met bien en évidence la richesse faunistique des sites inventoriés et l'importance de protéger ces espèces et leurs habitats.

Oiseaux :

92 espèces d'oiseaux étaient connues sur le territoire communal avant le début de l'étude, 28 nouvelles sont venues s'ajouter au listing de la connaissance (120).

A l'exception de trois espèces : la Foulque macroule, la Perdrix rouge et le Torcol fourmilier, toutes les espèces ont été retrouvées sur la commune.

À noter dans les espèces nouvelles, la donnée du très rare Merle à plastron, issue des images reçues sur la plateforme participative de la part des habitants de la commune.

Sur ces 119 espèces d'oiseaux, 72 espèces sont considérées comme nicheuses :

- 41 espèces sont considérées comme nicheuses certaines, dont l'Engoulevent d'Europe, la Huppe fasciée et le Pic noir, espèce figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux Natura 2000.
- 28 espèces sont considérées comme nicheuses probables,
- 3 espèces sont considérées comme nicheuses possibles,
- 7 autres espèces n'apportent pas de preuves de leur nidification mais pourraient s'installer sur le territoire communal pour se reproduire.

À noter, la présence et la nidification certaine du rare et discret Autour des palombes. Encore peu d'informations sur cette espèce forestière emblématique, l'une des rares mentions connues sur l'ensemble des communes du Parc.

Une récente étude (2020) réalisée par le cabinet ALTIS, dans le cadre du projet d'installation d'un Parc photovoltaïque dans l'ancienne carrière de La Fourchale a recensé de nouvelles autres espèces jusque là inconnues sur la commune : Aigrette garzette, Rossignol philomèle, Rousserolle effarvate et Pipit rousseline. Ces espèces jamais signalées sur le territoire communal, n'ont pas été ajoutées au listing des espèces connues. Le Goéland marin et le Courlis cendré, eux aussi signalés dans l'étude, n'ont quant à eux, étaient observés qu'une seule fois et de façon relativement brève en survol aérien. Cette étude mentionne aussi dans l'ancienne carrière la présence et la nidification de la rare Fauvette pitchou ; elle n'était pas non plus connue sur ce site.

Déjà en 2021, la collecte de nouvelles données continue. En mars 2021, 5 Spatules blanches filaient en vol vers le Nord-Est au-dessus de Locquetas ; un Traquet motteux, mâle, faisait une halte sur une prairie du Petit Kerpeltier. Deux nouvelles espèces pour la commune de Sulniac.

Synthèse des données avifaunes connues sur Sulniac avant 2018 et apportées dans le cadre de cet ABC

Sulniac	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	2362	5194	7556
Nombre de taxons différents	92	116	120
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	281	642	923
Nombre de taxons d'oiseaux patrimoniaux	19	29	30
Nombre de taxons d'oiseaux nicheurs			72

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces d'oiseaux nicheurs à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

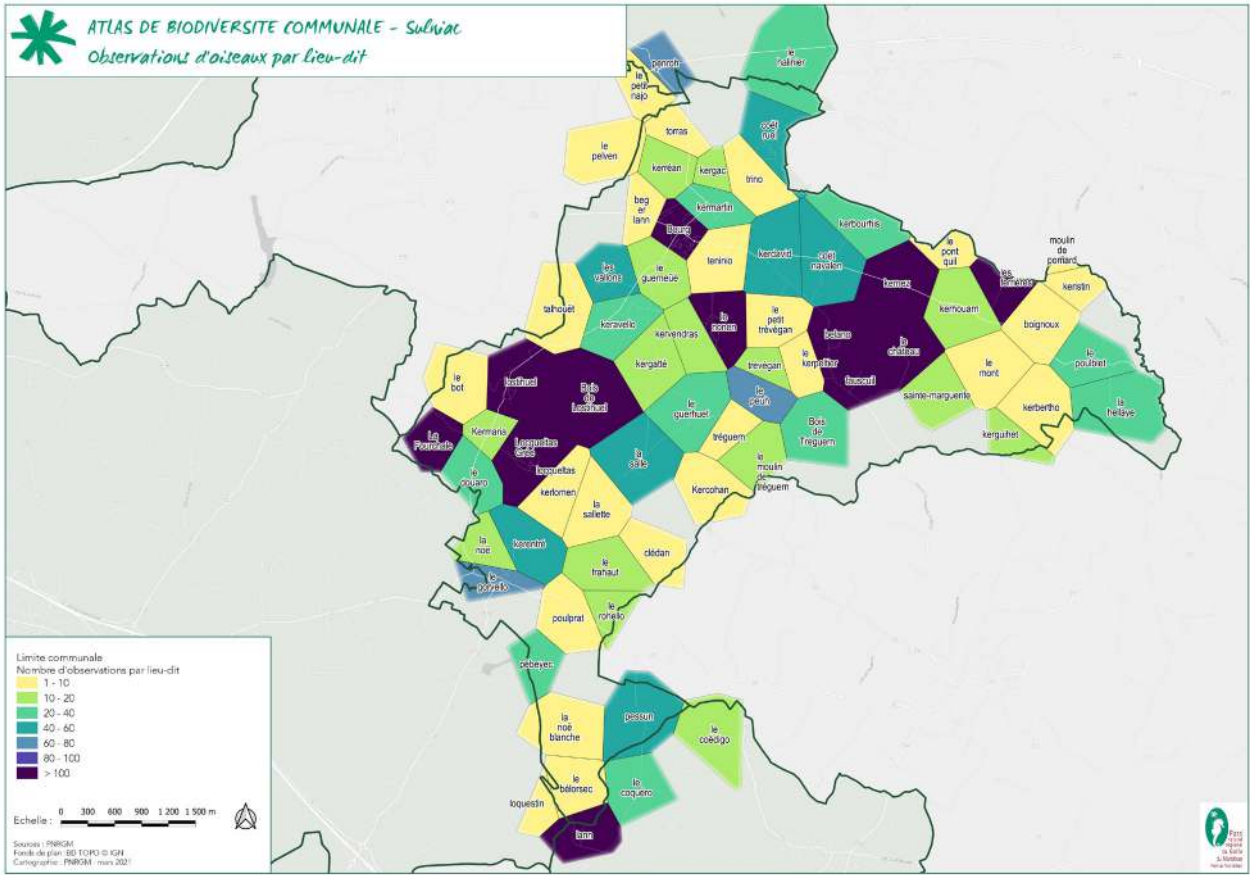
Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i> L.	Annexe 1 Directive Oiseaux, Protection nationale & En danger (Liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Busard-Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> L.	Annexe 1 Directive Oiseaux, Protection nationale & En Danger (Liste Rouge régionale)	Enjeu réglementaire
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

03

Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i> Boddaert	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Pic noir <i>Dryocopus martius</i> L.	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Bec-croisé des sapins (nicheur ?) <i>Loxia curvirostra</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	A définir / enjeu incertain
Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation moyen
Mésange nonnette (nicheur ?) <i>Poecile palustris</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation moyen

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE



En s'appuyant sur un plan de prospection structuré en pixel de 10*10 km et avec un objectif de couvrir l'ensemble de la commune, la connaissance reste encore partielle dans certains lieux dits de la commune, comme l'on peut le voir sur la carte ci-dessus.

Reptiles :

Les inventaires de l'herpétofaune ont permis de doubler les observations sur les Reptiles passant de 30 avant 2018 à 65 jusqu'en 2020. Ces résultats permettent de confirmer la présence de 6 taxons à Sulniac : Vipère péliade, Coronelle

lisse, Couleuvre helvétique, Lézard à deux raies, Lézard des murailles et Orvet fragile. Le Lézard vivipare n'a jamais été trouvé sur cette commune.

De nombreuses landes et prairies ont un fort potentiel d'accueil pour les reptiles et il est nécessaire d'adapter la gestion de ces espaces naturels pour préserver ces espèces.

Synthèse des données de reptiles connues sur Sulniac

Sulniac	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	30	65	95
Nombre de taxons différents	5	6	6
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	30	65	95
Nombre de taxons patrimoniaux	5	6	6

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Coronelle lise <i>Coronella austriaca</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> Daudin	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Vipère péliade <i>Vipera berus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier <i>Natrix helvetica</i> Lacepède	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire



LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Amphibiens :

Les 7 Amphibiens connus à Sulniac depuis la mise en place d'une base données du Parc ont tous été retrouvés à nouveau durant l'ABC. Trois de ces espèces ont une valeur patrimoniale forte et sont protégées : la Grenouille commune, la Grenouille rousse et la Rainette verte.

Synthèse des données d'amphibiens connues sur Sulniac :

Sulniac	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	56	60	116
Nombre de taxons différents	7	7	7
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	56	60	116
Nombre de taxons patrimoniaux	7	7	7

Trois taxons n'ont par contre jamais été observés à Sulniac, il s'agit du Crapaud calamite, du Pélodyte ponctué et du Triton marbré.

Ce sont bien-sûr les Crapauds (épineux) et Grenouilles communes que les observateurs ont le plus contactés. Ce sont des espèces communes facilement observables dans un jardin le soir par temps de pluie.

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Rainette verte <i>Hyla arborea</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 ; Directive Habitats Faune flore (Annexe 4) & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Grenouille commune, Grenouille verte <i>Pelophylax kl. esculentus</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Crapaud épineux, Crapaud commun <i>Bufo spinosus</i> Daudin	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> Razoumowsky	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire

Mammifères:

Carnivores : Avant 2018, 7 espèces étaient connues à Sulniac : Renard roux, Blaireau européen, Belette, Loutre, Fouine, Martre des pins et Putois.

En 2019, un Vision d'Amérique a été repéré en train de se balader le long d'une route communale. A l'inverse, Putois et Belette n'ont pas été observés de nouveau car ces animaux savent se montrer discrets.

Les Renards et Blaireaux sont les 2 prédateurs les plus contactés à Sulniac, la présence de parcelles forestières et agricoles leurs sont favorables pour se nourrir, se déplacer et se reproduire. Quelques observateurs ont eu la chance de pouvoir observer des jeunes renardeaux dans les forêts et prairies des Ferrières, Locqueltas et Coët Ruel.

Ongulés : Les observations des Chevreuils européens sont nombreuses à Sulniac avec 141 contacts, la majorité des observations sont localisées en lisière de forêts dans des prairies le long du bois de Lostihuel. Le Sanglier est lui plus difficile à observer car plus farouche, néanmoins il fréquente aussi les mêmes habitats que le Chevreuils à Locqueltas et Lostihuel (13 contacts).

Rongeurs : 12 espèces de rongeurs sont présentes à Sulniac. La majorité des observations concernent deux espèces patrimoniales, le campagnol amphibie et l'Ecureuil roux, mais aussi des espèces exotiques envahissantes, à savoir le Ragondin et le Rat surmulot.

Le Campagnol amphibie, espèce rare et protégée en France, a été vu dans les petits affluents du Plessis et du Saint-Eloi qui prennent leur source à Sulniac.

L'Ecureuil roux est aussi une espèce patrimoniale trouvée essentiellement dans toutes les grandes parcelles forestières de la commune. Les mulots, campagnols et souris ont été moins observées depuis 2018, qui s'explique par : la difficulté d'identification ; leur discrétion et furtivité lors des fuites et le manque d'intérêt pour ces espèces.

Chiroptères : Avant 2018, des suivis des chiroptères étaient réalisés par le GMB, AMIKIRO et Bretagne-Vivante. Les inventaires ont permis d'observer 10 espèces différentes en forêt ou en zone urbanisée dont une espèce à forte valeur patrimoniale : le Grand Rhinolophe.

Depuis, aucun nouvel inventaire n'a été réalisé par ces associations, mais l'équipe du Parc a pu découvrir 5 nouvelles espèces : le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Natteter, la Noctule de Leisler, le Petit Rhinolophe et la Pipistrelle de Nathusius.

Jamais des gîtes n'ont été découverts, Il est donc difficile de dire si toutes ces chauves-souris sont de passage ou si des colonies gîtent à Sulniac.

Lagomorphes : les Lapins de garennes (18 contacts) et Lièvre d'Europe (23 contacts) sont bien présents à Sulniac. Ils fréquentent essentiellement les zones agricoles bocagères mais aussi les fourrés. Dès 2008, des observateurs ont pu observer des jeunes lapereaux gambader dans des champs.

Synthèse des données de mammifères connues sur Sulniac :

Sulniac	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	365	192	557
Nombre de taxons différents	33	32	38
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	133	64	197
Nombre de taxons patrimoniaux	17	20	22

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> Schreber	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Grand Murin <i>Myotis myotis</i> Borkhausen	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> É. Geoffroy Saint-Hilaire	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

03

Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> Borkhausen	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Keyserling & Blasius	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Schreber	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux réglementaire
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Schreber	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux réglementaire
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> L.	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore & Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i> Helversen & Heller	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Natterer in Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> J. B. Fischer	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i> L.	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i> Miller	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i> L.	Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
Putois d'Europe <i>Mustela putorius</i> L.	Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu de conservation fort

Invertébrés:

Odonates :

Moins d'une vingtaine d'Odonates étaient connues à Sulniac. Un Agrion de Mercure avait été vu une fois en 2013 le long du ruisseau de Kercohan mais n'a jamais été revu depuis.

Depuis 2018, trois fois plus de contacts ont été effectués sur

Synthèse des données d'odonates connues sur Sulniac :

Sulniac	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	32	113	145
Nombre de taxons différents	18	30	34
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	1	2	3
Nombre de taxons patrimoniaux	1	2	3

cet Ordre, qui enrichit la commune de 14 nouvelles espèces.

Deux Lestes rares et menacés ont même été découverts dans un verger par Bastien Moisan en 2019, il s'agit du Leste dryade et du Leste fiancé.

L'inventaire des mares et zones humides environnantes est donc primordiale pour préserver ces espèces si fragiles.

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> Charpentier	Annexe II Directive Habitat Faune Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeu de conservation fort
Leste des bois, Leste dryade Lestes dryas Kirby	Liste Rouge Régionale (En Danger)	Enjeu de conservation fort
Leste fiancé <i>Lestes sponsa</i> Hansemann	Quasi-Menacé (Liste Rouge France)	Enjeu réglementaire



LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Lépidoptères :

18 taxons de papillons de jours étaient initialement connus à Sulniac dont la Petite Violette dans les bois de Lostihuel en 2014.

Les nombreux inventaires et observations ont permis de tripler les données sur cette commune et une douzaine de nouvelles espèces ont pu être découvertes dont le *Synthèse des données de Lépidoptères connues sur Sulniac* :

Céphale et la Mélitée des Centaurées qui sont des espèces patrimoniales. Une dizaine d'autres espèces n'ont pas été retrouvées. Le Gazé a été observé en 2009 (source MNHN), mais n'a pas été recontacté depuis.

Les papillons les plus observés sont toujours les Citrons (35 observations), suivis des Myrtils (35 observations) puis des Amaryllis (28 observations). Ce sont des papillons communs dans les jardins et prairies.

Suzur	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	129	266	395
Nombre de taxons différents	38	41	50
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	2	5	7
Nombre de taxons patrimoniaux	2	3	4

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Le Céphale <i>Coenonympha arcania</i> L.	En Danger (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation très fort
Le Gazé <i>Aporia crataegi</i> L.	Vulnérable (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation très fort
La Mélitée des Centaurées <i>Melitaea phoebe</i> Denis & Schiffermüller	Quasi-Menacée (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
La Petite Violette <i>Boloria dia</i> L.	Quasi-Menacée (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort

Orthoptères :

Parmi les 15 espèces connues avant les inventaires pour l'ABC, l'unique espèce patrimoniale présente était le Conocéphale des roseaux.

11 nouveaux Orthoptères ont été découverts grâce aux inventaires de l'entomofaune à Sulniac. D'ailleurs 2 nouvelles

espèces rares ont été trouvées dans les landes et dans une ancienne carrière : le Grillon des torrents et le Sténobothre nain. Sulniac est la seule commune de l'ABC où ces insectes ont été trouvés.

Grillons des bois, Criquets des pâtures et Criquets mélodieux sont les Orthoptères les plus fréquemment trouvés sur le territoire communal.

Synthèse des données d'Orthoptères connues sur Sulniac :

Sulniac	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	21	199	220
Nombre de taxons différents	15	25	26
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	1	13	14
Nombre de taxons patrimoniaux	1	3	3

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i> Latreille	(liste rouge Bretagne en cours de définition)	Enjeu de conservation fort
Grillon des torrents <i>Pteronemobius lineolatus</i> Brullé	(liste rouge Bretagne en cours de définition)	Enjeu de conservation
Sténobothre nain <i>Stenobothrus stigmaticus</i> Rambur	(liste rouge Bretagne en cours de définition)	Enjeu de conservation



LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Coléoptères :

L'Ordre des Coléoptères était peu étudié au Parc et seule la Lucane cerf-volant, une espèce à forte valeur patrimoniale, était une connue à Sulniac.

Grâce aux inventaires réalisés en 2019 par le GRETIA dans la zone de La Salle de 11 taxons supplémentaires ont été rajoutés à la base de données. Sept de ces insectes saproxyliques sont des taxons saproxyliques strictes.

Synthèse des données de Coléoptères connues sur Sulniac :

Sulniac	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	3	24	27
Nombre de taxons différents	2	12	13
Nombre de données de taxons patrimoniaux (protégés, rares ou menacés)	2	3	5
Nombre de taxons patrimoniaux	1	2	2

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> L.	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore & Quasi-menacée (Liste Rouge Europe)	Enjeu réglementaire
<i>Pediacus dermestoides</i> Fabricius	(pas de statut de protection et d'évaluation)	Enjeux de conservation

Poissons :

Les poissons n'ont pas fait l'objet de suivis particulier dans le cadre de l'ABC. La connaissance existante provient des suivis réalisés ponctuellement. Ainsi, 1 espèce avec un enjeu

très fort de conservation, l'Anguille est présente dans les cours d'eau de la commune.

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sulniac :

Sulniac	Statut	Enjeu de Conservation
Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i> L.	En danger critique (Liste rouge Bretagne, France, Europe, Monde)	Enjeu de conservation fort



Atlas de la Biodiversité
Communale
Sulniac

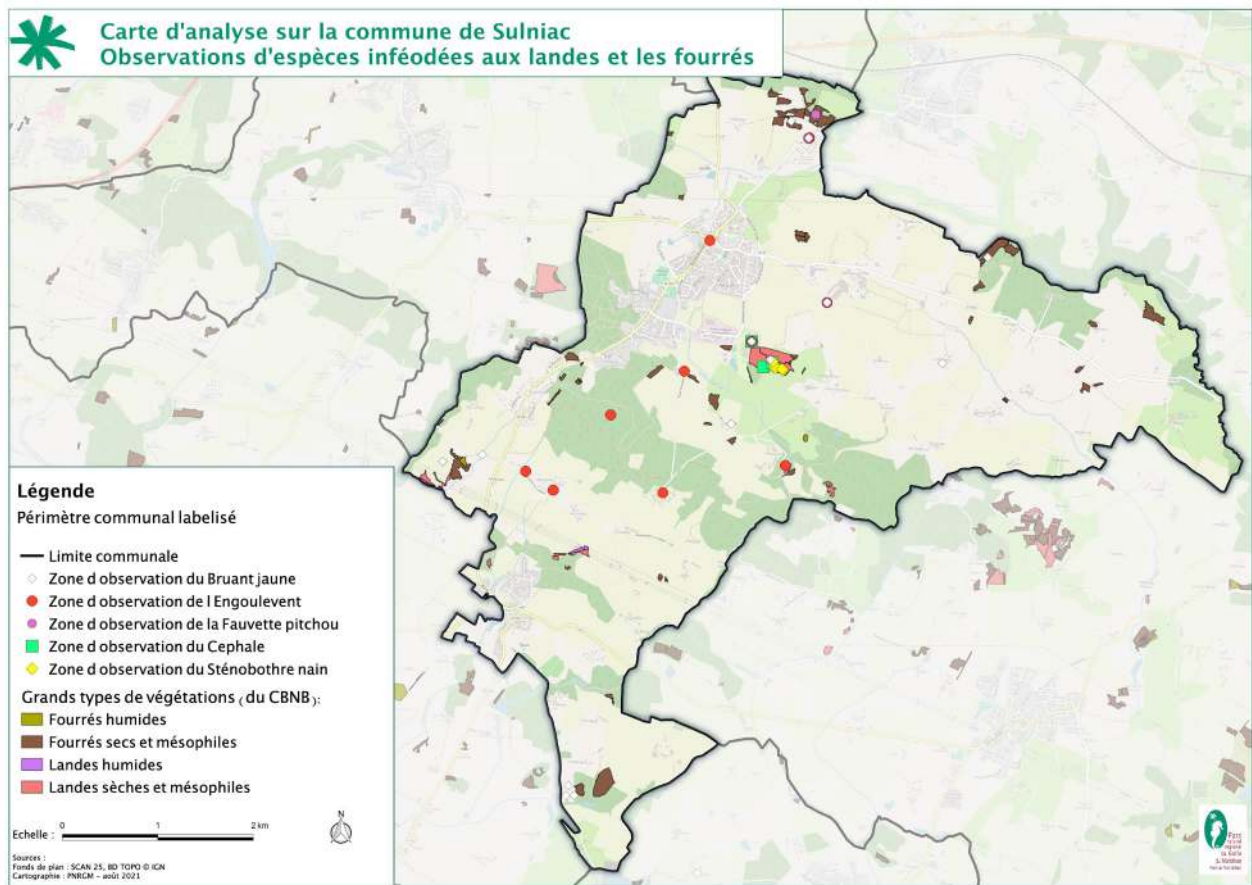
04

DIAGNOSTICS
ET ENJEUX

Les différents enjeux de biodiversité identifiés sur la commune de Sulniac sont présentés de manière synthétique par une approche couplée habitat-espèce, ainsi que par site selon les résultats du diagnostic. L'objectif vise à bien expliciter la richesse écologique des zones à enjeux identifiées par l'ABC, afin de définir les mesures pouvant intégrer le plan d'actions locales en faveur de la biodiversité.

2. Les Landes

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux landes et fourrés, dont les landes humides, particulièrement rares et menacées, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : le Bruant jaune, l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou, le Sténobothre nain et le Céphale.



Le Bruant jaune :

Passereau des landes, des friches et des zones de jeunes plantations, le Bruant jaune quoi qu'en régression dans l'Ouest reste présent sur l'ensemble des départements bretons. La modification des pratiques agricoles et les multiples changements du paysage rural ont obligé ce joli fringillidé à désertier les grandes zones de cultures.

Dans le périmètre du Parc, l'espèce apprécie les milieux boisés, et le nombre de mâles chanteurs semble s'accroître dans les zones de lande et de friche et dans les parcelles abandonnées.

Menaces : intensification des pratiques agricoles, utilisation des pesticides, suppression de bocage.

Les premières observations remontent à 2013. Jusqu'en 2017, cet oiseau a pu être contacté 30 fois dans les fourrés de la carrière de La Fourchale et près des landes du Nonen.

Grâce aux efforts de prospection lors de l'ABC, 44 nouvelles observations ont été ajoutées à la base de données et 7 stations découvertes : dans le verger de la Noë Blanche, dans les zones cultivées de Kermaria, Guerhuet, au Château et Kerdavid et enfin dans les fourrés de Coët Ruel et la Vraie-Croix.

La plupart des observations ont été faites grâce à l'écoute du chant des mâles mais des preuves de nidification ont aussi pu être apportées. Dès 2013, un nid et des jeunes nourris par leur parent avaient pu être vus dans les landes du Nonen, ce qui prouve la nidification du Bruant jaune à Sulniac.



Le Bruant jaune est protégé en France par l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est quasi-menacé en Bretagne (Liste rouge) et est classé modéré dans la liste à responsabilité biologique régionale des Oiseaux nicheurs de Bretagne.

Préconisation générale :

- Conservation des haies bocagères à ronces, à prunelliers et à églantiers dans les zones cultivées ;
- Limitation des travaux de nettoyage et d'arasement des haies et des herbacées, surtout dans la lande du Nonen ;
- Limitation de l'utilisation des insecticides, base de la nourriture des jeunes dans les zones cultivées ou a été retrouvé le Bruant jaune.

L'Engoulevent d'Europe :

Ce drôle d'oiseau a beau avoir l'allure d'un rapace, il n'en n'est pas un. Avec son plumage de la couleur de feuilles mortes, il passe souvent inaperçu dans les bois et forêts. Aux derniers jours d'avril, les reproducteurs retrouvent les sites de nidification et c'est cette époque que le mâle laisse entendre son ronronnement crépusculaire. D'une extrême discrétion le jour, sa localisation nocturne est plus aisée mais les milieux peu accessibles qu'il fréquente rendent sa rencontre très aléatoire. Deux couvées de deux œufs sont établies chaque saison, et chaque printemps le même territoire est utilisé si celui-ci n'est pas modifié. Les adultes quittent la Bretagne fin août, les jeunes restent parfois jusqu'à la fin septembre.

Menaces : la modification et la destruction de son habitat sont responsable du déclin de cette espèce (changement de technique sylvicole, reboisement).

L'Engoulevent est un oiseau bien connu à Sulniac depuis 2013. Entre 2013 et 2017, des individus mâles et femelles ont été observés



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Annexe II de la Convention de Berne ; Annexe I de la Directive Oiseaux. Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Classée Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

une vingtaine de fois sur 3 sites différents (le Nonen, la Salle, Locqueltas) autour de la ceinture forestière en centre de Sulniac.

Entre 2018 et 2019 ce sont près de 40 données qui ont été rajoutées. La majorité des oiseaux ont été vus de nouveau dans les landes de Nonen et à Locqueltas. D'autres secteurs ou l'espèce loge ont été découverts : au Moulin de Tréguern, dans les bois de Lostihuel, Coët-Ruel.

Dans les bois de Lostihuel, des observateurs ont eu la chance d'apercevoir une femelle et ses petits en 2020. Depuis 2013, de nombreuses observations de femelles en train de couvrir ont été indiquées dans les landes sèches et mésophiles du Nonen. Tous ces indices sont la preuve de nidification certaine de plusieurs couples chaque année à Sulniac.

Préconisation générale :

- Suivi de l'avifaune dans la zone boisée de de Lostihuel et dans la lande du Nonen ;
- Fauche et l'entretien de la lande du Nonen durant l'automne et l'hiver ;
- Interdiction des travaux sur les landes et boisements au printemps et en été au Nonen ;
- Limitation de l'utilisation des insecticides et sensibilisation des agriculteurs aux outils de gestion tels que les MAEC ;
- Organisation de la nuit de l'Engoulevent.

Fauvette pitchou :

La Fauvette pitchou est assurément la discrétion en personne. Elle fréquente exclusivement les landes à ajoncs et les jeunes plantations de conifères, tant dans les terres que près du littoral. Ainsi, bien que présente dans les quatre départements bretons, les effectifs sont beaucoup abondants en Morbihan. Les chaleurs de l'été et les moindres rigueurs de l'hiver semblent particulièrement appréciés par ce petit passereau aux origines méditerranéennes qui par sa discrétion passe souvent inaperçu.

Autour du Golfe du Morbihan, la Fauvette pitchou semble s'accommoder de tous types de landes. On la rencontre aussi bien dans les landes rases du Petit Mont à Arzon que dans les hauts ajoncs d'Elven ou les landes humides de Berric.

Menace : La perte ou la dégradation de son habitat sont les principales menaces qui pèsent sur la Fauvette pitchou.

David Lédan, du Parc, avait découvert en 2013 les premières Fauvettes pitchou, un couple d'ailleurs, dans les landes de Nonen. Entre 2013 et 2017, 18 contacts ont été réalisés, principalement des contacts auditifs de mâles chanteurs.

Pour l'Atlas de la Biodiversité Communale, 25 autres données ont été ajoutées, principalement dans la lande de Nonen mais aussi dans les fourrés de Coët-Ruel. La présence de couples formés peut permettre de penser que l'espèce niche dans les landes de Sulniac.



Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature ; Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés en France ; Annexe II de la Convention de Bonn ; Annexe I de la Directive Oiseaux. Classée en Préoccupation Mineure en Bretagne, mais avec une responsabilité biologique régional et En Danger en France. C'est aussi une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

Préconisation générale :

- Suivi de l'avifaune dans la lande de Nonen et dans les fourrés de Coët-Ruel en période de nidification ;
- Entretien des landes avec fauchage en fin d'été avec exportation dans ces stations si nécessaire

Sténobothre nain :

Le Sténobothre nain, comme son nom l'indique, est un petit criquet. Il est essentiellement vert avec diverses lignes pâles et noires le long du corps. C'est une espèce inféodée aux prairies rases sèches et ensoleillées avec des zones de roches affleurantes.

Menaces : abandon ou intensification des pratiques agropastorales.

Lors des inventaires de l'entomofaune en 2019 pour l'ABC, ce sont près d'une dizaine de Sténobotres nains qui ont été vus uniquement dans la lande de Nonen-Trévégan.

Sulniac est la seule station des 12 communes du premier ABC a abrité cette espèce. Il y a donc un enjeu de conservation fort localement pour cette espèce dans ces landes.



Le Sténobothre nain n'est pas protégé en France et n'a pas été évalué dans une liste rouge.

Préconisation générale :

- Suivi des Orthoptères dans la lande du Nonen ;
- Entretien de la lande par pâturage extensif ou fauche annuelle.
- Limiter la fermeture du milieu (fougères et pousse de ligneux).

Céphale :

Le Céphale est un hôte privilégié des landes, qu'elles soient sèches ou humides, mais aussi des bois. Les imagos sont visibles durant une courte période de l'année de fin mai à fin juillet. Les plantes hôtes lors des pontes sont généralement des Poacées. Sa distribution en Bretagne se limite à des foyers dans le Morbihan et dans le Sud-Ouest de l'Ille-et-Vilaine. Les landes de Lanvaux sont notamment connues pour abriter le Céphale. Depuis quelques décennies, les effectifs sont nettement en régression, l'espèce est même classée En Danger en liste rouge régionale de Bretagne.

Menace : La raison principale de ce déclin est dû aux importantes modifications des paysages. Les landes et boisements ont laissé place aux cultures, peu favorable au Céphale.



Cette espèce est non-réglémentée mais elle reste en Danger d'après la Liste Rouge régionale & responsabilité biologique de Bretagne. En France et en Europe, elle est classée en Préoccupation Mineure.

Trois Céphales ont été découverts en 2019 à Sulniac grâce aux inventaires de l'entomofaune réalisés dans la lande du Nonen par Bastien Moisan du Parc.

Préconisation générale :

- Ne pas laisser la lande se fermer ;
- Mise en place d'un plan de gestion sur lande du Nonen ;
- Création de micro-stations d'habitats pionnier sur ce site ;
- Ne pas laisser le milieu être colonisé par de la Fougère aigle (arrachage si nécessaire).

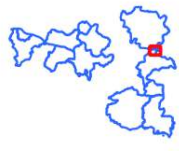
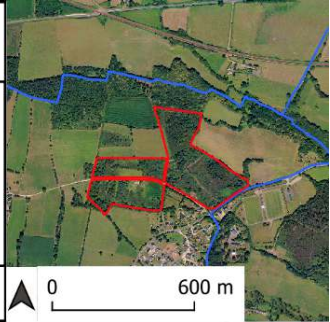
Les sites à enjeux :

- Landes du Nonen (Présence du Céphale, du Sténobothre nain, de la Fauvette pitchou, de l'Engoulevent, de la Vipère péliade et du Bruant jaune) ;
- Fourrés et landes de Coët Ruel (Présence de la Fauvette pitchou, de l'Engoulevent et du Bruant jaune) ;
- Lande de Locquetas (Présence de l'Engoulevent et du Bruant jaune) ;
- Lande du Gorvello (Site à fort potentiel écologique).

Fiche site n°24
Lande de Coët Ruel

Commune : Sulniac
Surface : 14,3 ha
Propriétaire :
Inventaire botanique : 09/06/2020
Inventaire faunistique :
Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique

Localisation du site

Fond de carte :
Géobretagne 2016

0 600 m

	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Lande sèche				Mauvais
Faune	Vipère péliade				ND



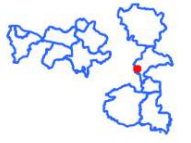
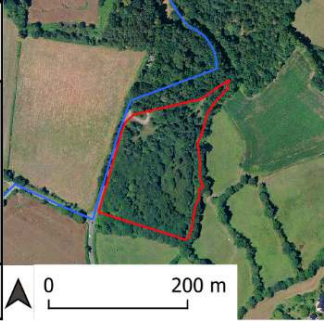

Lande vieillissante



Vipère péliade

MENACES IDENTIFIES	Lande	Vipère péliade
Vieillessement de la lande	X	
Envahissement arbres et arbustes (bourdaine, pins)	X	X

Préconisations de gestion	
Restauration de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Coupe des pins et des bourdaines Opération de gyrobroyage avec exportation des fourrés à Ajoncs d'Europe en maintenant si possible les pieds d'éricacées.
Gestion de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Fauche avec exportation tous les 5 à 8 ans de la lande pour éviter son évolution en fourré. Réaliser la fauche de façon rotative, par secteur, de façon à maintenir une mosaïque de lande jeune/âgée et de prairies.

<h2>Fiche site n°63</h2> <h3>Lande du Gorvello</h3>	
Commune : Sulniac Surface : 2,2 ha Propriétaire : Inventaire botanique : 11/08/2020 Inventaire faunistique : Non réalisé Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique	
Localisation du site 	
Fond de carte : Géobretagne 2016	
	

	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Lande méso-hygrophile	X	X	X	Mauvais



Lande mésohygrophile envahie par les ronces



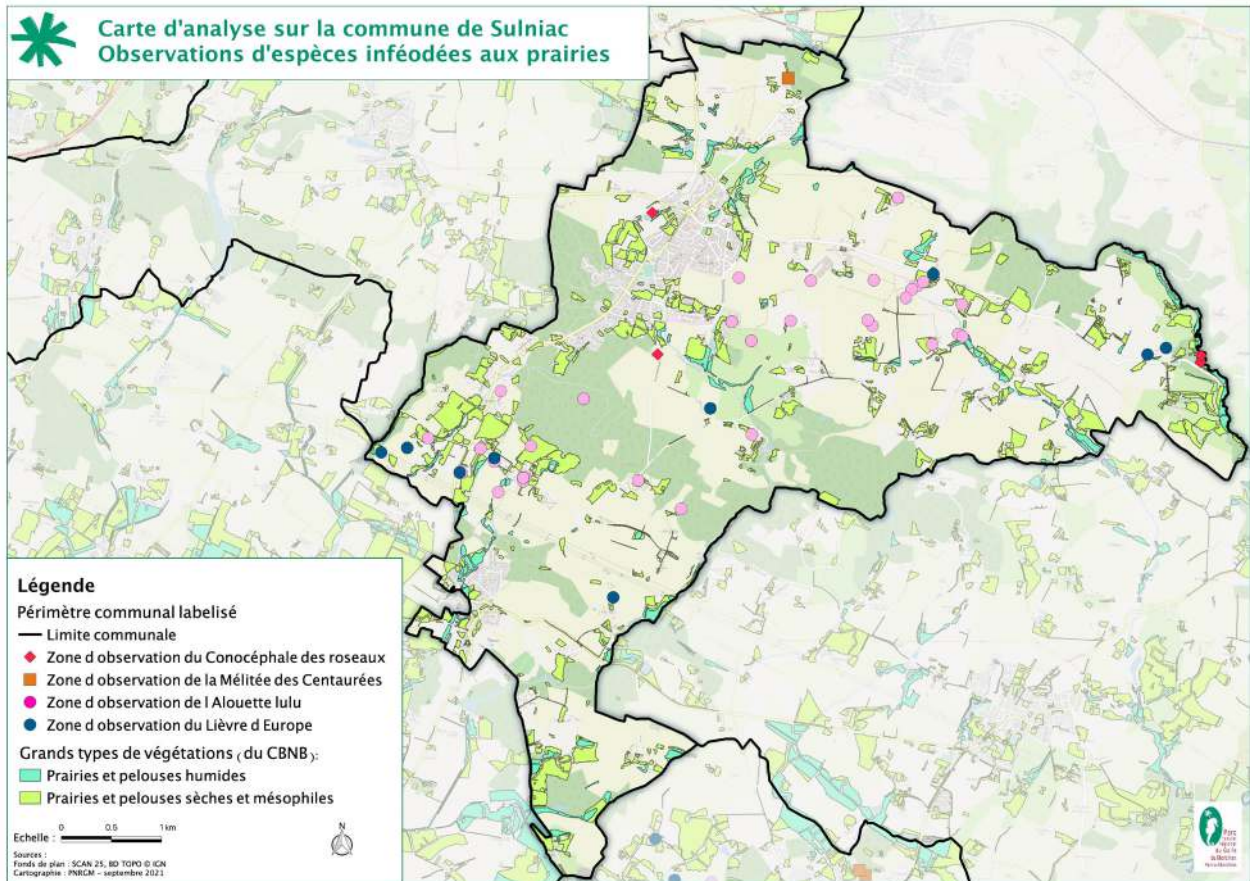
Lande mésohygrophile envahie par les saules

MENACES IDENTIFIES	Lande
Vieillessement de la lande (ronces et ajonc d'Europe)	X
Envahissement par les saules	X

Préconisations de gestion	
Restauration de la lande	<ul style="list-style-type: none"> • Arrachage des saules • Opération de gyrobroyage avec exportation de la lande en maintenant si possible des pieds d'éricacées.
Gestion de la lande	<ul style="list-style-type: none"> • Fauche avec exportation tous les 5 à 8 ans de la lande pour éviter son évolution en fourré. • Réaliser la fauche de façon rotative, par secteur, de façon à maintenir une mosaïque de lande jeune/âgée.

3. Les Prairies

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux prairies naturelles, dont les prairies humides, 4 espèces sont plus particulièrement regardées : l'Alouette lulu, le Lièvre d'Europe, le Conocéphale des roseaux et la Mélitée des centaurees.



Alouette lulu :

Alouette des landes, des clairières et des lisières de bois, l'Alouette lulu est un oiseau discret qui malgré des milieux propices en Bretagne reste rare et localisé. Si elle est peu abondante dans les Côtes-d'Armor et dans le Finistère, l'espèce est mieux répartie du sud de l'Ille et Vilaine et du Morbihan. Dans le périmètre du parc, l'espèce semble inféodée aux zones de bois et de landes mêlées et est présente sur la majorité des communes de l'ABC1.

Menaces : perte de leur habitat par fermeture du milieu (déprise agricole, plantation sylvicole) ou par destruction (changement de pratiques agricoles, urbanisation).

De 2010 à 2017, l'Alouette lulu été contactée plus de 110 fois autour de grandes Parcelles agricoles au Nonen, le petit Trévégan, la Salle, Kerbourhis, Locqueltas, Kermaria et La Fourchale.

De 2018 à 2020, 146 nouvelles données ont été enregistrées dans ces mêmes secteurs ainsi que dans de nouvelles stations : bois de Lostihuel, Kernez, le Château et le Douaro. La grande majorité des observations sont issues



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; et Annexe III de la Convention de Berne et Annexe I de la Directive Oiseaux. Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Classée Préoccupation Mineure en France (Liste Rouge).

de l'écoute de mâles chanteurs. L'espèce niche certainement à Sulniac aux alentours des prairies de Locqueltas et de Kernez.

Préconisation générale :

- *Maintien et rétablissement des milieux ouverts, d'un système de pâturage extensif et préservation du bocage ;*
- *Sensibiliser les exploitants agricoles près de Lostihuel, sur les outils MAE et les pratiques agricoles extensives ;*
- *Interdiction des gyrobroyages mécaniques entre le 15 mars et le 31 août.*

Lièvre d'Europe :

Plus grand que le Lapin de garenne, le Lièvre d'Europe fait la taille d'un chat. Il possède de longues oreilles et pattes arrières qui le différencie du lapin. Il est strictement campagnard : le Lièvre vit dans les espaces cultivés composés de champs et prairies. Malgré sa taille, c'est un mammifère discret qui préfère sortir au crépuscule. Ce lagomorphe ne creuse pas de terriers, il aménage plutôt un gîte au sol qui ressemble à une petite dépression. Bâti pour la course, cet athlète peut atteindre une pointe de 70 km/h grâce à ses pattes puissantes. Il peut aussi faire des bonds impressionnants : jusqu'à 2 m de hauteur ou 7 m de longueur.

Menace : la principale raison de son déclin est la fragmentation de son territoire et il n'aime pas traverser les voies routières.



Le Lièvre d'Europe fait parti du gibier chassé, il n'est donc pas protégé malgré le déclin de la population.

Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. En Bretagne, l'espèce est classée en Préoccupation Mineure (Liste Rouge).

Les Lièvres sont bien présents à Sulniac dans les Parcelles agricoles cultivées. De 2008 à 2016, 17 observations ont eu lieu en zone agricole à La Fourchale, Locqueltas Grée, le Poulblet, le Frahaut et le Guerhuet. 6 autres observations en 2019 ont complété l'inventaire sur ces mêmes stations et dans deux nouvelles au Douaro et à Kernez.

Préconisation générale :

- *Sensibiliser le public à la « biodiversité ordinaire » ;*
- *Se rapprocher de l'Office de chasse pour mieux suivre les populations de Lièvre autour de Sulniac ;*
- *Protéger et recréer du bocage en zone rurale très ouverte (zone du Frahaut) ;*
- *Sensibiliser les exploitants agricoles sur les outils MAE vers Locqueltas et La Fourchale.*

Le Conocéphale des roseaux :

Le conocéphale des Roseaux se développe parmi la végétation riveraine des milieux aquatiques ou des bords des cours d'eau (roseaux, joncs, scirpes, choins, laïches...). La principale exigence écologique de cette espèce est un très fort niveau d'hygrométrie. En effet, un assèchement du milieu lui est défavorable. (source : Merlet F. et Houard X., 2012, Le conocéphale des Roseaux, Opie, 4p).

Menaces :

- Dégradation des prairies humides (assèchement, drainage, plantation...)
- Surpâturage



L'espèce n'est pas protégée et n'a pas fait l'objet d'une évaluation en Bretagne ni en France.

C'est en 2006 que, pour la première fois, le Conocéphale était découvert dans une petite prairie à Kergatté.

Il a ensuite fallu attendre les inventaires de l'entomofaune en 2019 pour que trois nouveaux individus soient redécouverts dans la prairie humide du Moulin de Cléguer et dans la prairie humide à Beg Er Lann.

Préconisation générale :

- Les prairies, ou ces Orthoptères sont présents, bénéficient déjà MAE actuellement ;
- Suivi de l'entomofaune à Beg Er Lann et dans les prairies humides bordant le ruisseau de Cléguer.

Mélictée des centaurées :

La répartition géographique de ce papillon coloré s'étend de l'Europe de l'Ouest et du Maghreb jusqu'à au Nord de la Chine. En Bretagne, la Mélictée n'est présente que sur la partie sud-est du Morbihan et sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine. Ce papillon est inféodé aux prairies dites mésophiles maigres (cf page prairies -) où sont présentes les plantes du genre centaurées. Ces espèces hôtes servent de réserves de nourritures à la chenille au printemps. Les imagos sont observables de mai à août.

Menaces : le changement de pratiques agricoles et donc la disparition de sa plante hôte est un facteur qui peut entraîner la disparition de l'espèce sur la commune.



Pas réglementé, mais classé en Quasi-menacée en Bretagne et en Préoccupation Mineure en France et en Europe.

L'espèce n'était pas connue à Sulniac avant 2019 lors des inventaires des Rhopalocères dans la prairie de Coët Ruel. Aujourd'hui, l'espèce n'est donc présente que sur cette station et une gestion adaptée de la prairie doit être mise en place pour préserver le maintien de l'espèce.

Préconisation générale :

- Suivi naturaliste dans la prairie de Coët Ruel ;
- Sensibiliser les agriculteurs aux outils MAE dans cette prairie ;
- Maintien de la prairie de fauche mésophile par une seule fauche annuelle en début d'été avec exportation ;
- Proscrire les amendements et le retournement du sol.

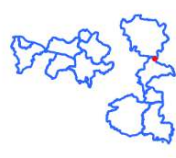
Les sites à enjeux :

- **Prairie de Kerhouarn (Site à fort enjeu de conservation et présence de l'Orchis tacheté) ;**
- **Mégaphorbiaie du Peuh (Site à fort potentiel écologique) ;**
- **Prairie de Coët Ruel (Présence de la Mélictée des Centaurées et de la Vipère péliade) ;**
- **Prairie de Locqueltas (Présence du Lièvre, de l'Alouette lulu) ;**
- **Prairie de Kernez (Présence du Lièvre, de l'Alouette lulu) ;**
- **Prairie humide du Mouline de Cléguer (Présence du Conocéphale des roseaux).**

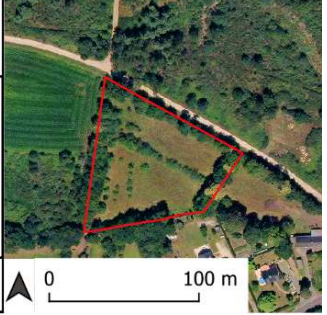
Fiche site n°23 Prairie de Coët Ruel

Commune : Sulniac
 Surface : 0,7 ha
 Propriétaire :
 Inventaire botanique : 09/06/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique

Localisation du site



Fond de carte :
Géobretagne 2016



0 100 m

	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie mésophile			X	Bon



Prairie mésophile



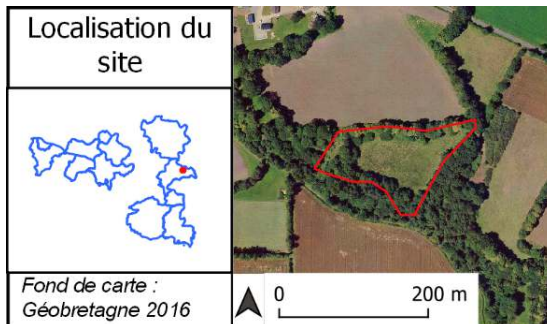
Crépide capillaire
Photo : A. Burgess

MENACES IDENTIFIES	Prairie de fauche
Eutrophisation des prairies	X
Disparition des pratiques agricoles	X
Colonisation par l'Ajonc et le Genêt	X

Préconisations de gestion	
Amendements	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'utilisation de fertilisants ou de semis Ne pas retourner le sol
Maintien des prairies de fauche mésophile	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une seule fauche annuelle, avec exportation, de préférence au début de l'été.

Fiche site n°28 Prairie de Kerhouarn

Commune : Sulniac
 Surface : 1,4 ha
 Propriétaire :
 Inventaire botanique : 13/05/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 2 - Site à forts enjeux de conservation



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie humide oligotrophe	X	X	X	Bon



Prairie humide oligotrophe à Orchis tacheté



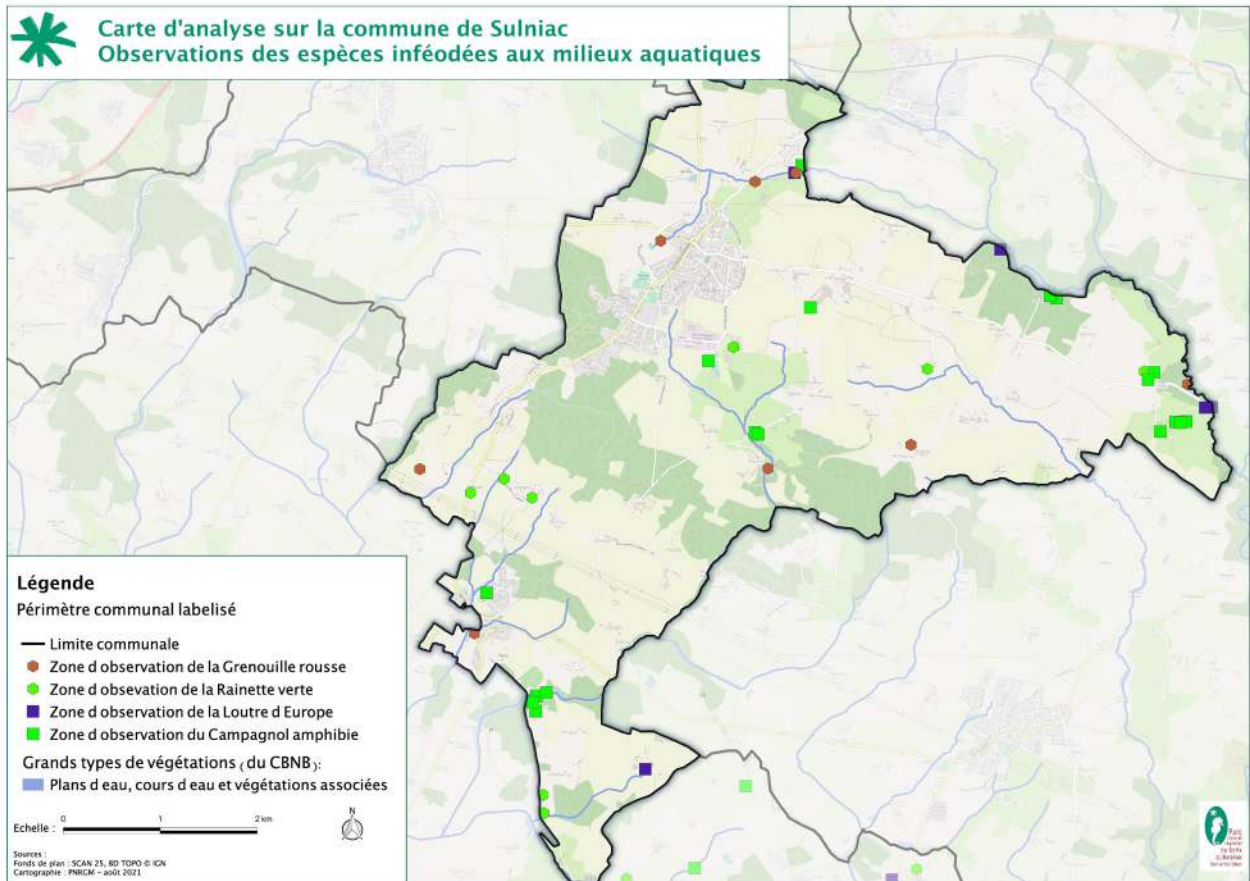
Orchis tacheté

MENACES IDENTIFIES	Prairie humide
Disparition des pratiques agricoles	X
Dynamique naturelle du milieu	X
Eutrophisation du milieu	X

Préconisations de gestion	
Maintien d'une prairie humide oligotrophe	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les pratiques actuelles en privilégiant si possible une fauche avec exportation en fin d'été

4. Les habitats aquatiques

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats aquatiques, 4 espèces sont plus particulièrement regardées : le Campagnol amphibie, la Loutre d'Europe, la Grenouille rousse et la Rainette verte.



Campagnol amphibie :

Parfaitement adapté à la vie aquatique, le Campagnol amphibie reste fortement inféodé aux étangs, aux rivières, aux ruisseaux et surtout aux prairies humides riches en joncs et en carex. Berge des cours d'eau lents, plans d'eau, marais, tourbières. Il affectionne les berges des eaux stagnantes et courantes, les étangs, les rivières...

De ce fait, les menaces principales qui pèsent sur le Campagnol amphibie sont liées à la dégradation de son habitat ou encore la concurrence avec des espèces introduites.



Le GMB a réalisé des suivis de l'espèce de 2008 à 2011 où près de 21 observations de fèces et galeries ont été trouvées : sur le ruisseau du Plessis à Pébeyec et à La Noë ; sur le ruisseau de Kercohan à Tréguern ; et sur le ruisseau de Cléguer (aux Ferrières, au Poulblet et à la Hellaye).

En 2019, 3 nouveaux sites ont été découverts à la source du ruisseau de Kercohan (à

L'espèce est protégée en France : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres. C'est une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est Quasi-Menacée dans cette région ainsi qu'en France (Liste Rouge).

Kervendras et Kerdauid) et le long du ruisseau des Ferrières.

Le Campagnol amphibie semble donc avoir colonisé tous les cours d'eau qui traversent ou qui prennent leur source à Sulniac.

Préconisation générale :

- Pour préserver l'espèce il est possible de maintenir une végétation herbacée sur les rives du cours d'eau et de créer des zones de berges intactes lors d'interventions d'entretien du cours d'eau (source : SFPEM) ;
- Suivi de l'espèce dans les zones où les indices de présence (fèces et galeries) sont les plus nombreux : Pébeyec et la Hellaye.
- Nouveau suivi du Campagnol amphibie sur le Plessis et les affluents du Saint-Eloi.

La Loutre d'Europe :

La Loutre d'Europe est essentiellement nocturne et passe la majeure partie de son activité dans l'eau tant pour se déplacer que pour la recherche de sa nourriture. Durant la journée et en fonction de la tranquillité des sites, elle se repose dans divers gîtes : ripisylves denses, éboulis, souches creuses, cariçaias, roselières...

Principalement piscivore, elle se nourrit de petits poissons sans spécialisation particulière sur les espèces et elle adapte son régime au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente. Ce super-prédateur, en bout de chaîne alimentaire, complète son régime alimentaire par la consommation de batraciens, d'oiseaux aquatiques, de crustacés, de mollusques et de mammifères aquatiques.

Menaces : un grand nombre de cours d'eau ont été modifiés par l'homme entraînant bien souvent une diminution de la diversité d'habitats.

De 2010 à 2014, les suivis ont permis de découvrir 4 indices de présences (des fèces) sur le ruisseau de Cléguer au niveau de la Hellaye. En 2017, plusieurs epreintes ont été trouvées au niveau d'un petit affluent du Plessis à Pébeyec.

En 2018, lors des nouveaux suivi Loutres, 2 traces étaient présentes le long du ruisseau des Ferrières à Coët Ruel et au Pont Quil. L'année suivante, de nouvelles traces ont été découvertes à la source du ruisseau du Plessis à Pessun.

La Loutre se déplace donc à Sulniac le long du ruisseau de Cléguer et du Plessis.



Au niveau national, elle est protégée dans l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France et dans l'Article 1er de l'Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Au niveau international, elle fait partie des espèces réglementées dans l'Annexe II de la Convention de Berne, dans les Articles II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE) et dans l'Annexe A de la Convention CITES.

Préconisation générale :

Le Plan National d'actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) de 2019 à 2028 proposent de nombreuses actions qui visent à la fois à mieux connaître l'espèce, à la protéger et à mettre en œuvre des actions d'animation de sensibilisation.

- Limiter les pollutions chimiques et l'installation d'obstacles à la libre circulation de la Loutre sur ces cours d'eau ;
- Entretien et restauration des cours d'eau si nécessaire ;
- Limitation de la pollution sur les cours d'eau.

Grenouille rousse :

La Grenouille rousse est largement répandue dans la majeure partie de l'Europe. Cette grenouille peut atteindre jusqu'à 11 cm de longueur. Généralement brune, sa teinte peut varier du brun clair au noir, en passant par le rouge ou le jaunâtre. Opportuniste, elle se plaît dans divers plans d'eaux stagnantes (mares, lacs, fossés, marais, pré inondé etc). Elle est aussi présente en forêt et peut parfois fréquenter les bassins urbains.

Menaces : Malgré son abondance, elle reste menacée par la destruction de son habitat, à la pollution des eaux (produits chimiques) et à la fragmentation du territoire qui limite la capacité de l'espèce à se déplacer.

Les premières observations de la Grenouille rousse par le Parc remontent à 2004 et 2014 ou 4 contacts ont été effectués : autour des petits affluents du Plessis à La Fourchale et au Gorvello ; dans le ruisseau de Kercohan au Moulin de Tréguern; dans une zone humide à Kervoisan.

Depuis, seuls les inventaires de 2020 sur les inventaires de l'Herpétofaune pour l'ABC ont permis de découvrir 4 zones de pontes et la présence d'oeuf sur le ruisseau des Ferrières (stations de Beg Er Lann, du Trino et de Coët Ruel) et sur le ruisseau de Cléguer (au Moulin du même nom).

Aujourd'hui, la Grenouille rousse est au moins présente autour des affluents du Saint-Eloi. Il est possible que l'espèce vive aussi toujours près des affluents du ruisseau du Plessis mais l'effort de prospection est trop faible pour pouvoir le confirmer.



Article 1 de l'Arrêté du 5 juin 1985 relatif à la production des spécimens de grenouille rousse ; Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés en France ; Annexe III de la Convention de Bonn ; Annexe V de la Directive Faune-Flore-Habitat. Elle est Quasi-Menacée en Bretagne et classée en Préoccupation Mineure en France (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- Inventaire des mares et fontaines de la commune de Sulniac;
- Protection des points d'eau stagnantes dans les documents d'urbanisme ;
- Limiter la pollution des cours d'eau ;
- Inventaire des Amphibiens sur les affluents du Plessis.

Rainette verte :

Cette petite grenouille verte est arboricole, elle passe la plupart de son temps perchée dans les arbres et buissons.

La Rainette verte est principalement inféodée aux points d'eau stagnante des zones alluviales, bien ensoleillés et avec une végétation aquatique importante (étangs, mares, bassins, bras-morts des cours d'eaux, marais...) (source : ONEMA).

Menaces : destruction et assèchement des zones humides, aménagements, pollutions.

Les trois premières observations de Rainettes vertes remontent à 2012 et 2013 autour des petits affluents du Plessis à La Fourchale et Locqueltas.

Grâce à la pression d'inventaire durant l'ABC, une douzaine d'observation ont e lieu



Protégée au niveau national et international : Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain ; Annexe II de la Convention de Berne ; Annexe IV de la Directive Faune-Flore-Habitat.

Espère déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est classée en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

DIAGNOSTICS ET ENJEUX

à Sulniac, essentiellement grâce à l'écoute de mâles chanteurs dans des arbres.

Les observations sont localisées dans les stations déjà connues et découvertes au Nonen, au Château, à la Noë Blanche, au Douaro et à Kerbiguet. Ces stations sont toutes localisées à la source des affluents du Plessis et près du ruisseau de Cléguer.

Préconisation générale :

- *Inventaire des mares et fontaines de la commune de Sulniac;*
- *Protection des points d'eau stagnantes dans les documents d'urbanisme ;*
- *Limiter la pollution des cours d'eau.*

Les sites à enjeux :

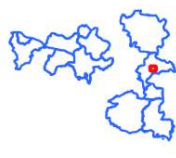
- **Moulin de Cléguer (Présence de la Grenouille rousse, de la Loutre et du Campagnol amphibie) ;**
- **Ruisseau des Ferrières à Coët Ruel (Présence de la Grenouille rousse, de la Loutre du Campagnol amphibie) ;**
- **Affluents du ruisseau du Plessis (Présence de la Rainette verte, du Campagnol maphibie et de la Loutre).**

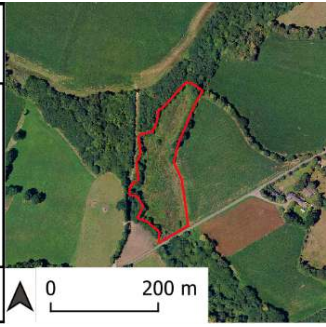
Fiche site n°62

Mégaphorbiaie de Le Peuh


Commune : Sulniac
 Surface : 2 ha
 Propriétaire :
 Inventaire botanique : 11/08/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique

Localisation du site





Fond de carte :
Géobretagne 2016



0 200 m

	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Mégaphorbiaie	X			Bon
	Prairie humide		X	X	Mauvais



Mégaphorbiaie à Angélique des bois



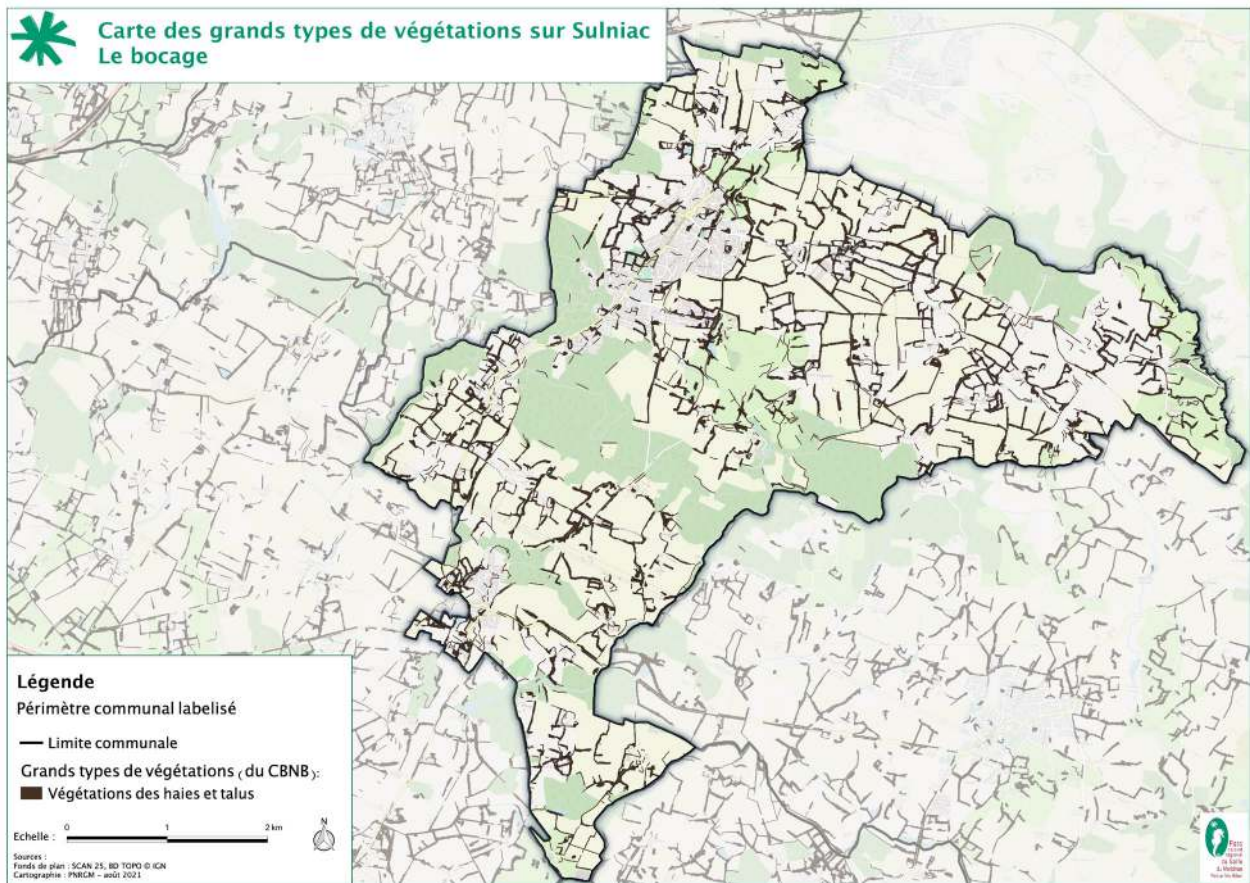
Angélique des bois
Photo : O. Roquinarc'h

MENACES IDENTIFIES	Mégaphorbiaie	Prairie humide
Dynamique naturelle du milieu	X	X
Modification des usages	X	X
Eutrophisation des milieux	X	X

Préconisations de gestion	
Restauration des prairies humide	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de fauches annuelles de certains secteurs de mégaphorbiaie avec exportation, de préférence fin printemps et début automne pendant 4 à 5 ans. Arrachage des saules au sein de la parcelle
Gestion du milieu	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des fauches avec exportation tous les 3 à 4 ans afin d'éviter le développement de ligneux sur les mégaphorbiaie

5. Le bocage

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux vergers, 3 espèce a plus particulièrement été regardée : La Barbastelle d'Europe, le Lucane cerf-volant et l'Asphodèle d'Arrondeau.



Barbastelle d'Europe :

C'est une chauve-souris singulière avec un petit air de bouledogue. De taille moyenne, l'impression générale qu'elle donne est d'abord celle d'une masse sombre, quasi-noire. Sa face est plate, noire anthracite tout comme ses membranes alaires. Elle fréquente une large gamme d'habitat : des milieux forestiers aux zones ouvertes, les haies et les lisières. En hiver, les Barbastelles gîtent dans les caves, bunkers, ruines, tunnels ferroviaires, ponts ou grottes. Cette espèce n'est pas migratrice, elle se déplace de moins à 40 km pour ses déplacements saisonniers. Côté alimentation, elle est spécialisée dans les petits lépidoptères. Elle prospecte le long de la canopée ainsi que les zones humides et rivières.

Menaces : Gestion forestière intensive, fragmentation de l'habitat, collision routière.

De 2012 à 2014, les différents suivis des chiroptères réalisés par le GMB et Bretagne-Vivante ont permis de découvrir 8 fois l'espèce en lisière de forêt à la Salle et aux Fourrières ainsi que dans des zones plus



La Barbastelle d'Europe est protégée par : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France ; par les Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Cette chauve-souris est quasi-menacée en Bretagne (Liste rouge) et est classée modérée dans la liste à responsabilité biologique régionale des Mammifères de Bretagne.

urbaines entourées de haies comme à Kerentré, Keravello et les Vallons.

Lors de l'ABC, aucun nouveau suivi n'a été organisé et les Barbastelles ont été observées ponctuellement deux fois en 2019 autour des haies du Trino et du Mont.

Préconisation générale :

- *Suivis des chiroptères en milieu forestier (bois de Lostihuel et des Ferrières) et en zone urbaine ;*
- *Protection des arbres creux dans les bois gérés avec un PSG ;*
- *Maintenir et restaurer le bocage ;*
- *Conservation des arbres vieillissants le long des haies, surtout dans les zones anthropisées.*

Le Lucane cerf-volant :

C'est le plus grand Coléoptère indigène de France : il peut atteindre 9 cm de long. Le mâle se distingue par ses mandibules supérieures très développées qu'il utilise pour les combats lors des périodes de reproduction. La Lucane cerf-volant est forestière, elle est liée aux vieux arbres : les larves grandissent sous de vieilles souches en décomposition, souvent des arbres à feuilles caduques et se développent environ 5 ans dans le sol.

Menaces : comme cette espèce dépend de la présence de bois mort, la disparition de leur habitat contribue à menacer l'espèce.



L'espèce est protégée par l'Annexe II de la Convention de Berne et l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. En Europe, elle est Quasi-Menacée (Liste Rouge).

En 2013, un jeune mâle Lucane avait été repéré en vol le long d'une haie bocagère à Locqueltas Grée. C'est en 2017 qu'un nouvel individu a été contacté dans le bois de Lostihuel. En 2019, une Lucane a de nouveau été revue à Locqueltas Grée. En 2020, un nouveau coléoptère a été capturé puis relâché dans le bocage de Coët Navalen.

Préconisation générale :

- *Il conviendrait de localiser les quelques arbres vieillissants ou morts dans les haies bocagères de Locqueltas Grée et Coët Navalen pour pouvoir les protéger au PLU ;*
- *Mettre en place une politique de l'arbre en ville (vieux arbres et mourants) ;*
- *Maintenir et restaurer le bocage.*

L'Asphodele d'Arrondeau :

C'est une plante vivace qui mesure généralement 1 m et possède des fleurs rosées et plus rarement blanches en grappe serrée. La floraison commence en mai et se termine en juin. On la retrouve dans les secteurs bocagers au pieds des talus, dans les landes et les bois de l'ouest de la France.

Menace : la disparition de son habitat entraîne par conséquent une raréfaction de l'espèce dans l'ouest.

C'est en 2016 qu'un salarié du Parc a découvert des Asphodèles d'Arrondeau au Rohello le long de haies bocagères sur ce lieu-dit. Depuis, aucune nouvelle prospection n'a eu lieu. Il est donc impossible de confirmer actuellement la présence d'Asphodèles à Sulniac.



L'espèce est protégée par les Articles 2 & 3 de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Cette plante est une espèce déterminante de l'inventaire ZNIEFF en Bretagne. En France, elle est listée en Préoccupation Mineure (Liste Rouge).

Préconisation générale :

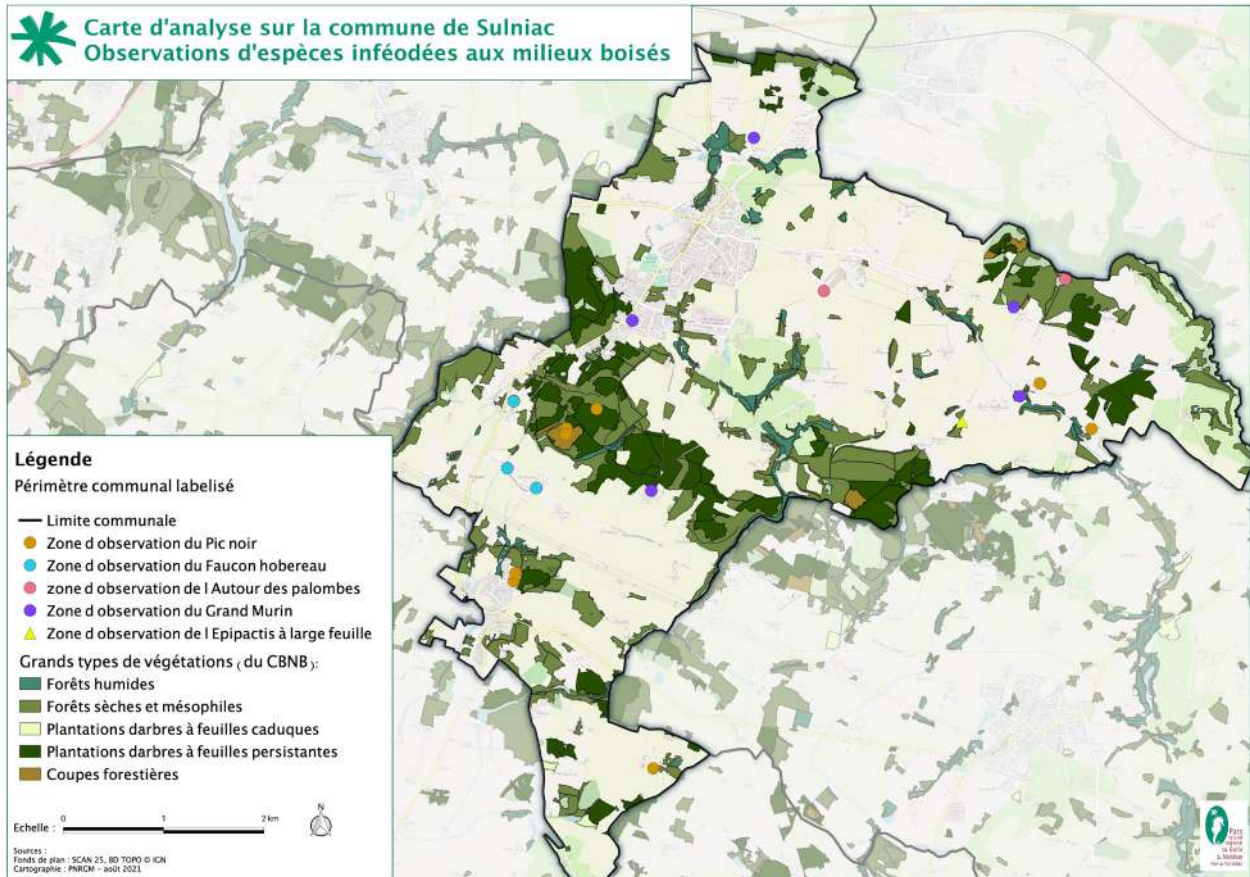
- Faire un inventaire botanique sur le lieu-dit du Rohello;
- Maintenir et restaurer le bocage ;
- Privilégier le pâturage extensif à la culture autour des secteurs où a été trouvé cette plante.

Les sites à enjeux :

- Haies à Locqueltas (Présence de la Lucane cerf-volant) ;
- Haies du Trino (Présence de la Barbastelle d'Europe) ;
- Haie de Sainte Marguerire (Présence historique de l'Epipactis à larges feuilles) ;
- Haies du Rohello (Présence historique de l'Asphodèle d'Arrondeau).

6. Les Boisements

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux boisements, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : le Pic noir, le Grand Murin, l'Épipactis à larges feuilles, l'Autour des Palombes et le Faucon hobereau.



Pic noir :

Ce grand pic sombre de la taille d'une corneille est sans nul doute le dernier arrivé des oiseaux bretons. Naguère confiné aux forêts des Vosges, du Jura, des Alpes ou des Pyrénées, le Pic noir commence dans les années 50, sa progression vers l'ouest.

C'est de préférence dans un grand hêtre, que le couple installe sa loge généralement. A l'inverse des autres pics, le Pic noir réutilise parfois d'une année sur l'autre la même loge. L'entrée du trou (12 cm de long sur 9 cm de large) est ovale, tandis que tous les autres nids de picidés ont des entrées rondes. En mai, la femelle pond 3 à 5 œufs qu'elle couve en alternance avec le mâle durant près de 13 jours. Après l'éclosion, les petits sont nourris au nid durant un mois avant de le quitter définitivement.

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont essentiellement liées à son habitat de prédilection : les boisements. La destruction des vieux arbres, qui lui servent de réserve de nourriture et la destruction de grands arbres nécessaire à sa reproduction peuvent engendrer une chute des effectifs de pics.



Protégé au titre de la Directive 79/409/CEE dans l'Annexe I de la Directive oiseaux; ainsi que dans dans l'Annexe III de la Convention de Berne et l'Article 3 de la Liste des oiseaux protégés en France.

Classé en Préoccupation Mineure sur la Liste rouge Bretagne, mais en responsabilité biologique régional breton, même chose dans la Liste Rouge française, européenne et mondiale. C'est aussi une espère déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

Le Pic noir est un hôte du bois de Lostihuel et des Parcelles forestières de Kerentré depuis 2006. Entre cette année-là et 2017, ce pic a été observé et entendu 8 fois.

Ces contacts ont été complétés par une quinzaine de nouveaux de 2018 à 2020 sur de nouvelles stations à Locqueltas, Pessun, Ker david, Kerbertho et le Mont.

Le Pic noir niche certainement dans une ou plusieurs de ces Parcelles forestières.

Préconisation générale :

- Conservation des vieux arbres et des arbres en décomposition dans les boisements à Lostihuel ;
- Conservation des arbres (généralement des grands Hêtres) présentant une loge de Pic noir ;
- Mettre en place une politique de l'arbre en ville (vieux arbres et mourants) ;
- Vérifier dans le PSG du bois de Kercohan et de Tréguern la prise en compte et la protection de vieux arbres pour la faune forestière.

Le Grand Murin :

Le Grand Murin est un Chiroptère de grande taille. La tête et le corps mesurent de 65 à 80 mm de long. La queue mesure de 45 à 60 mm. Le Grand Murin est une espèce essentiellement forestière, mais elle peut fréquenter aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. En hiver, il est essentiellement cavernicole. Il hiberne dans les grottes, mines, carrières, falaises, tunnels, bunkers, caves, ponts accessibles à piles creuses. Les nurseries comptent habituellement entre 30 et 1000 individus et dans un environnement favorable la colonie standard oscille autour de 300. Très bruyantes, populeuses et odorantes, les nurseries de Grand Murin ne passent pas inaperçues. Les premières femelles arrivent sur place fin mars si le temps est clément. Comme beaucoup de chiroptères européens, le Grand Murin se nourrit exclusivement d'arthropodes.

Comme nombre d'espèces européennes, les populations du Grand Murin se sont effondrées depuis un siècle.

Menaces : Fermeture ou dérangement de leurs sites de reproduction et d'hibernation ; Destruction de leur territoire de chasse ; Accroissement du réseaux routiers pouvant les gêner et causer des collisions ; Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la quantité de proies disponibles ou les intoxiquant.



Protection au niveau national et international : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Annexe 1 et 2 convention de Bonn ; Annexes 2 et 4 Directive Habitat-Faune-Flore ; Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est Quasi-Menacée en Bretagne, en France, en Europe et dans le Monde (Liste UICN).

Les Grands Murins ont pu être observés sur 3 stations différentes entre 2012 et 2014 par Bretagne-Vivante et AMIKIRO. Ainsi, 6 individus ont été découverts en chasse en lisière de forêt de la Salle, de Kervallo et de Kerhouarn.

Lors des inventaires de l'ABC, ce chiroptère a seulement été observé 2 fois près des petites Parcelles forestières de Kergac et du Mont en 2019.

Bien que les inventaires des chiroptères soient peu nombreux, le Grand Murin doit potentiellement vivre sur cette commune qui est très forestière.

Préconisation générale :

- Protection des arbres creux dans les bois à la Salle, Lostihuel, Talhouët, Kergac et le Mont.
- Nouveau suivis des chiroptères par ultrasons dans certains secteurs boisés susceptibles d'accueillir des chauves-souris forestières notamment dans les grandes zones forestières à Lostihuel/La Salle, Kercohan, bois de Tréguern ou Talhouët.

Epipactis à larges feuilles :

Elle fait partie de la famille des Orchidacée. C'est une plante vivace de 30 à 80 cm de long, assez robuste et pubescente au sommet. La floraison débute en juin et se termine en septembre. Les fleurs sont vert-rougeâtres et grandes, étalées ou penchées, en grappe peu serrée. Elle possède un rhizome court et épais et beaucoup de racines. L'Epipactis à larges feuilles pousse dans les bois secs et pierreux ou dans des marais riches dans presque toute la France.

Menace : disparition de l'habitat

En 2014 lors d'un inventaire réalisé par le CBNB, l'Epipactis à feuilles large a été découverte le long d'une haie bocagère à Sainte-Marguerite.

Depuis, aucun nouvel inventaire botanique n'a été réalisé sur ce secteur d'où l'absence de nouvelles données.



Cette plante est réglementée dans l'Annexe B de la Convention CITES. Elle fait partie des espèces déterminantes dans les inventaires ZNIEFF de Bretagne. Elle est listée en Préoccupation mineure en Bretagne et en France.

Préconisation générale :

- Sensibiliser le public et les agents de la commune à cette Orchidée qu'il ne faut pas arracher.
- Ne pas cueillir le long de la haie et des bois de Sainte-Marguerite ;
- Inventaire botanique pour retrouver ou non l'espèce à cette station.

Autour des palombes :

Il fait partie de la famille des Accipitridés, des rapaces diurnes présents partout dans le monde. L'Autour est le plus grand des Accipiters avec une taille de 69 cm de haut et une envergure allant de 95 à 130 cm. Il se caractérise par des ailes larges et arrondies aux extrémités, une queue longue. Au vol, il peut être confondu avec l'Épervier, même si ce dernier est plus petit. Ce rapace est inféodé aux milieux forestiers, il niche et chasse essentiellement dans ce milieu. La surface de cet habitat doit faire au minimum 10 ha pour que l'Autour des palombes puisse s'installer. L'Autour est opportuniste même s'il consomme préférentiellement des oiseaux de type colombidés. Il niche toujours en haut d'un grand arbre.

Menaces : le dérangement, l'exploitation des forêts, intoxication par l'usage des pesticides.

Sur les 12 communes de l'ABC, ce discret rapace n'a été aperçu que 4 fois à Sulniac, Vannes et Elven.

L'Autour des palombes a été aperçu une première fois en vol en 2019 au dessus de Kerdavid. L'année suivante en mars, un adulte en parade était observé au dessus du bois des Ferrières.

La question se pose donc actuellement de savoir si l'Autour niche dans ce secteur. Un suivi annuel de l'avifaune serait à prévoir aux Ferrières pour mieux connaître les habitudes de l'espèce et donc de protéger les habitats qu'elle exploite.



Protection au niveau national et international : Articles 3 et 6 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Annexe A de la Convention CITES. Il fait parti des espèces déterminantes dans les inventaires ZNIEFF de Bretagne. Ce rapace est en danger en Bretagne (liste rouge) et est classé Elevé dans la liste à responsabilité biologique régionale des Oiseaux nicheurs de Bretagne.

Préconisation générale :

- Interdiction de l'abatage des conifères entre avril et août ;
- Suivi de l'avifaune et plus particulièrement de ce rapace dans les bois des Ferrières ;
- Vérifier dans le PSG du bois des Ferrières la pris en compte des arbres potentiellement intéressants pour la nidification des rapaces.

Le Faucon hobereau :

C'est un rapace peu commun et dispersé sur la partie est de la Bretagne, il est discret et les populations sont soumises à des fortes fluctuations d'un printemps à l'autre. Il est ce qu'on appelle un migrateur tardif, qui ne revient d'Afrique qu'à la fin du mois d'avril. Le couple s'installe sur de vieux nids de corneilles, souvent installés dans les branches les plus hautes d'un arbre dominant. Rapide et agile, il poursuit les hirondelles et libellules au vol qui composent l'essentiel de son régime alimentaire.

Menaces : réduction des populations d'hirondelles, l'utilisation des pesticides.

Dès 2013, un premier Faucon hobereau avait été observé en vol au dessus des prairies de Locqueltas Grée. De 2013 à 2017, ces rapaces ont été vus 6 fois entre Locqueltas et Lostihuel, au sud du bois de Lostihuel.

Lors de l'ABC, entre 2018 et 2020, les données ont été complétées par 7 nouveaux contacts à Locqueltas. Le Faucon niche possiblement dans ce secteur, sur un arbre qui domine l'espace bocager ou dans la forêt de Lostihuel.



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ; Annexe II de la Convention de Bonn ; Annexe II de la Convention de Berne ; Annexe A de la Convention CITES.

Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. En Bretagne, elle est Quasi-Menacée (Liste Rouge).

Préconisation générale :

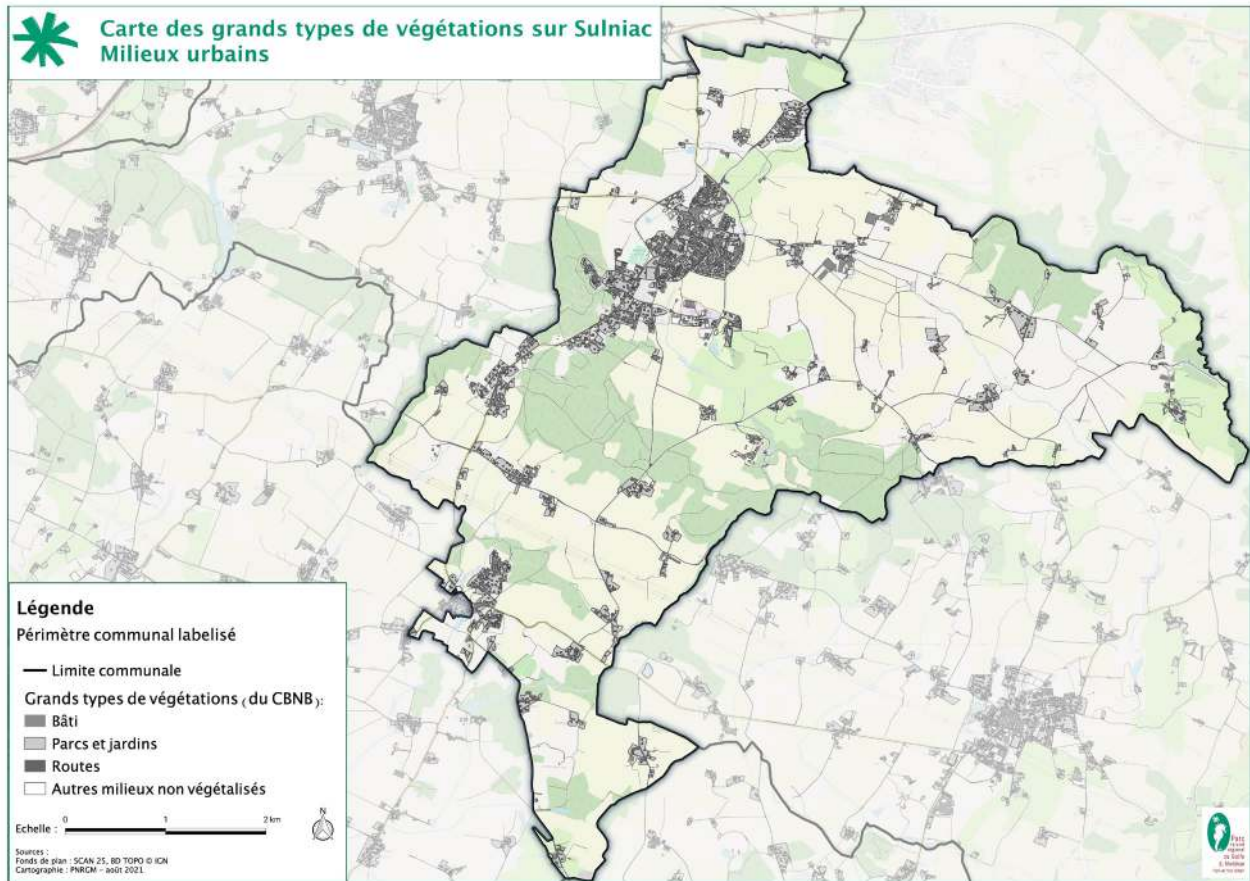
- Suivi de ce rapace migrateur pour identifier plus précisément les zones où il niche à Lostihuel et Locqueltas ;
- Limitation de l'utilisation des pesticides en sensibilisant les agriculteurs aux outils MAE ;
- Préserver les arbres favorables à sa nidification à Locqueltas et Lostihuel dans les documents d'urbanisme (PLU).

Les sites à enjeux :

- Bois des Ferrières (Présence de l'Autour des palombes et historiquement de la Barbastelle d'Europe) ;
- Bois de Lostihuel (Présence du Faucon hobereau, du pic noir, de l'Alouette lulu et de l'Engoulevent) ;
- Bois de La Salle (Présence du Grand Murin, de l'Alouette lulu, de la Vipère péliade et historiquement de la Barbastelle d'Europe).

7. Les habitats urbains et jardins

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats urbains et jardins, 4 espèces sont plus particulièrement regardées : le Hérisson, L’Hirondelle rustique, l’Hirondelle des fenêtres et l’Oreillard gris.



Hérisson :

Ce petit mammifère mesure 22 à 27 cm de long pour 10 à 15 cm de haut une fois adulte. Il est couvert d'environ 6 000 piquants. Il sait rester discret puisqu'on ne le rencontre qu'au crépuscule ou la nuit, quand il part chasser. Le menu du hérisson comporte une grande variété d'invertébrés terrestres : chenilles, lombrics, coléoptères, larves d'insectes divers, mille-pattes, perce-oreilles et même araignées. Le repas peut même être complété par des œufs ou de jeunes oisillons, des crapauds ou grenouilles, des petits mammifères comme les souris. Le hérisson ne se fatigue pas à courir après ses victimes, il se contente de celles qui passent à sa portée ! C'est un opportuniste. Le hérisson vit essentiellement autour de haies, talus et jardins. En hiver, il s'installe sous des tas de feuilles sèches où il rentrera en semi-hibernation.

Menaces : Elles sont majoritairement de causes anthropiques comme l'usage de pesticides, les collisions routières ainsi que de l'urbanisation qui font que les hérissons ont de moins en moins d'endroits où se réfugier.



Protégé au niveau national dans l'article 2 de la Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection. Protégé au niveau international dans l'Annexe III de la Convention de Berne Classé en préoccupation mineur dans l'UICN breton, français, européen et mondial.

Dès 2005, le Parc enregistre des observations de Hérissons à Sulniac jusqu'en 2016. Au total, cette espèce a été observée 25 fois sur cette période. Un peu moins de la moitié de ces observations sont issues de collisions le long de la D183.

Puis de 2018 à 2020, les Hérissons ont été contactés 9 fois autour de Locqueltas, le Bourg et Teninio. L'espèce semble se déplacer le long du réseau routier et à travers les jardins urbains (et dans le bourg). Plusieurs jeunes ont été observés plusieurs années de suite autour de Kermaria.

Préconisation générale :

- proposer aux habitants/école la création d'abris pour Hérissons dans les jardins privés/communales à Sulniac;
- Suivi des impacts routier le long de la D183 ;
- Réflexions sur de possibles aménagements pour faciliter le déplacement des Hérissons en ville au niveau des axes routiers dans le bourg ;
- Chez des particuliers volontaires et ayant un grillage non-accessible aux Hérissons : proposer la création de passage (10 aine de cm environ).

Hirondelle rustique :

L'Hirondelle rustique est fortement inféodée aux installations humaines et fait résolument partie de chaque hameau. Et même si elle ne fait pas le printemps, son arrivée dans la dernière décade de mars annoncent au moins des jours meilleurs. En avril, les couples rejoignent leurs lieux de reproduction, qui sont très souvent repris d'une année sur l'autre. Tantôt l'ancien nid est rénové, tantôt à peu de distance, un nouvel édifice est réalisé. Sous une poutre d'étable ou de grange, dans un conduit de cheminée, une demi-coupe de boulettes de terre est judicieusement ajustée et garnie de brins de paille et plumes. 4 à 6 œufs blancs pointillés de rouille sont déposés à la fin du mois d'avril et couvés par la femelle durant une quinzaine de jours. A partir de la dernière décade du mois d'août et en septembre, les familles se rassemblent et migrent ensemble vers l'Afrique tropicale, certaines iront même jusqu'en Afrique du Sud.

Menaces : Les effectifs diminuent de façon alarmante au niveau national. En cause la destruction des nids sous les poutres et l'obstruction des accès à certains bâtiments ruraux et l'utilisation de pesticides.



En France : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés de France et Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature. International : Annexe II de la Convention de Berne. Listée en Préoccupation Mineure en Bretagne.

Les Hirondelles font partie des espèces locales et ordinaires que les habitants de Sulniac sont habitués à voir en zone anthropisée. De 2014 à 2017, 33 observations ont eu lieu en centre-ville et dans les lieux-dits et hameaux alentours.

Grâce aux inventaires de l'ABC, plus de 60 contacts ont été réalisés à Sulniac. L'espèce semble être présente dans de nombreux lieux-dits entourés de Parcelles agricoles.

Quelques bâtiments sont déjà connus dans le bourg, au Mont et au Gorvello pour abriter des nids où niche l'Hirondelle rustique.

Préconisation générale :

- Dans les hameaux et lieux-dits concernés à Sulniac, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal ;
- Action participative de recensement des nids d'Hirondelles rustiques avec les écoles ou particuliers intéressés ;
- Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) ;
- Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune.

Hirondelles des fenêtres :

A la différence des Hirondelles rustiques, ce petit oiseau niche à l'extérieur des bâtiments, le plus souvent en colonie. Elle affectionne le haut d'un mur dans un lieu protégé de la pluie pour créer son nid.

Les Hirondelles des fenêtres sont moins nombreuses et plus discrètes que leur cousine les Hirondelles rustiques. Entre 2004 et 2017, cette espèce n'a été observée que 7 fois sur 3 stations différentes dans le Bourg, à Kermartin et au Gorvello.

Grâce à l'ABC, il y a eu 8 nouveaux contacts de l'Hirondelles rustiques sur ces mêmes zones ainsi qu'au lieu-dit de Locqueltas Grée. C'est en 2018 que le premier nid a été découvert dans le bourg de Sulniac et qui atteste de la reproduction de cette Hirondelle dans cette commune.



© P. Gouardain

Elle est protégée en France par l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Préoccupation Mineure en Europe et dans le Monde.

Préconisation générale :

- En centre-ville, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal à Sulniac;
- Action participative de recensement des nids d'Hirondelles des fenêtres avec les écoles ou particuliers intéressés ;
- Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) ;
- Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune.

Oreillard gris :

C'est une chauve-souris de taille moyenne aux immenses oreilles et un long tragus en forme d'épée. Il porte un masque noir autour des yeux et un museau cendré sombre, fin et assez allongé. Son pelage dorsale est gris cendré et gris blanc au niveau du ventre.

L'Oreillard gris est un ubiquiste qui fréquente à la fois les zones rurales et plus urbaines. Il est considéré comme sédentaire et ses déplacements intra-saisonniers habituels sont de l'ordre de quelques kilomètres. Pour se nourrir, il exploite différents habitats de milieux ouverts : autour d'arbres solitaires, jardins, Parcs, lisières et autour des éclairages publics.

En hiver, il gîte dans des combles, des fissures de falaises ou des lieux souterrains. En été, il fréquente plus les combles chauds des bâtiments (églises, châteaux, granges etc) dans les disjointements confinés et étroits des charpentes.

Menaces : disparition de ses gîtes (condamnation des accès, travaux, traitement des charpentes etc).

De 2012 à 2014, les suivis chasse organisés par Bretagne-Vivante ont permis de découvrir des Oreillards gris 13 fois sur 4 zones urbaines différentes à Kerentré, au lieu-dit de la Salle et en centre-ville dans le quartier des Vallons et de Keravello.



© J.-C. de MESSÉRY

protégé par l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et aussi réglementé par l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Cette chauve-souris est quasi-menacée en Europe (Liste rouge) et est classé mineur dans la liste à responsabilité biologique régionale des Mammifères de Bretagne.

En 2019, 3 individus ont été observés par des membres du Parc sur d'autres lieux-dits au Trino, aux Ferrières et au Mont.

Préconisation générale :

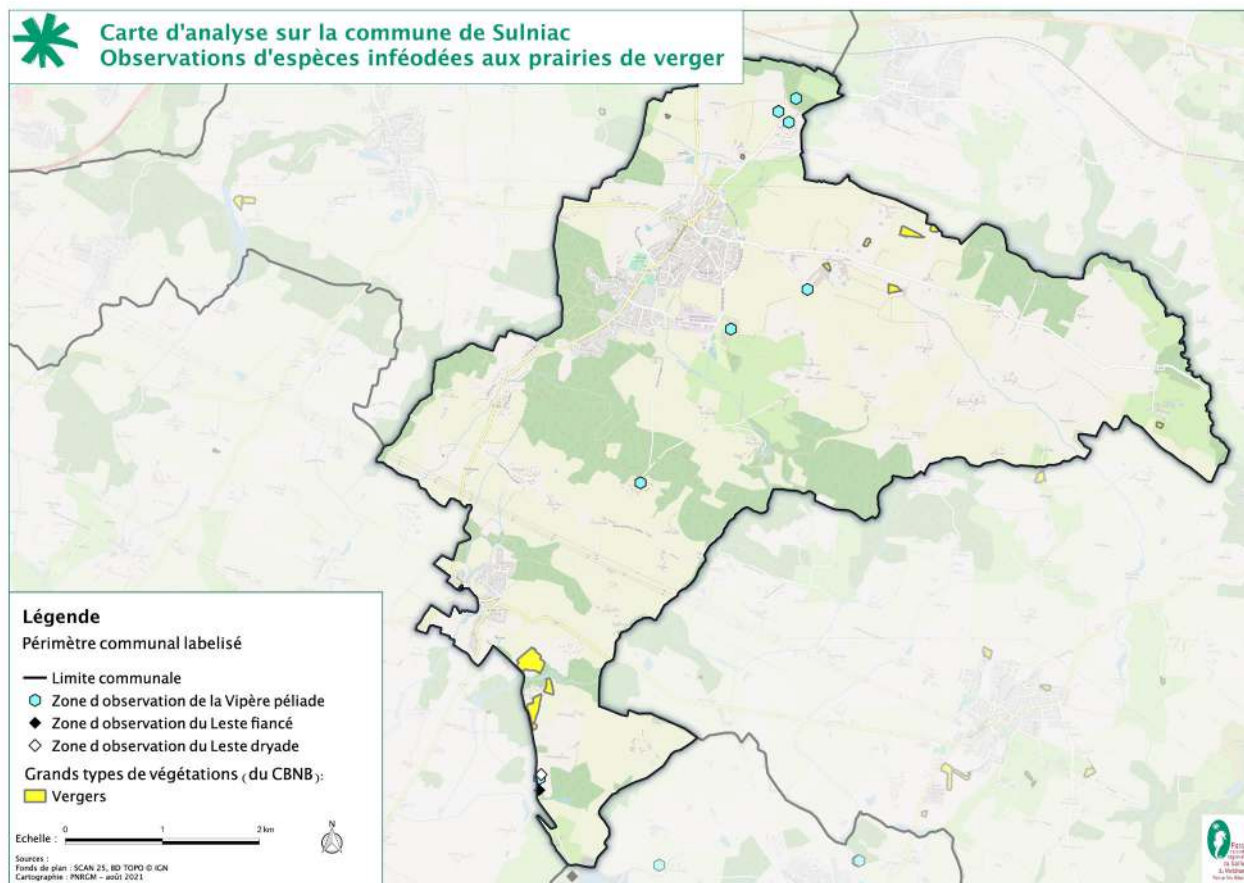
- *Inventaires pour identifier les gîtes de reproduction et d'hibernation ;*
- *Inscrire les bâtiments de leur gîte avéré dans le PLU, et si des travaux ont lieu sur ces bâtiments, aménager des espaces d'ouverture ;*
- *Préserver la Trame Noire ;*
- *Suivre les collisions routières.*

Les sites à enjeux :

- **Lieu-dit de La Salle (Présence historique de l'Oreillard gris) ;**
- **Quartier de Keravello (Présence historique de l'Oreillard gris) ;**
- **Bourg (Présence du Hérisson, de l'Hirondelle rustique et de l'Hirondelle des fenêtres) ;**
- **Lieu-dit de Locqueltas (Présence du Hérisson et de l'Hirondelle des fenêtres) ;**
- **Lieu-dit du Gorvello (Présence de l'Hirondelle rustique et de l'Hirondelle des fenêtres) ;**

8. Les vergers

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux vergers, 3 espèces sont plus particulièrement regardées : la Vipère péliade, la Leste péliade et la Leste fiancé.



Vipère péliade :

La Vipère péliade occupe une aire de distribution très vaste qui s'étend de la Grande-Bretagne à la côte pacifique russe. Elle se rencontre dans une grande variété d'habitats, tous plus ou moins humides : prairies et landes humides, marais, haies... Les petits mammifères sont ses proies de prédilection, même si la Vipère péliade peut se tourner vers les oiseaux, lézards ou grenouilles. Elle mesure environ 40 cm de long et son dos est reconnaissable par ses rayures sombres en zigzag.

D'une manière générale, la Vipère péliade a subi une régression importante de ses populations à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, malgré sa grande aire de répartition, l'espèce se retrouve menacée de disparition dans l'ouest de l'Europe.

La menace principale, comme la plupart des autres espèces, est liée à la destruction de son habitat. Malheureusement, cette vipère peut aussi subir des destructions volontaires (punissable par la loi de 3 ans de prison et jusqu'à 150 000€ d'amende) et du dérangement. La crainte qu'elle a inspirée durant des siècles reste toujours bien présente.

Entre 2013 et 2016, des Vipères péliades femelles avaient été observées dans la lande du Nonen. Ce fut ensuite entre 2018 et 2019 que les Vipères ont été observées 11 fois dans un verger de la Noë Blanche, dans les fourrés et prairies de Coët Ruel et en lisière de forêt à la Salle.



Réglémentée dans l'Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection et dans l'Annexe III de la Convention de Berne.

Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. La vipère est en Danger en Bretagne (Liste Rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Reptiles & Batraciens de Bretagne) et Vulnérable en France (UICN France).

Préconisation générale :

- *Maintien d'une gestion adaptée des prairies ;*
- *Limiter l'utilisation d'intrants sur les Parcelles agricoles concernées ;*
- *Sensibiliser les agriculteurs aux outils MAE dans la prairie de Noë Blanche ;*
- *Gestion adaptée de ce verger (voir fiche habitat n°6) par interdiction des amendements, restauration et fauche de la prairie ;*
- *Dans les landes et prairies de Coët-Ruel (voir fiches habitats n°23 et 24) : interdiction des amendements et restauration puis fauche avec exportation.*

Leste dryade :

C'est une demoiselle au corps vert métallique et cuivré brillant. Elle peut être confondue avec le Leste fiancé. On les distingue par la forme des cerques chez le mâle et la longueur de l'ovipositeur chez la femelle. Les Lestes dryades vivent près des eaux stagnantes acides, saumâtres ou milieux forestiers. Les adultes peuvent être aussi observés près des mares en eau de mai à octobre.

Menaces : sécheresse précoces, fauche rase répétée, modification du niveau d'eau dans les milieux qu'elle occupe ; eutrophisation et pollution des eaux ; comblement des zones humides.

Un Leste dryade mâle a été découvert en 2019 lors des inventaires réalisés pour l'ABC sur l'entomofaune. C'est la seule observation indiquant la présence de cette espèce à Sulniac. Ce Leste vit sûrement dans la mare près de ce verger.



Le Leste dryade n'est pas protégé en Bretagne. Il est En danger en liste rouge régionale de Bretagne et à responsabilité biologique régionale Elevée d'après la liste des Odonates de Bretagne.

Préconisation générale :

- Inventaires des mares et des fontaines ;
- Protection des mares sur la station de Noë Blanche ;
- Restauration de la mare de Noë Blanche : reprofilage des berges des mares en pente douce.

Leste fiancé :

C'est une demoiselle au corps vert métallique ou cuivré brillant. Elle peut être confondue avec le Leste dryade. Cette espèce occupe une vaste gamme d'eaux stagnantes y compris temporaires, acides ou saumâtres. Elle affectionne notamment les berges en pente douce avec une importante ceinture de végétation. Après l'accouplement, la ponte est souvent effectuée en tandem avec le mâle.

Menaces : sécheresse précoces, fauche rase répétée, modification du niveau d'eau dans les milieux qu'elle occupe ; eutrophisation et pollution des eaux ; comblement des zones humides.



Le Lest fiancé n'est pas protégé. Il est quasi-menacé en France (liste rouge). Il est classé mineur dans la liste à responsabilité biologique régionale des Odonates de Bretagne.

Historiquement présent à Surzur et au nord de Lauzach (en limite communale avec Sulniac), le Leste fiancé n'a été retrouvé

qu'une fois lors des inventaires de l'entomofaune de l'ABC en 2019. Le Leste fiancé est donc actuellement présent uniquement à Sulniac dans la mare du verger de la Noë Blanche. Il est possible qu'une population vive le long des petits affluents du Plessis mais le manque de prospection sur les Odonates ne permet pas de confirmer cette hypothèse actuellement.

Préconisation générale :

- Inventaires des mares et des fontaines ;
- Protection des mares sur la station de Noë Blanche ;
- Restauration de la mare de Noë Blanche : reprofilage des berges des mares en pente douce.

Les sites à enjeux :

- **Verger de la Noë Blanche (Présence du Leste dryade, du Leste fiancé, du Bruant jaune, et de la Vipère péliade).**

9. Les Espèces Exotiques Envahissantes

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ces espèces est qu'elles accaparent une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elles se nourrissent directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité.

Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Sulniac

Sulniac	Taxon	Catégorie invasive en Bretagne
Bident à fruits noirs <i>Bidens frondosa</i> L.	Flore	Invasive avérée
Herbe de la Pampa <i>Cortaderia selloana</i> Schult. & Schult.f.	Flore	Invasive avérée
Laurier-sauce <i>Laurus nobilis</i> L.	Flore	Invasive avérée
Laurier-cerise, Laurier-palme <i>Prunus laurocerasus</i> L.	Flore	Invasive avérée
Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Flore	Invasive avérée
Ragondin <i>Myocastor coypus</i> Molina	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i> L.	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Rat surmulot <i>Rattus norvegicus</i> Berkenhout	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Vison d'Amérique <i>Mustela vison</i> Schreber	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Frelon asiatique <i>Vespa velutina</i> Lepeletier	Faune / Hyménoptère	Invasive avérée
Écrevisse de Louisiane (L') <i>Procambarus clarkii</i> Girard	Faune / Crustacés	Invasive avérée
Ailante glanduleux <i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Flore	invasive potentielle
Buddleja du père David, Arbre à papillon <i>Buddleja davidii</i> Franch.	Flore	invasive potentielle
Epilobe cilié <i>Epilobium ciliatum</i> var. <i>adenocaulon</i> (Hauskn.) B.Bock	Flore	invasive potentielle
Impatience de Balfour <i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Flore	invasive potentielle
Balsamine de l'Himalaya <i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Flore	invasive potentielle
Brome faux Uniola <i>Bromus willdenowii</i> (Vahl) Herter	Flore	taxon à surveiller
Conyze du Canada <i>Conyza canadensis</i> L.	Flore	taxon à surveiller

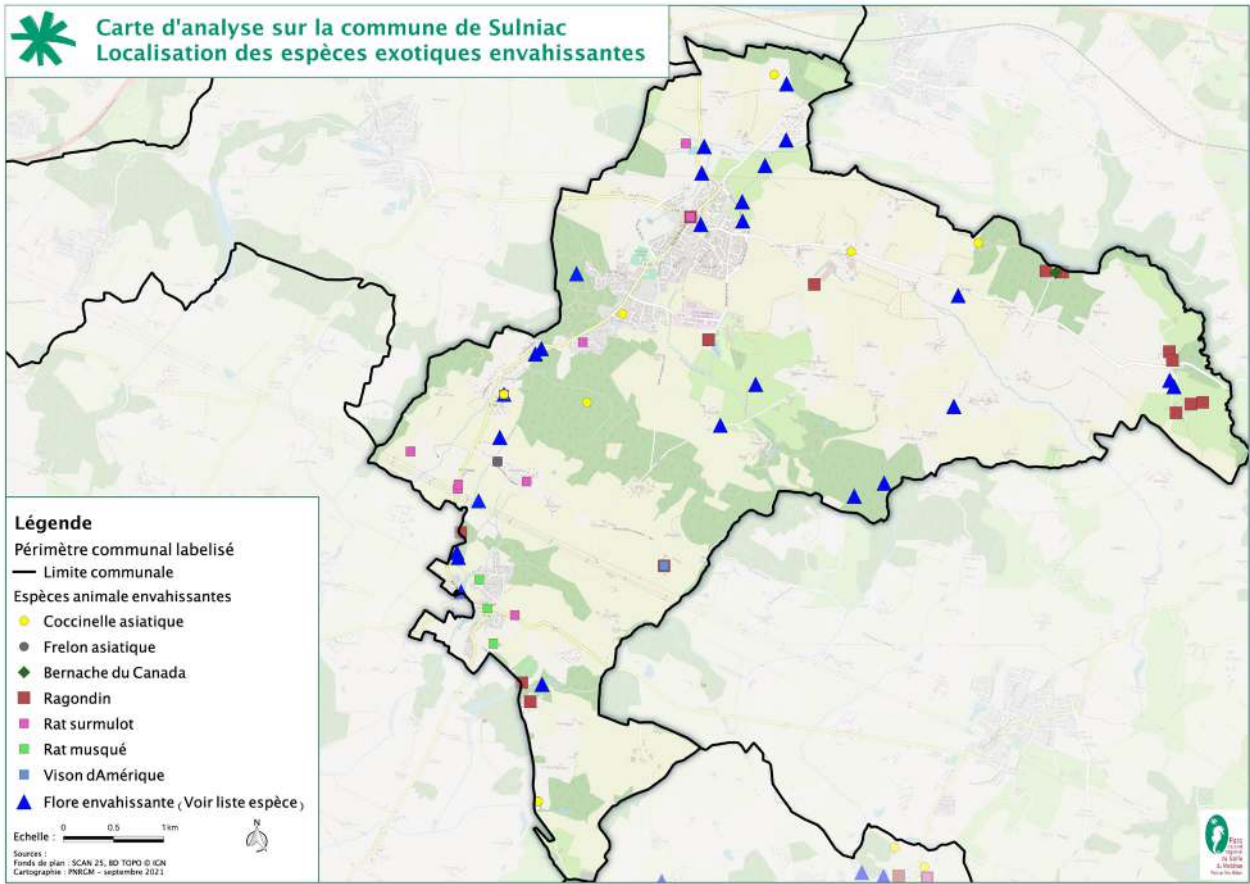
Corne-de-cerf didyme <i>Coronopus didymus</i> L.	Flore	taxon à surveiller
Vergerette à fleurs nombreuses <i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip.	Flore	taxon à surveiller
Vergerette de Karvinski <i>Erigeron karvinskianus</i> DC.	Flore	taxon à surveiller
Vergerette de Barcelone <i>Erigeron sumatrensis</i> Retz.	Flore	taxon à surveiller
Vrillée de Bal'dzhan, Renouée <i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub	Flore	taxon à surveiller
Galinsoga à petites fleurs <i>Galinsoga parviflora</i> Cav.	Flore	taxon à surveiller
Galinsoga cilié <i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Flore	taxon à surveiller
Jonc grêle <i>Juncus tenuis</i> Willd.	Flore	taxon à surveiller
Panic à fleurs dichotomes, Panic dichotome <i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx.	Flore	taxon à surveiller
Raisin d'Amérique <i>Phytolacca americana</i> L.	Flore	taxon à surveiller & espèce à enjeu sur la santé
Verveine <i>Verbena bonariensis</i> L.	Flore	taxon à surveiller

Au moins 11 espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées sur Sulniac, dont 5 espèces floristiques et 6 espèces faunistiques. A cela, il faut y ajouter 5 espèces floristiques qualifiées par le Conservatoire Botanique National de Brest comme espèces invasives potentielles et 13 espèces qualifiées de taxons à surveiller. Parmi ces taxons, à noter que le Raisin d'Amérique fait l'objet d'une démarche spécifique en Bretagne en raison de son impact potentiel sur la santé humaine.

Laurier cerise : Le Laurier cerise, aussi appelé Laurier palme, est considéré comme une espèce invasive émergente dans plusieurs régions dont la Bretagne. Cette plante a été largement introduite dès le XVI^e siècle pour l'ornementation des jardins. Depuis, cette espèce envahit les sous-bois et la densité de son feuillage entraîne une forte réduction de lumière sur les plantes herbacées indigènes. Les jeunes pousses peuvent former des peuplements denses et empêcher la régénération naturelle de la forêt.

Dès 2012, les premiers Lauriers cerises avaient été vus dans la zone bocagère de Lostihuel. Depuis, ces lauriers poussent dans les plantations d'arbres à feuilles persistantes de Talhouët, en forêt de Lostihuel, de Coëtiolet, en forêt humide du Peu et dans la lande de la Boule.

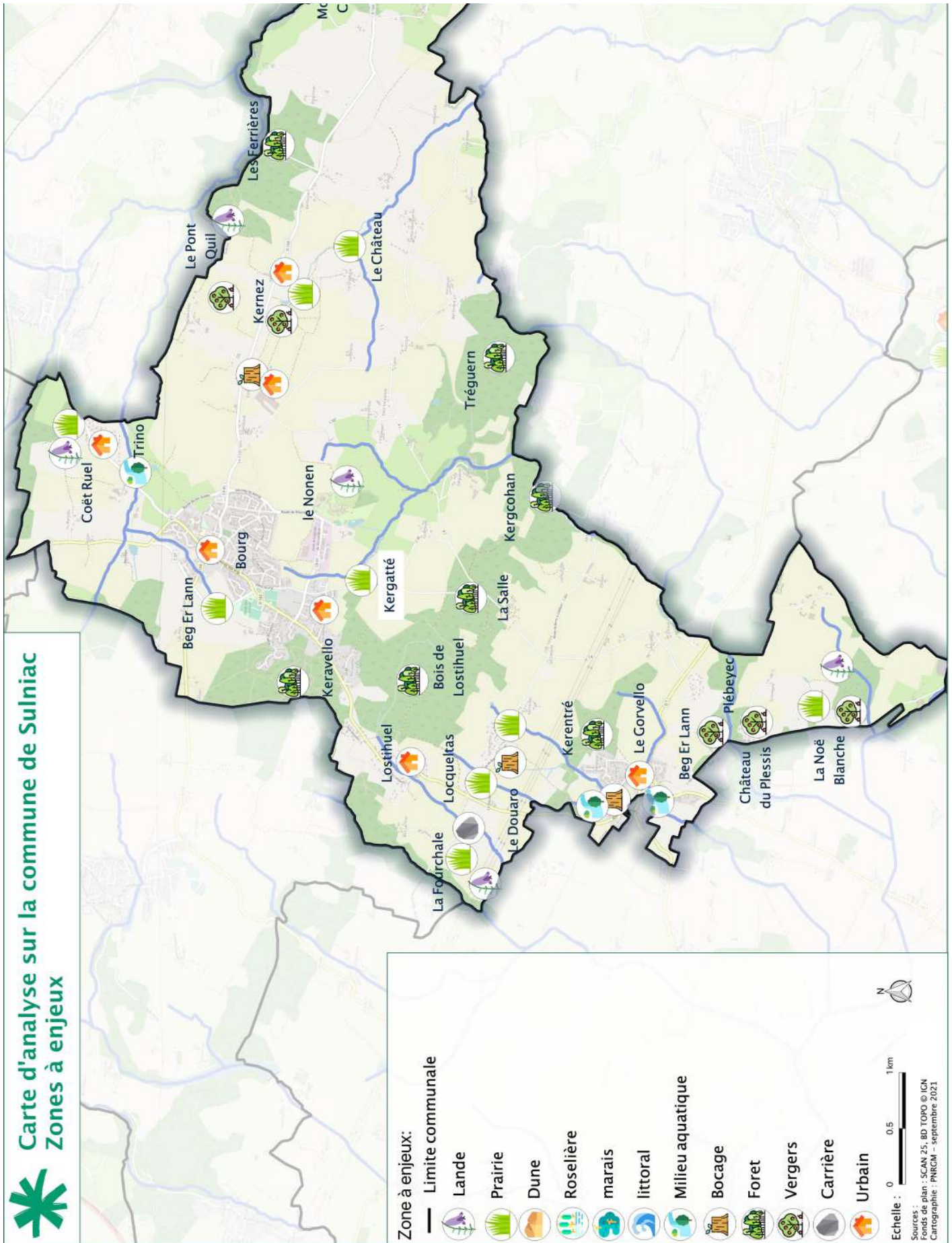
Ragondin : Entre 2002 et 2019, le Ragondin a été vu une vingtaine de fois à Sulniac dans les petits affluents du Plessis, sur les ruisseaux de Kercohan et Cléguer. Son introduction remonte au 19^e siècle pour sa fourrure. Il s'est par la suite échappé et a rapidement colonisé la majorité de la France. Il est classé comme nuisible en raison des dégâts importants qu'il cause sur les berges des cours d'eau qu'il utilise pour creuser son terrier.



Préconisation générale :

- Poursuivre et amplifier les actions de luttes ciblées sur certaines espèces : fiche action 3.9

SYNTHESE DES ENJEUX

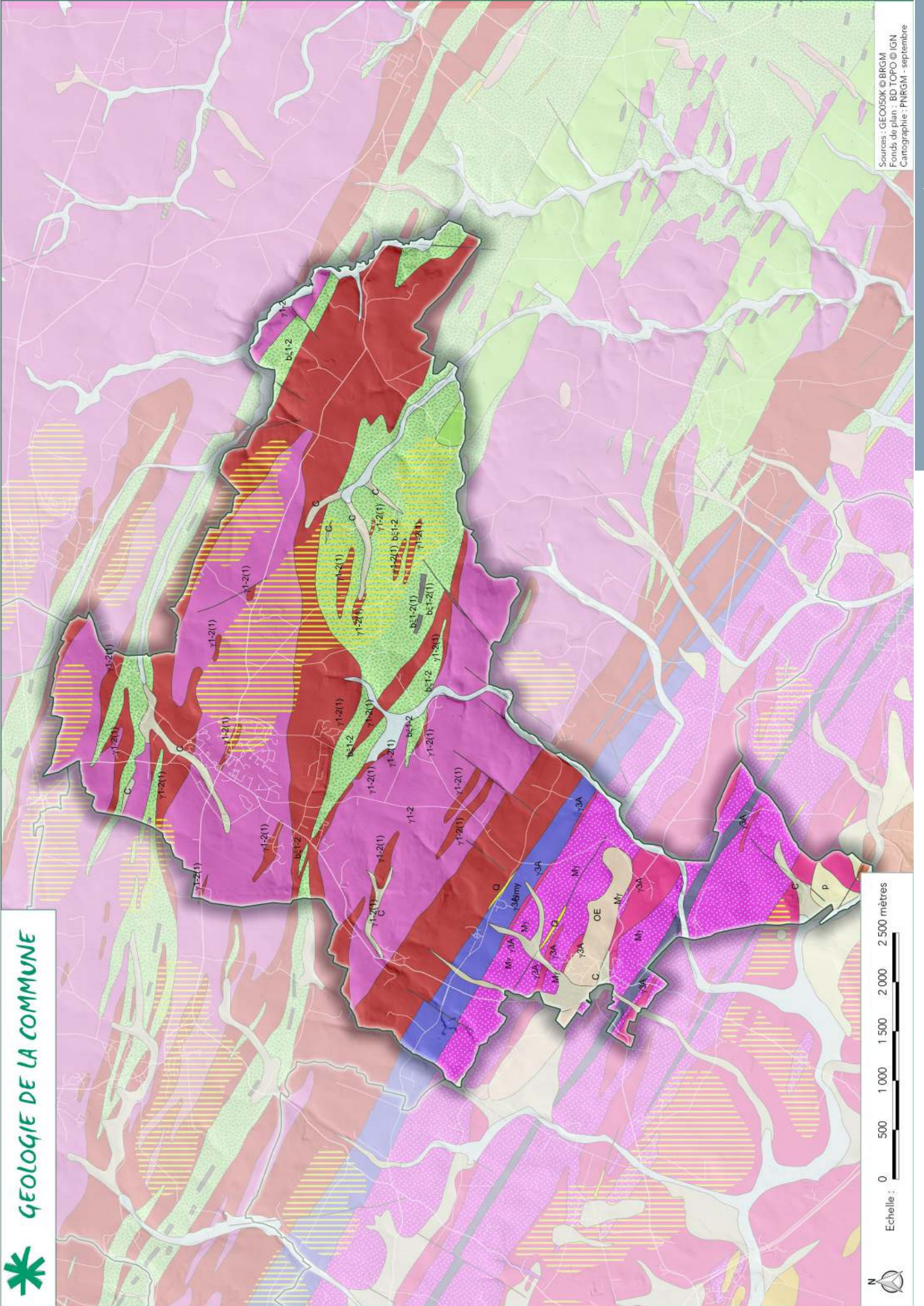




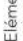
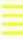













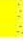
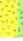






Atlas de la Biodiversité
Communale
Sulniac

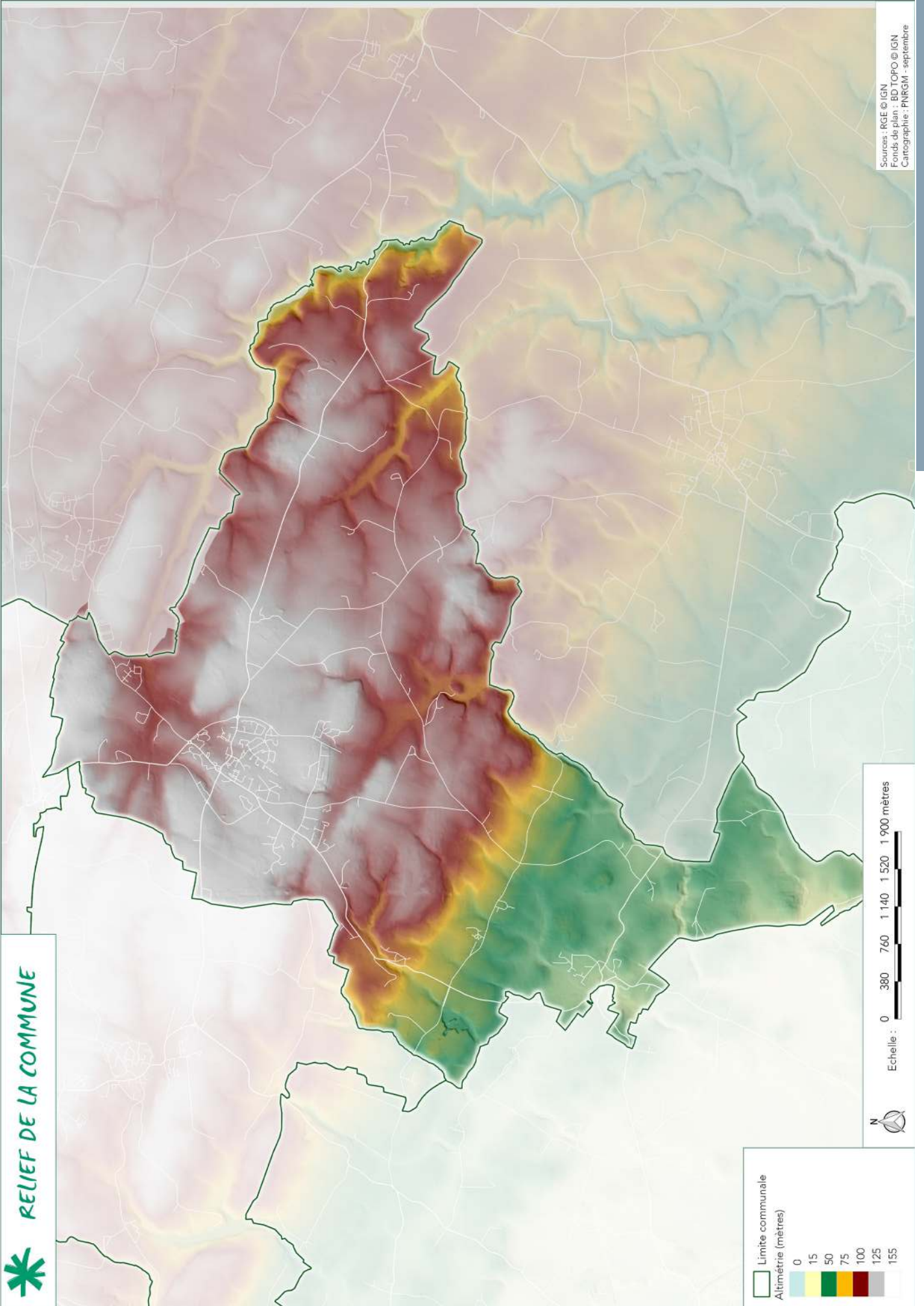
ANNEXE

 **GEOLOGIE DE LA COMMUNE**

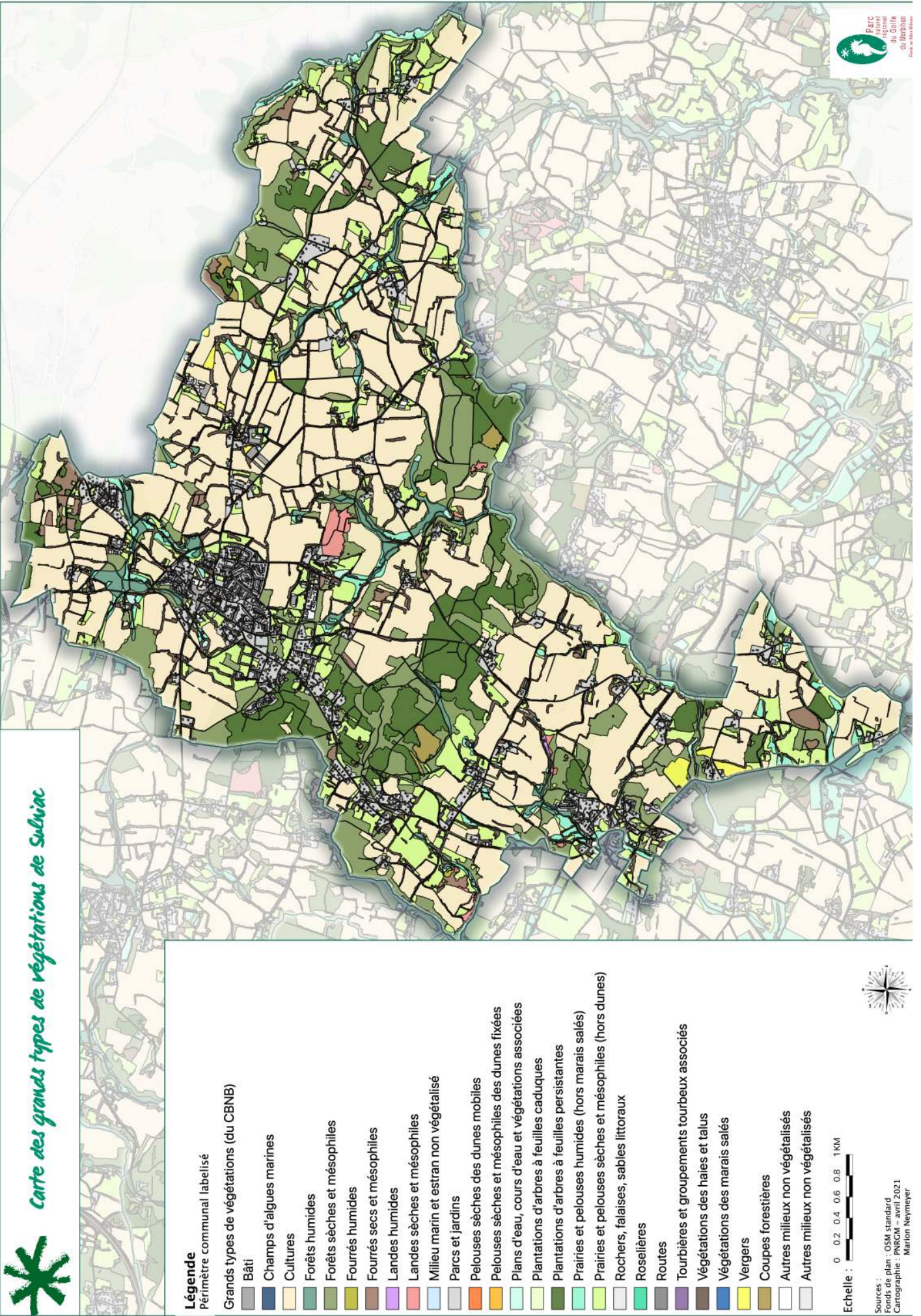






























Sources : GEOSOM © BRGM
Fonds de plan : BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRGM - septembre

	Elément de surcharge	
	i, Altérites en place ou colluviométrées, Isalérites, Allotérites - 8	
	Structure géologique	
	Mp, Formations littorales et marines: Sables et graviers anciens - Miocène final à Pliocène - 6	
	Fz, Alluvions fluviales récentes, limons de débordement et chenaux - Holocène - 14	
	C, Colluvions des têtes de vallées, de piémonts et dépressions; colluvions de fond de vallons - Holocène - 19	
	SH, Coulées de solifluxion à blocs et dépôts de bas de pentes à gros blocs erratiques; formations périglaciaires de versant (heards) et épanchages complexes tardiglaciaires - Weichselien à Actuel - 21	
	p, Sables estuariens à fluviales et conglomérats fluviales; sables grossiers rouges à blancs, sables et graviers; sables rouges et "roussards" (sables inclusés par un ciment ferrugineux); galets et grès ferrugineux - Pliocène - 24	
	OE, Limons éoliens, loess - Weichselien - 38	
	a1-2, Massif de Questembert: Leucogranites de Lizio-La Ville Der, Allaire, Questembert, GrandChamp-Elven; catadésas (feuilletés type "Coët-Bihan-Folleux") ou porphyroïdes (en lobes type "Berric-Péaule"), à filons - Carbonifère (338 +/- 13Ma - 305 +/- 3 Ma) - 58	
	a1-2(1), Massif de Questembert: Leucogranites à biotite et muscovite; faciès à muscovite seule contenant localement de la tourmaline facies déformés et hydrothermalisés, au voisinage du CSA et zones de cisaillement associées. - Carbonifère (327 +/- 10 Ma) - 59	
	M3, Granite de La Roche Bernard (granite d'origine de la zone broyée sud-armoricain), migmatites et granites blastomyonitiques; granites anatectiques à deux micas calco-alkalins. Leucogranite de Lauzac-Legonvello. - Carbonifère - 67	
	a3A, Granite de Sainte-Anne-d'Auray, à grain fin-grossier porphyroïde, à biotite et phénoblastes sub-automorphes de feldspath - Carbonifère (321 +/- 2 Ma) et (322 +/- 5 Ma) - 72	
	33C, Leucogranite à biotite et muscovite de Carnac-Sarzeau, à grain moyen-fin, à biotite et nombreux petits phénoblastes sub-automorphes de feldspath - Carbonifère (317 +/- 3 Ma) - 73	
	Q, Filons de Quartz, quartz laiteux, quartz et brèches siliceuses, filons de quartz minéralisés - Age indéterminé - 82	
	ib(1), Quartzites à muscovite, chlorite, biotite, grenat et minéraux ferifères (quartzites du Moulin de Tolhon) - Briovérien - 107	
	bñ1-2, Micaschistes à muscovite, biotite, andalousite, staurolite, grenat, plus ou moins riches en sillimanite; micaschistes albitiques (matégreywackes) localement injectés de granites ou granitoïdes - Briovérien - 114	
	bœ1-2, Gneiss à biotite et sillimanite; gneiss albitiques (matégreywackes) localement injectés de granites ou granitoïdes - Briovérien - 115	
	Umy, Ultramyonites et mylonites du Cisaillement Sud-Armoricain (CSA) - Carbonifère? - 119	
	UmyL, Bande d'ultramylonites de Lauzach (Ultramyonites dérivées du granite de Lauzac, faciès déformés et hydrothermalisés, au voisinage de la branche sud du CSA) - Carbonifère - 120	
	Mat(1), Anatexites du Golfe du Morbihan: Paragneiss migmatitiques rubanés-métatectes, Groupe de l'anticlinal de Cornouaille. Séries de Muzillac - la Chapelle-des-Marais: Orthogneiss +/- anatectiques, ocellés et migmatites - Carbonifère (322 +/- 5 Ma) - 176	
	o2b, Formation de Grés Armoricaïn : quartzites à chlorite, biotite, grenat, schistes à chlorite, chloritoïde, staurolite (Grés Armoricaïn supérieur métamorphosés par le granite de Questembert) - Aréniq - 208	
	vs, Volcanoclastites acides du Moulin de Cadillac (qtz, ab, Kf, micas) - Briovérien - 241	




 Carte des grands types de végétations de Sulniac



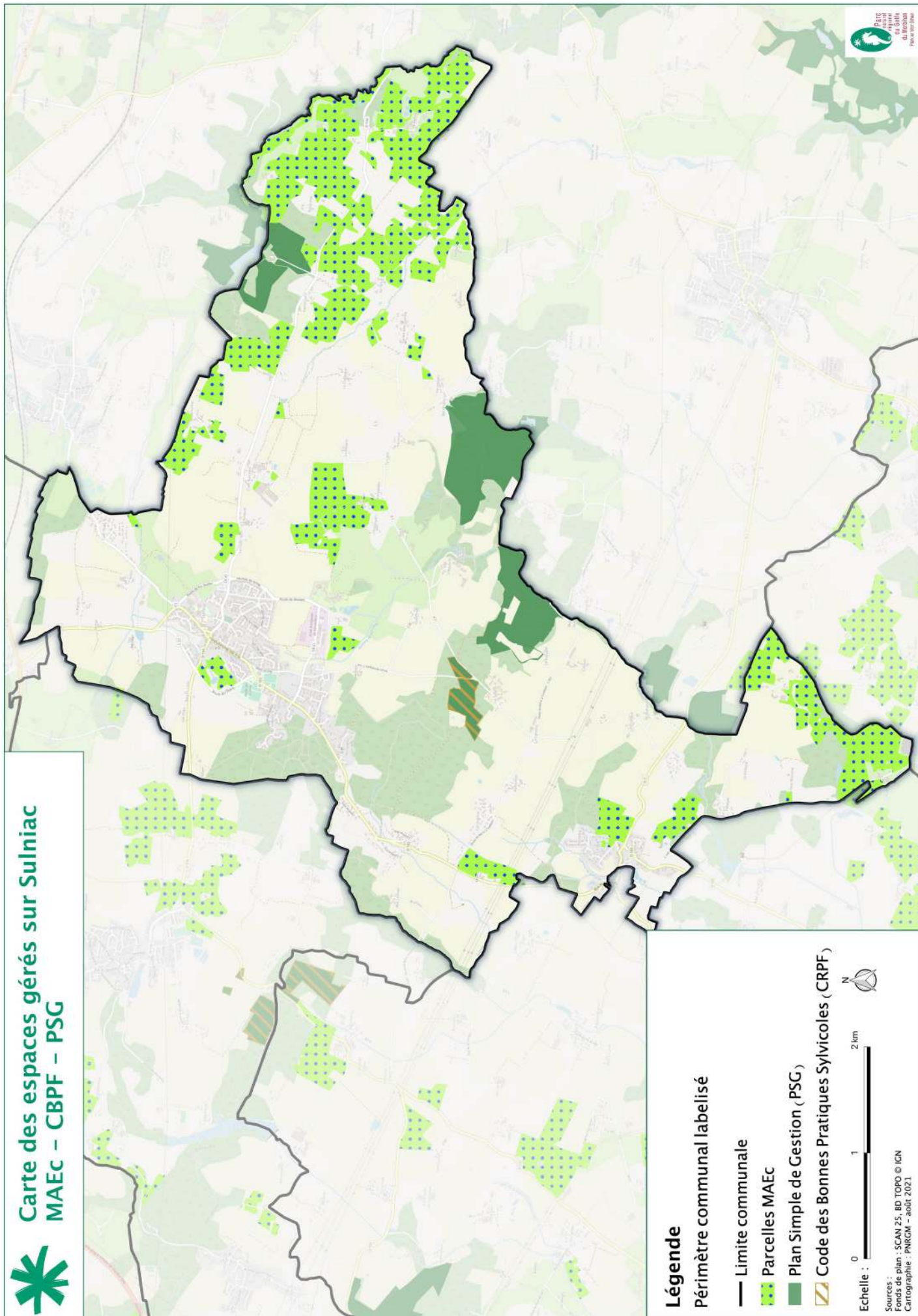
- Légende**
Périmètre communal labellisé
- Grands types de végétations (du CBNB)
-  Bâti
 -  Champs d'algues marines
 -  Cultures
 -  Forêts humides
 -  Forêts sèches et mésophiles
 -  Fourrés humides
 -  Fourrés secs et mésophiles
 -  Landes humides
 -  Landes sèches et mésophiles
 -  Milieu marin et estran non végétalisé
 -  Parcs et jardins
 -  Pelouses sèches des dunes mobiles
 -  Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
 -  Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
 -  Plantations d'arbres à feuilles caduques
 -  Plantations d'arbres à feuilles persistantes
 -  Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
 -  Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
 -  Rochers, falaises, sables littoraux
 -  Roseillères
 -  Routes
 -  Tourbières et groupements tourbeux associés
 -  Végétations des haies et talus
 -  Végétations des marais salés
 -  Vergers
 -  Coupes forestières
 -  Autres milieux non végétalisés
 -  Autres milieux non végétalisés

Echelle : 0 0.2 0.4 0.6 0.8 1KM

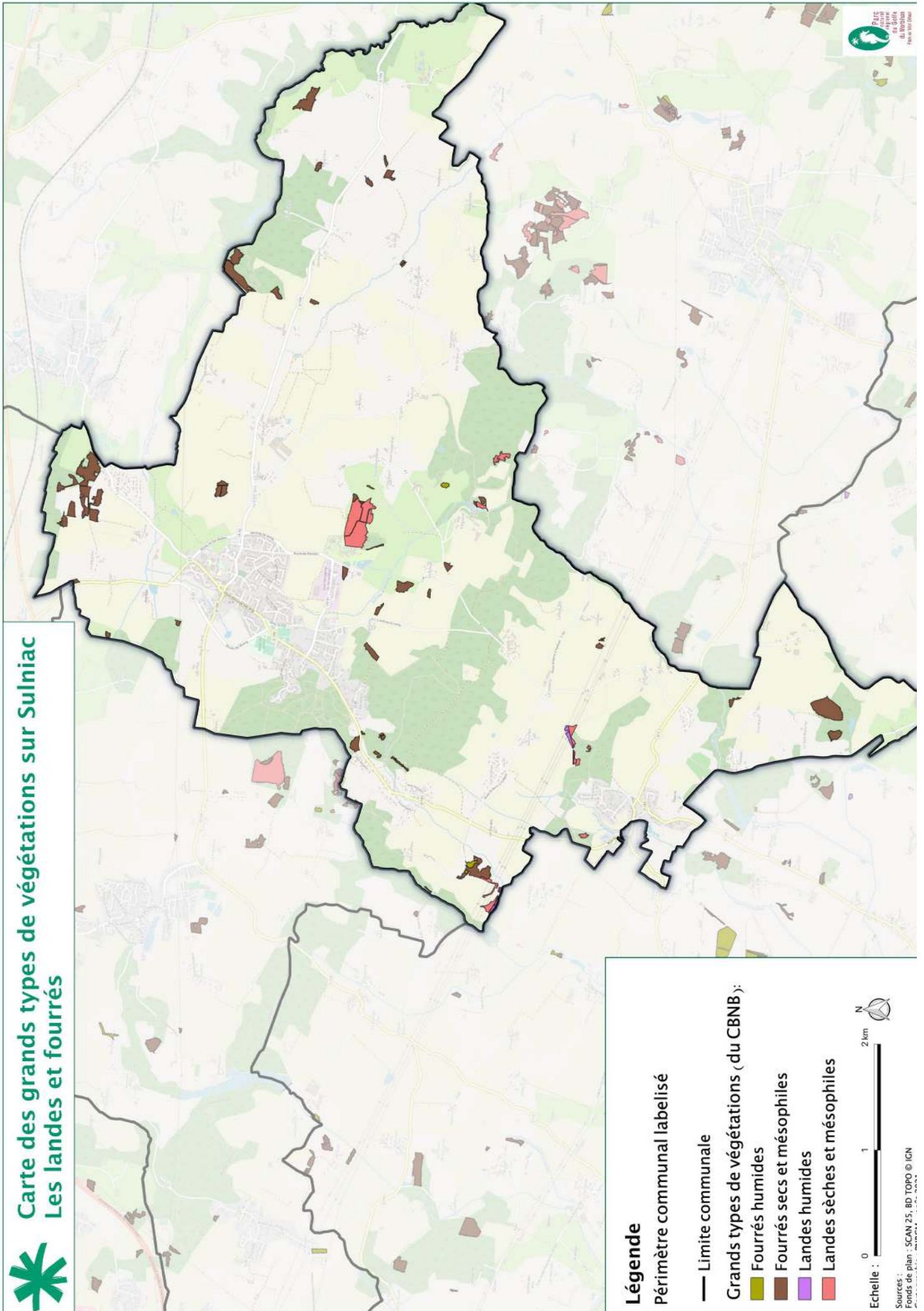
Sources :
Fonds de plan : OSM standard
Cartographie : PNRGM - avril 2021
Marion Neymeyer




 Carte des espaces gérés sur Sulniac
MAEc – CBPF – PSG



Carte des grands types de végétations sur Sulniac Les landes et fourrés



Légende

— Périmètre communal labélisé

— Limite communale

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Fourrés humides

■ Fourrés secs et mésophiles

■ Landes humides

■ Landes sèches et mésophiles

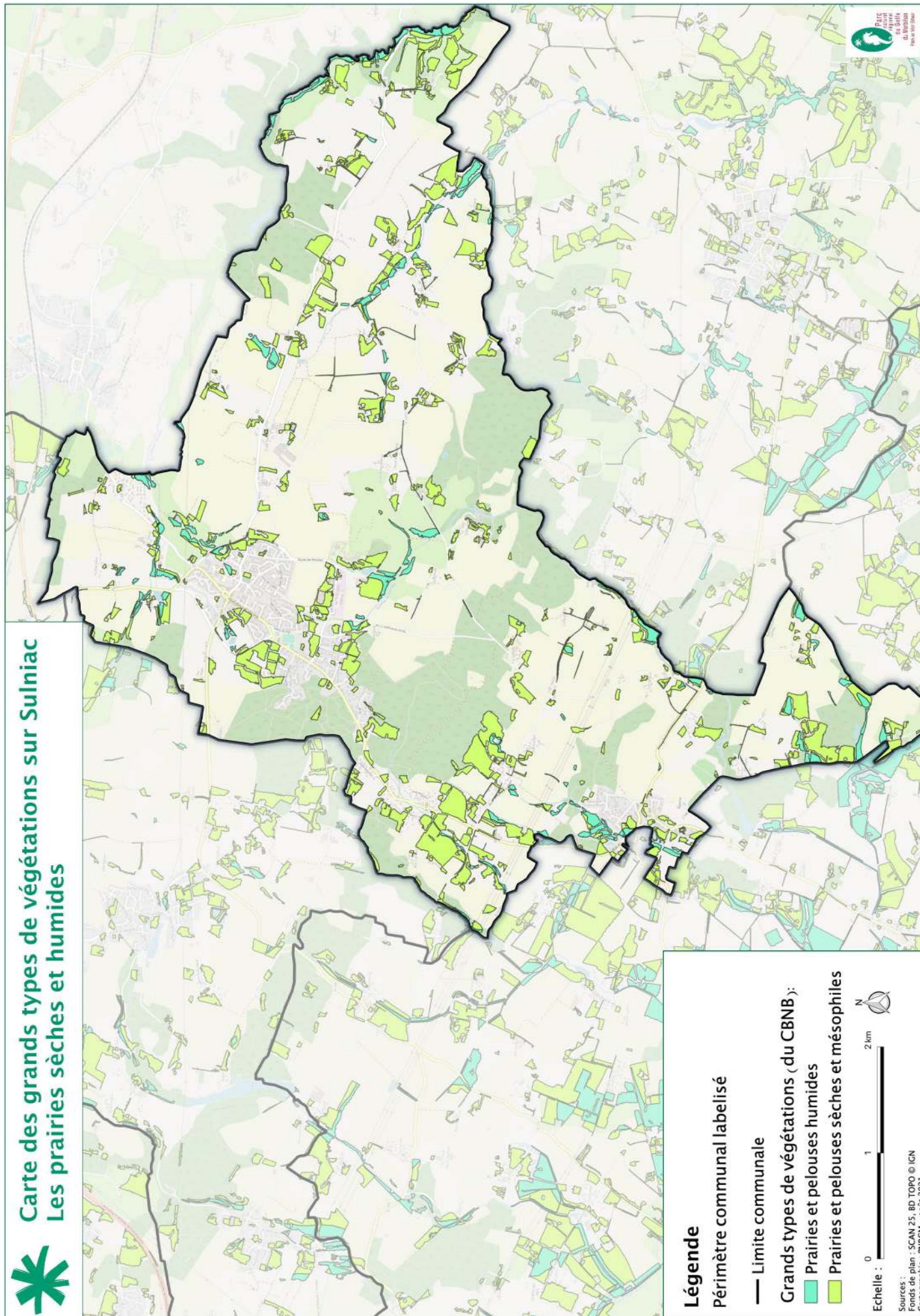
Echelle : 0 1 2 km

Sources :
Fond de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN





Carte des grands types de végétations sur Sulniac Les prairies sèches et humides



Légende

— Limite communale

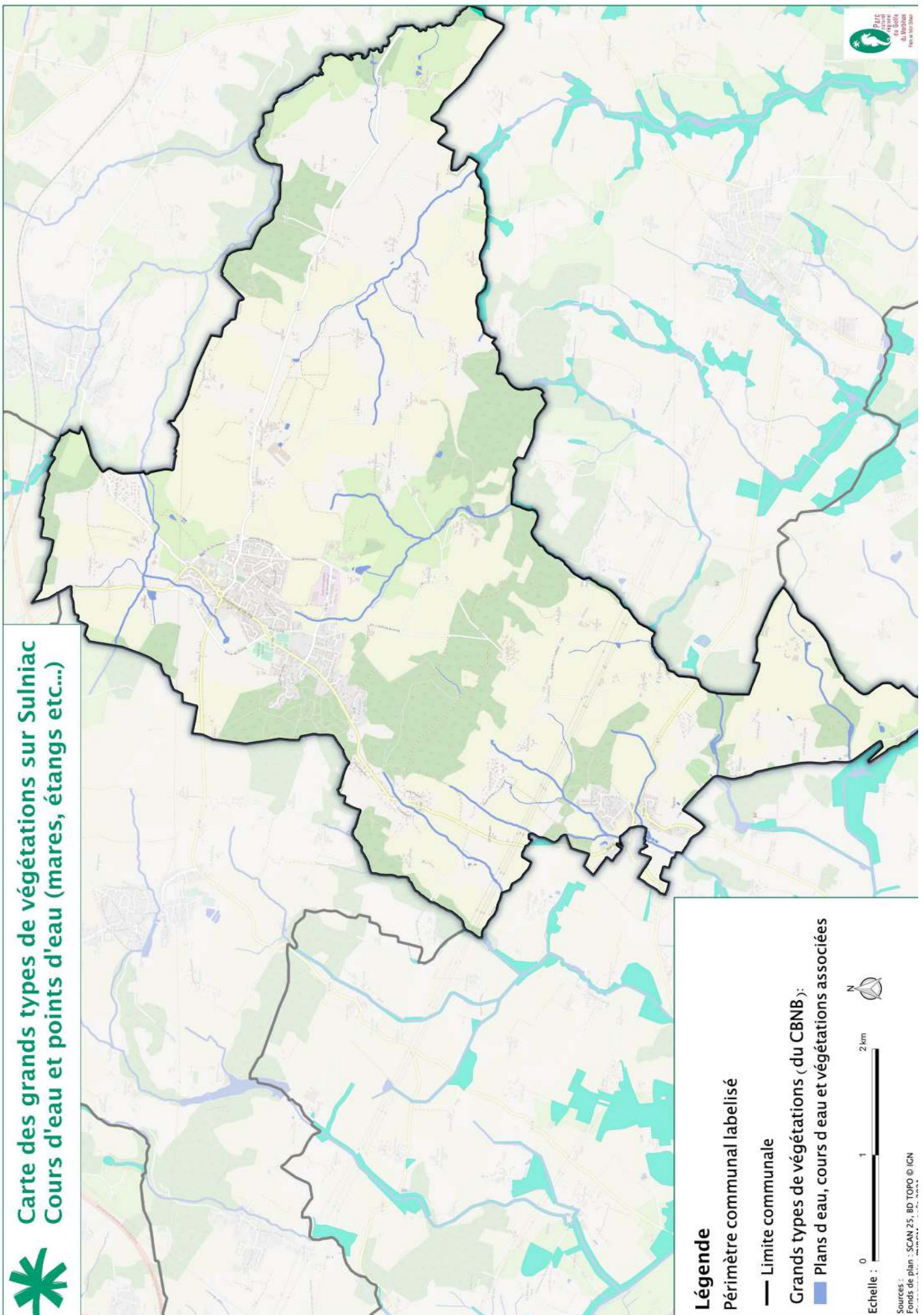
— Grand type de végétation (du CBNB) :

-  Prairies et pelouses humides
-  Prairies et pelouses sèches et mésophiles

Echelle : 0 1 2 km

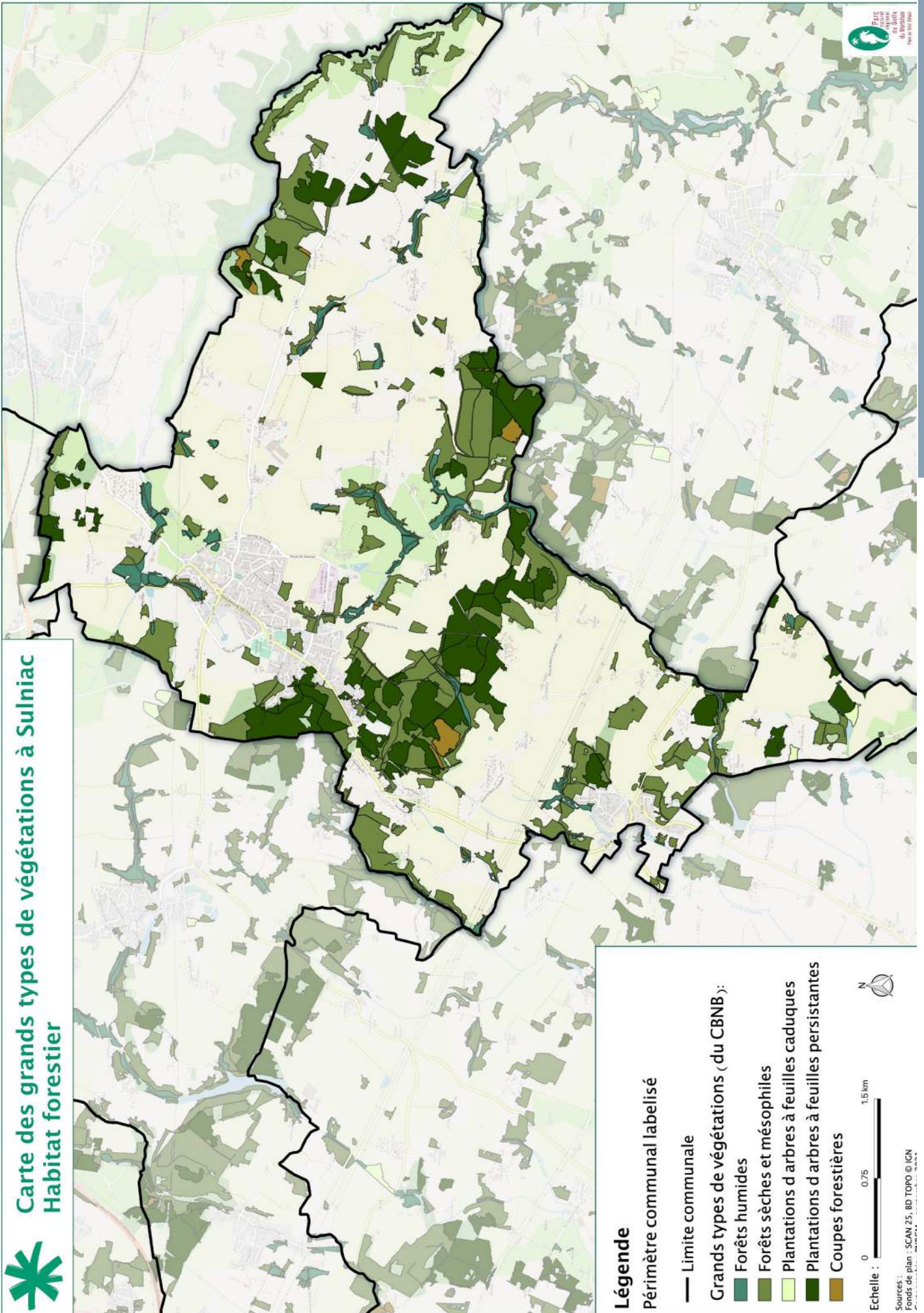


Sources :
Fond de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Mise à jour : 2021





Carte des grands types de végétations à Sulniac Habitat forestier



Légende

Périmètre communal labellisé

— Limite communale

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Forêts humides

■ Forêts sèches et mésophiles

■ Plantations d'arbres à feuilles caduques

■ Plantations d'arbres à feuilles persistantes

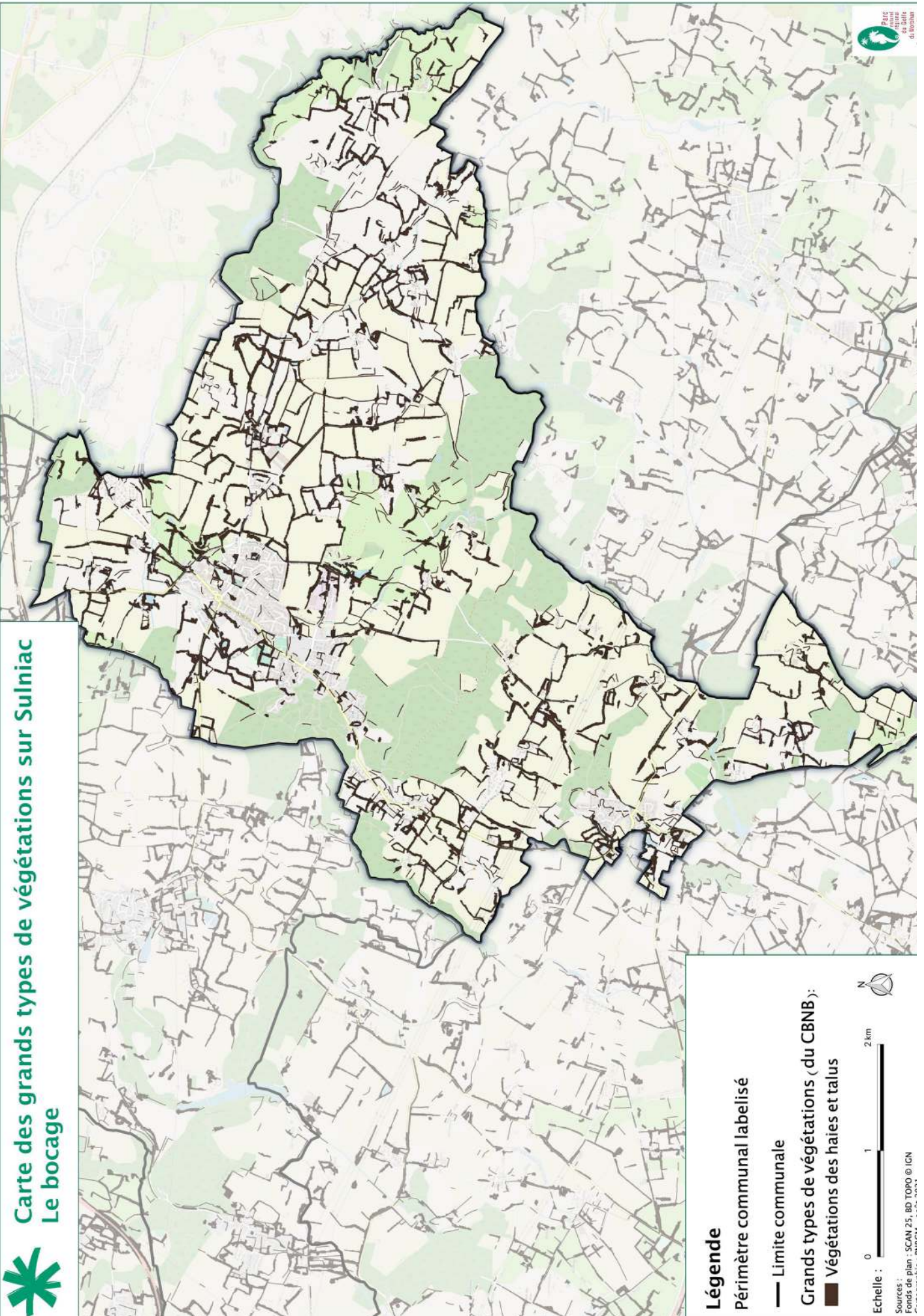
■ Coupes forestières

Echelle : 0 0,75 1,5 km



Sources :
Fond de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN

 Carte des grands types de végétations sur Sulniac
Le bocage





Légende

- Périmètre communal labellisé
- Limite communale
- Grands types de végétations (du CBNB) :
- Végétations des haies et talus

Echelle : 0 1 2 km

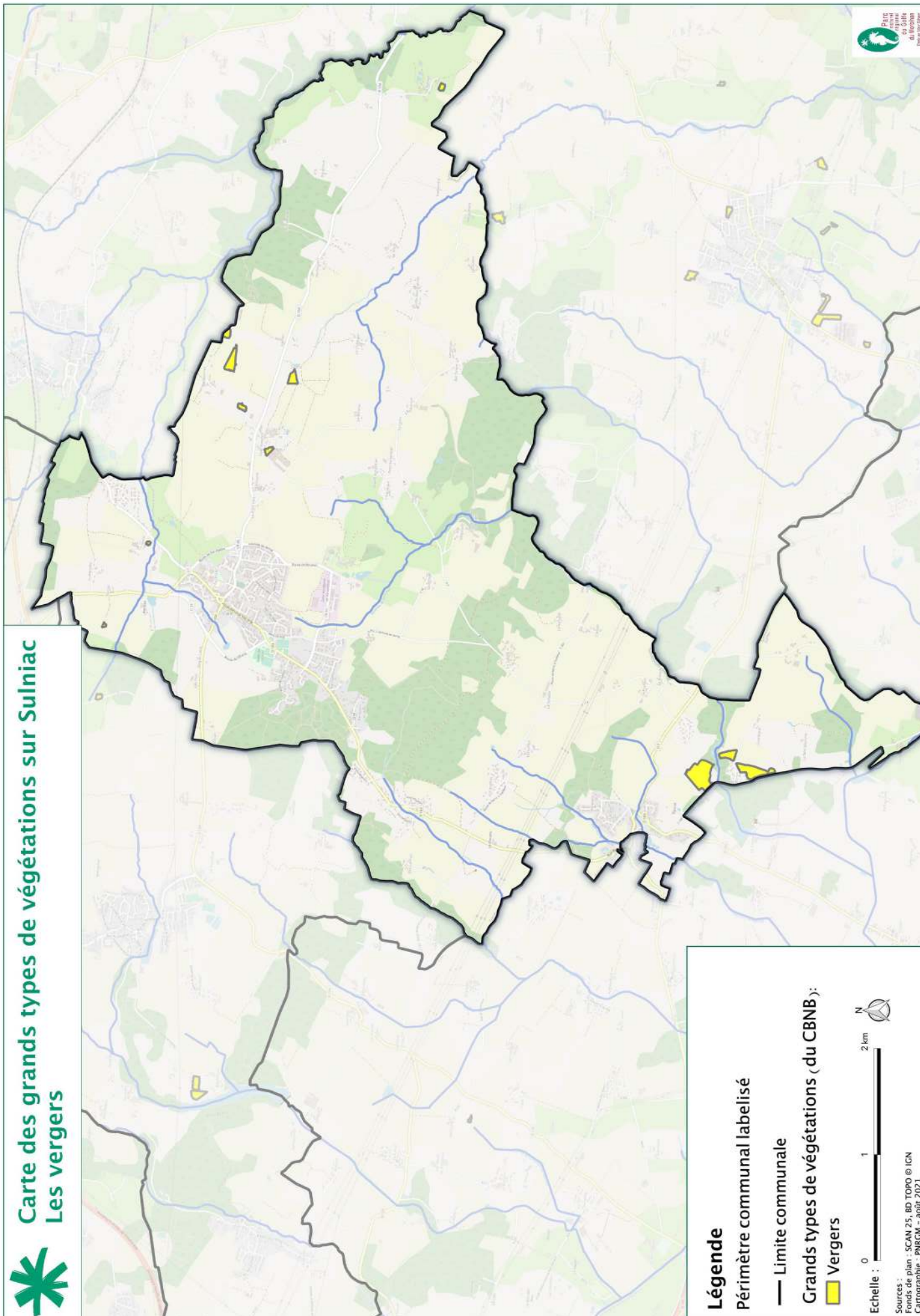
Sources : Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN







Carte des grands types de végétations sur Sulniac Les vergers



Légende

Périmètre communal labelisé

— Limite communale

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Vergers

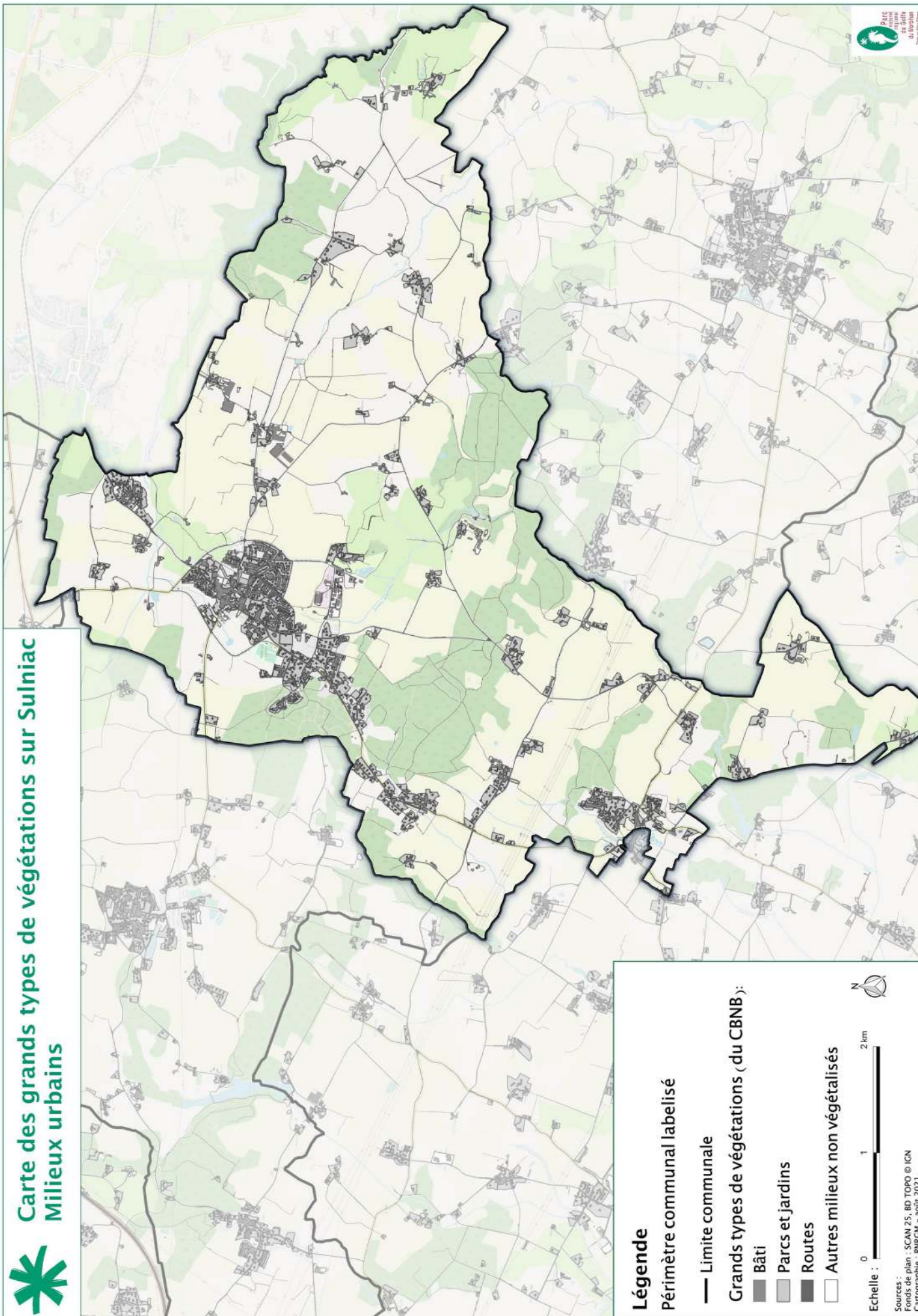


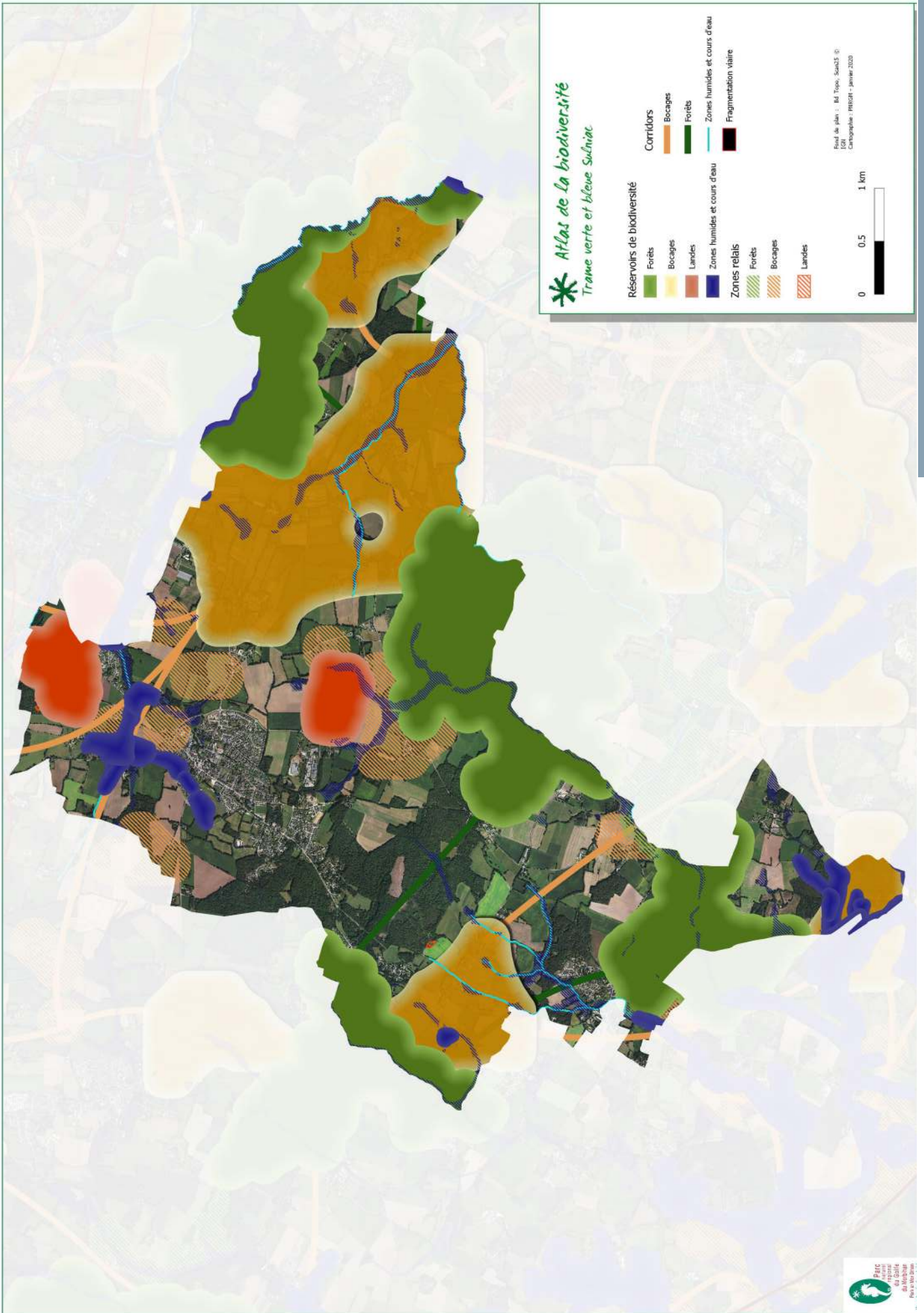
Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRGM - août 2021

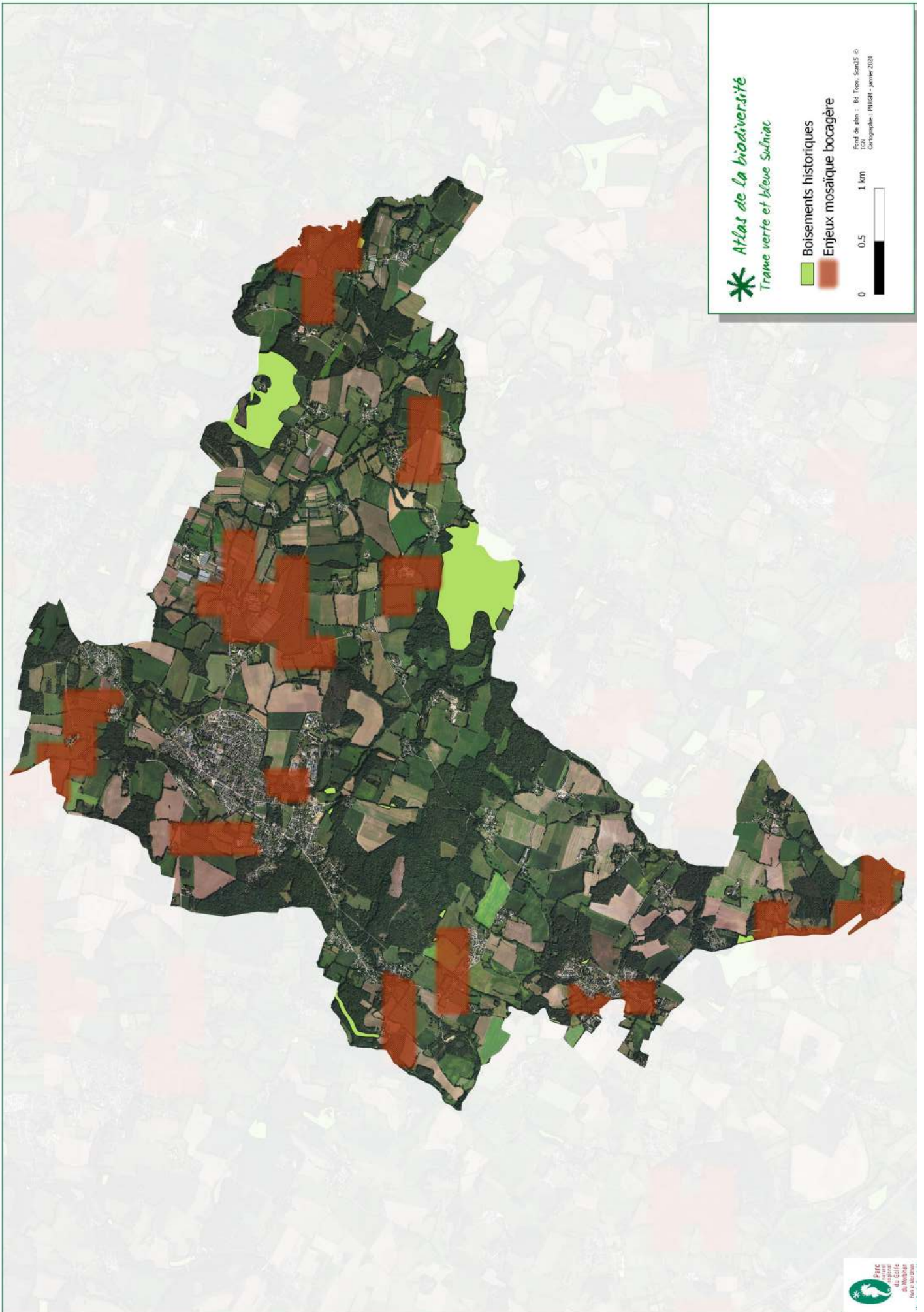


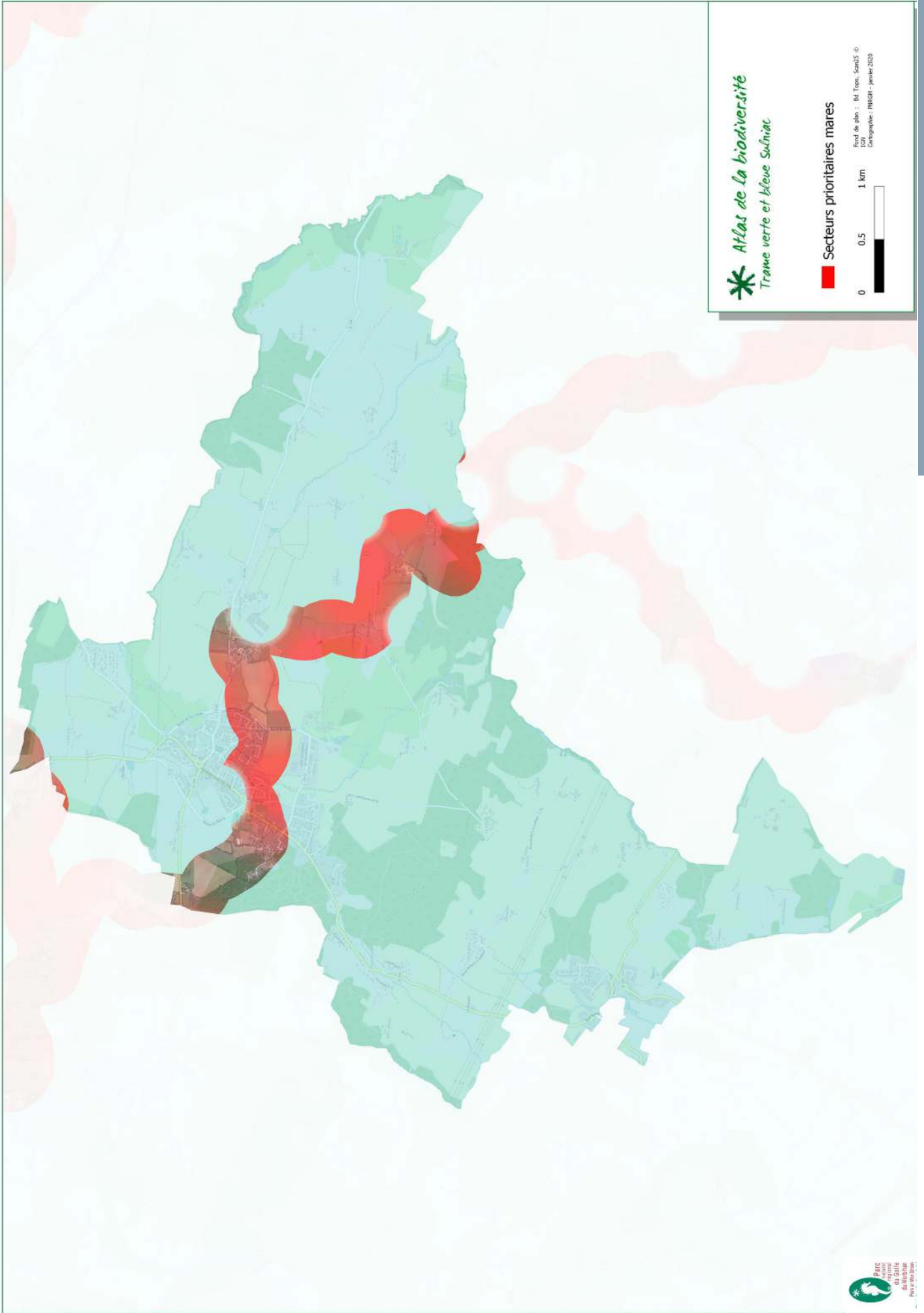
Carte des grands types de végétations sur Sulniac

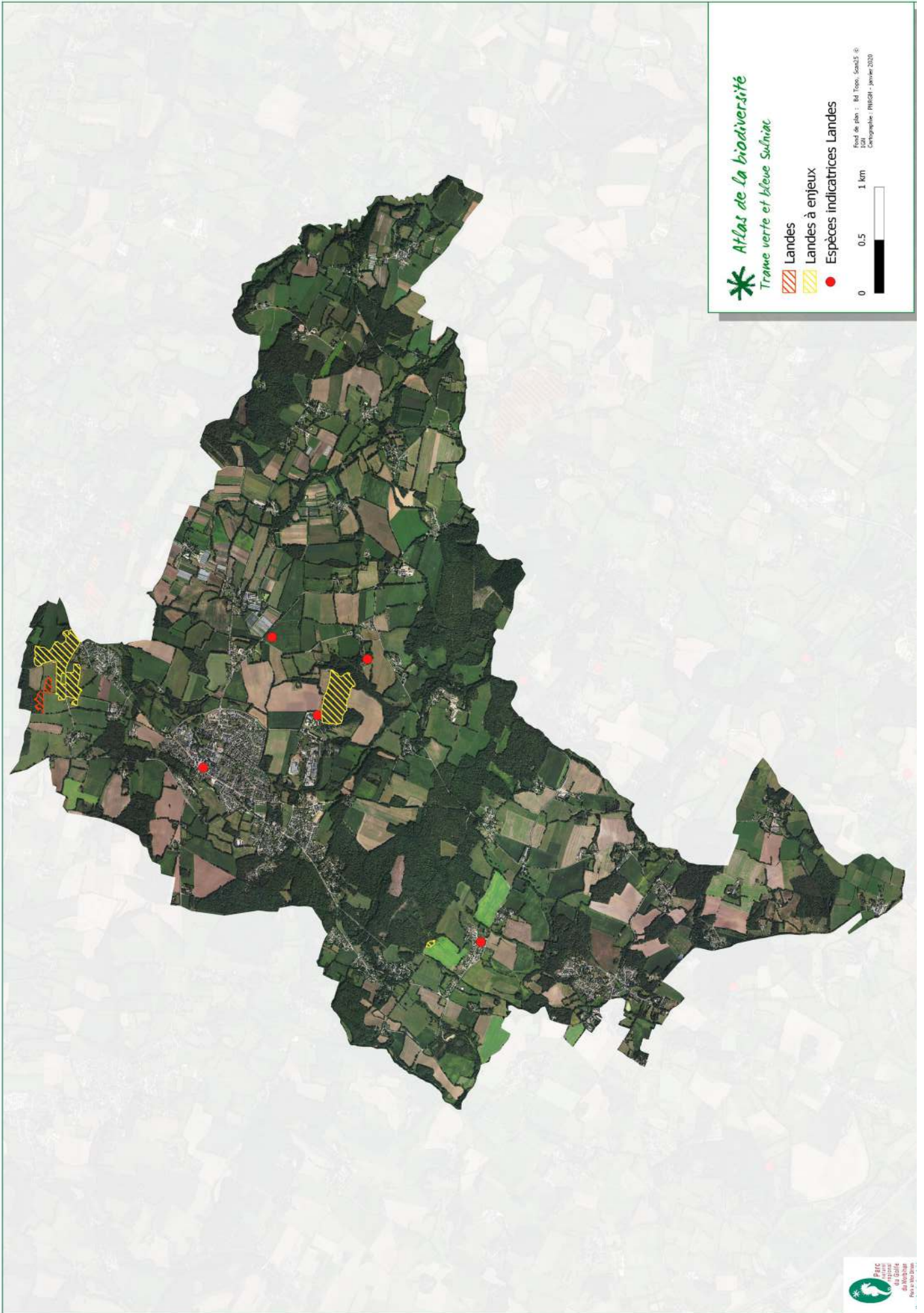
Milieux urbains





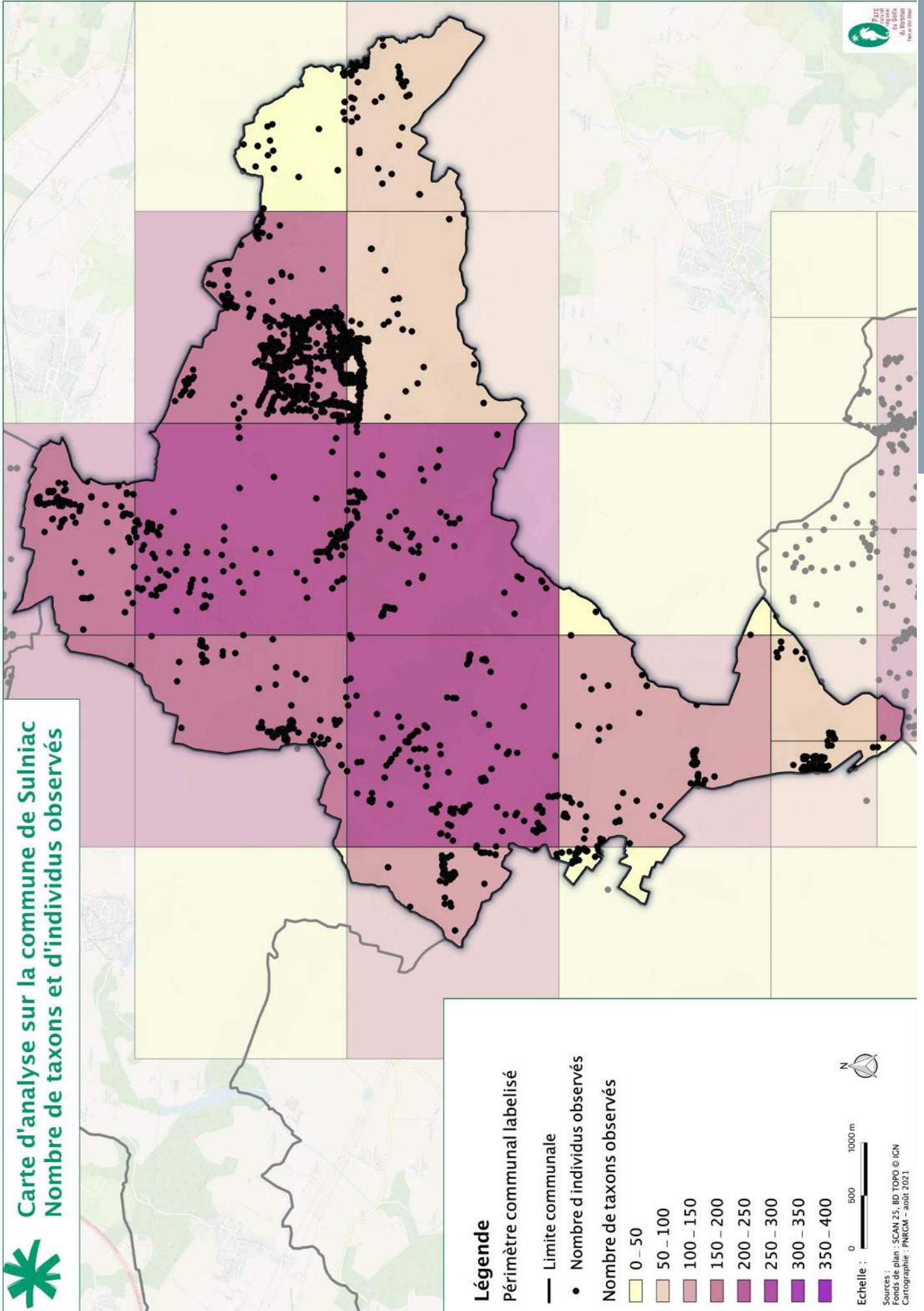








Carte d'analyse sur la commune de Sulniac Nombre de taxons et d'individus observés



Légende

— Périmètre communal labélisé

— Limite communale

• Nombre d'individus observés

Nombre de taxons observés

0 - 50

50 - 100

100 - 150

150 - 200

200 - 250

250 - 300

300 - 350

350 - 400

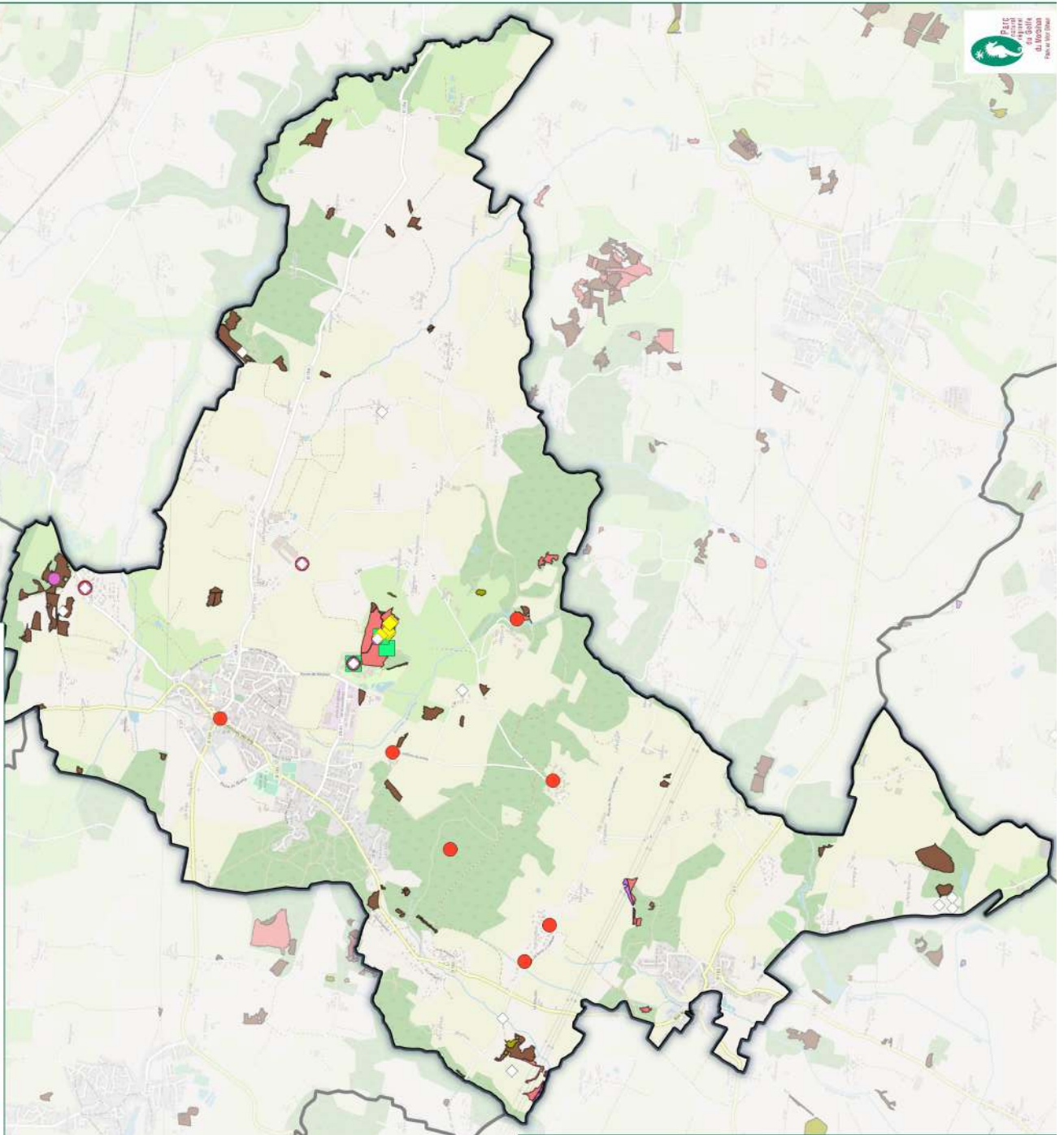
Echelle : 0 500 1000 m



Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRCM - août 2021



Carte d'analyse sur la commune de Sulniac Observations d'espèces inféodées aux landes et les fourrés



Légende

- Périmètre communal labélisé**
- Limite communale
 - ◇ Zone d'observation du Bruant jaune
 - Zone d'observation de l'Engoulevent
 - Zone d'observation de la Fauvette pitchou
 - Zone d'observation du Cephale
 - ◆ Zone d'observation du Strenobothre nain
- Grands types de végétations (du CBNB) :**
- Fourrés humides
 - Fourrés secs et mésophiles
 - Landes humides
 - Landes sèches et mésophiles



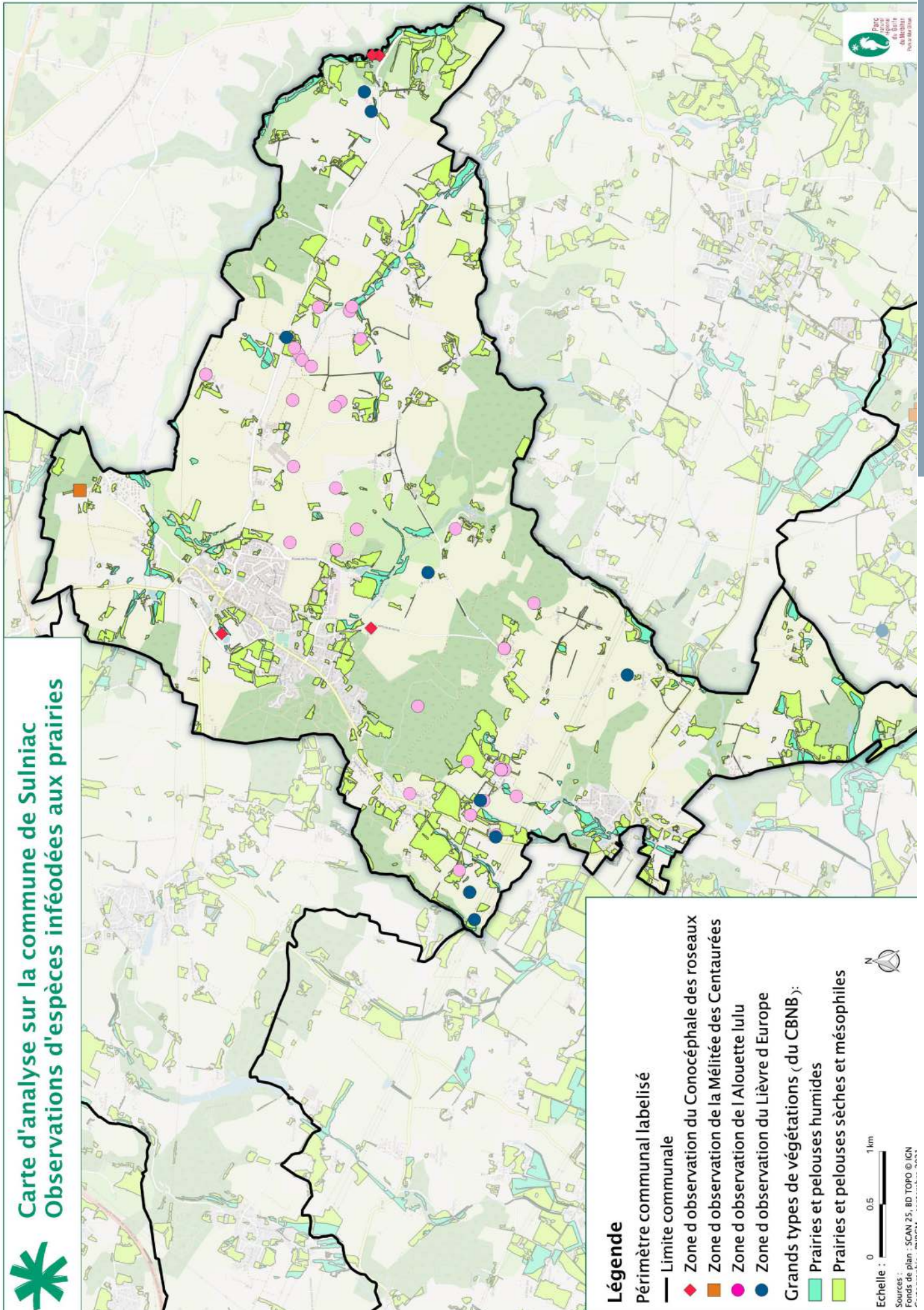
Echelle : 0 1 2 km

Sources :
Fond de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Mairie de Sulniac, Parc naturel régional du Golfe du Morbihan





Carte d'analyse sur la commune de Sulniac Observations d'espèces inféodées aux prairies



Légende

Périmètre communal labélisé

— Limite communale

◆ Zone d'observation du Conocéphale des roseaux

■ Zone d'observation de la Mélitée des Centaurées

● Zone d'observation de l'Alouette lulu

● Zone d'observation du Lièvre d'Europe

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Prairies et pelouses humides

■ Prairies et pelouses sèches et mésophiles



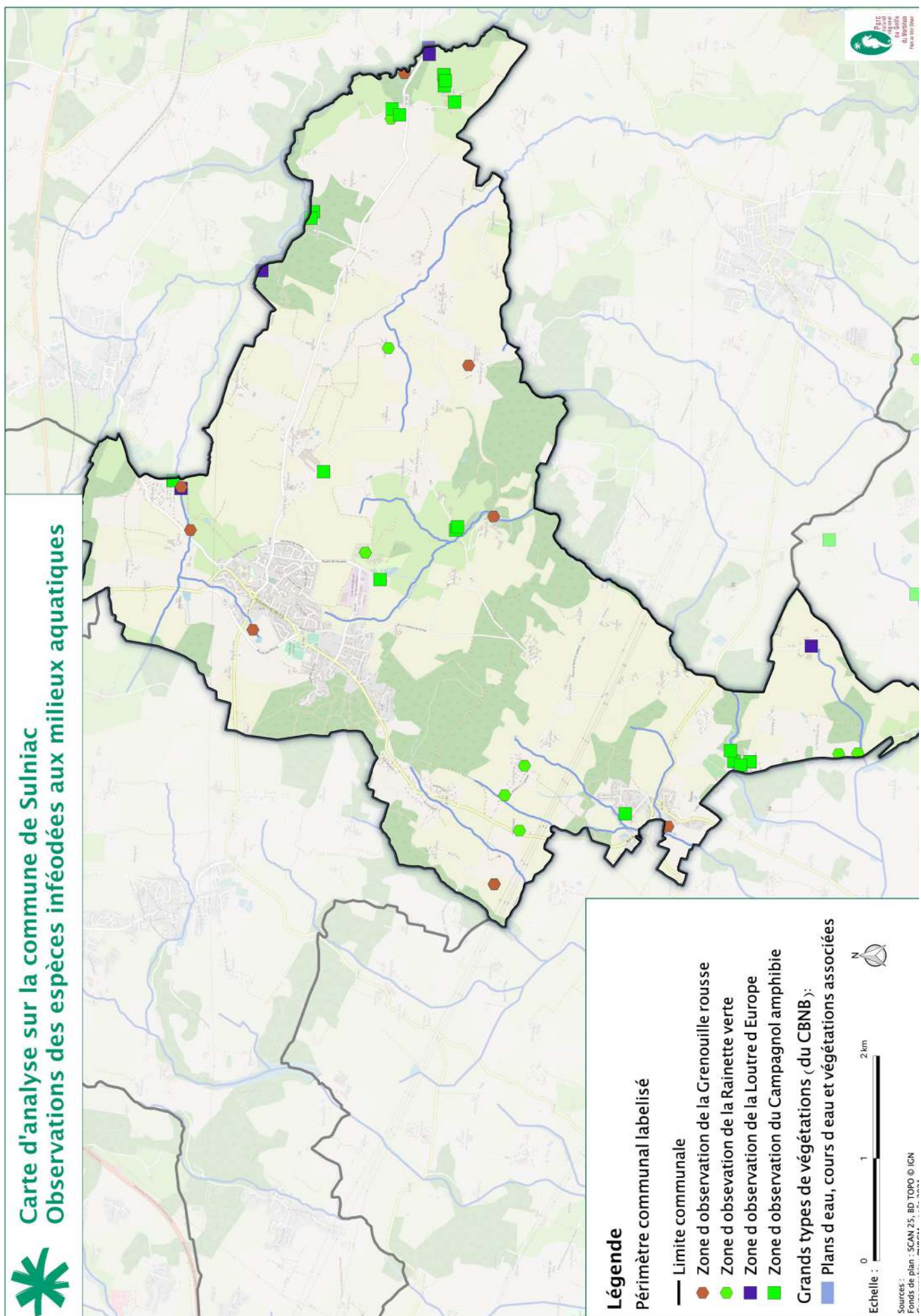
Echelle : 0 0.5 1km

Sources : plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN





Carte d'analyse sur la commune de Sulniac
Observations des espèces inféodées aux milieux aquatiques



Légende

- Périmètre communal labelisé
- Limite communale
- Zone d'observation de la Grenouille rousse
- Zone d'observation de la Rainette verte
- Zone d'observation de la Loutre d'Europe
- Zone d'observation du Campagnol amphibie

Grands types de végétations (du CBNB) :

- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées

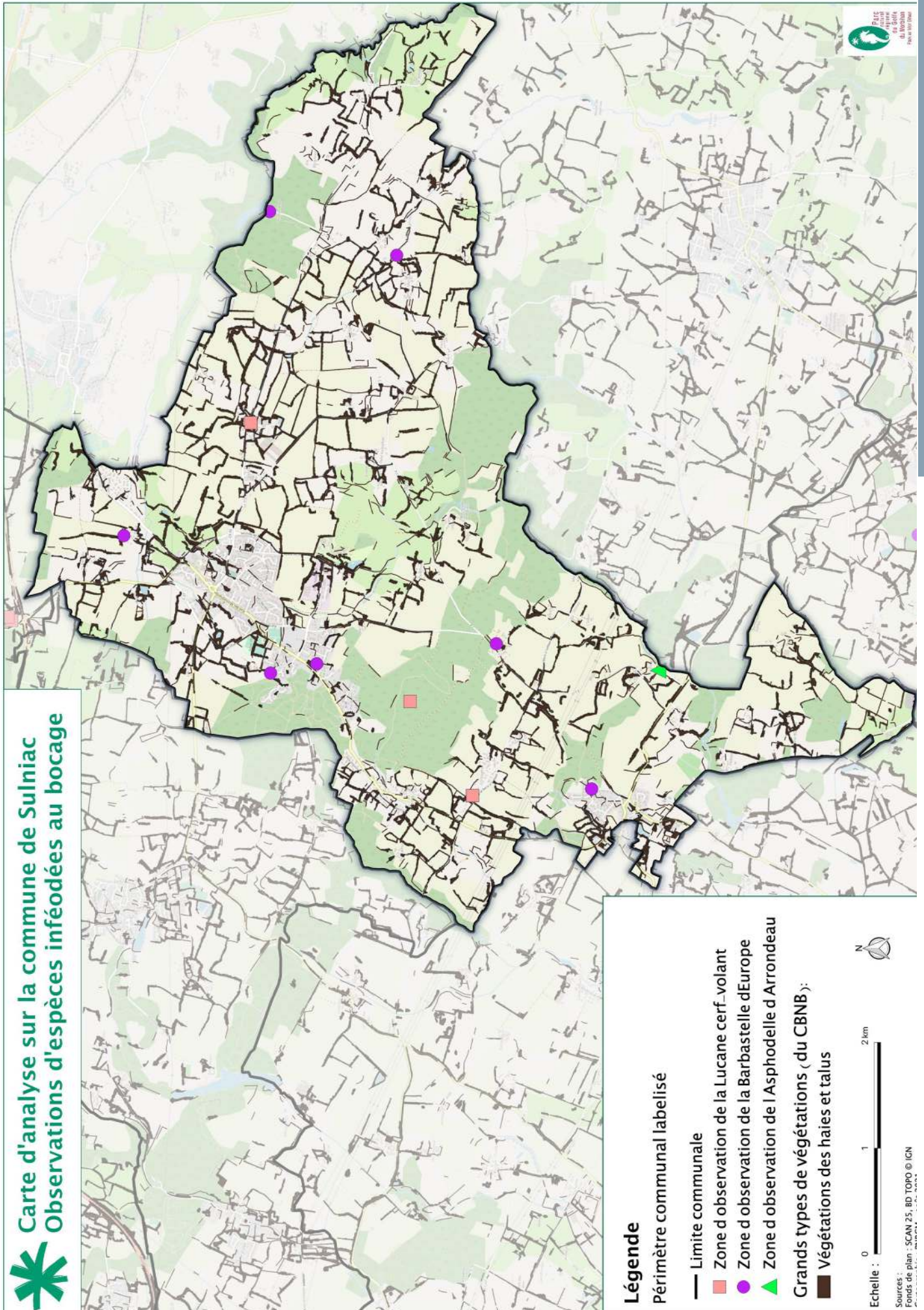
Echelle : 0 1 2 km

Source : IGN
 Fond de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN





Carte d'analyse sur la commune de Sulniac Observations d'espèces inféodées au bocage



Légende

Périmètre communal labellisé

— Limite communale

■ Zone d'observation de la Lucane cerf-volant

■ Zone d'observation de la Barbastelle d'Europe

▲ Zone d'observation de l'Asphodèle d'Arrondeau

Grands types de végétations (du CBNB) :

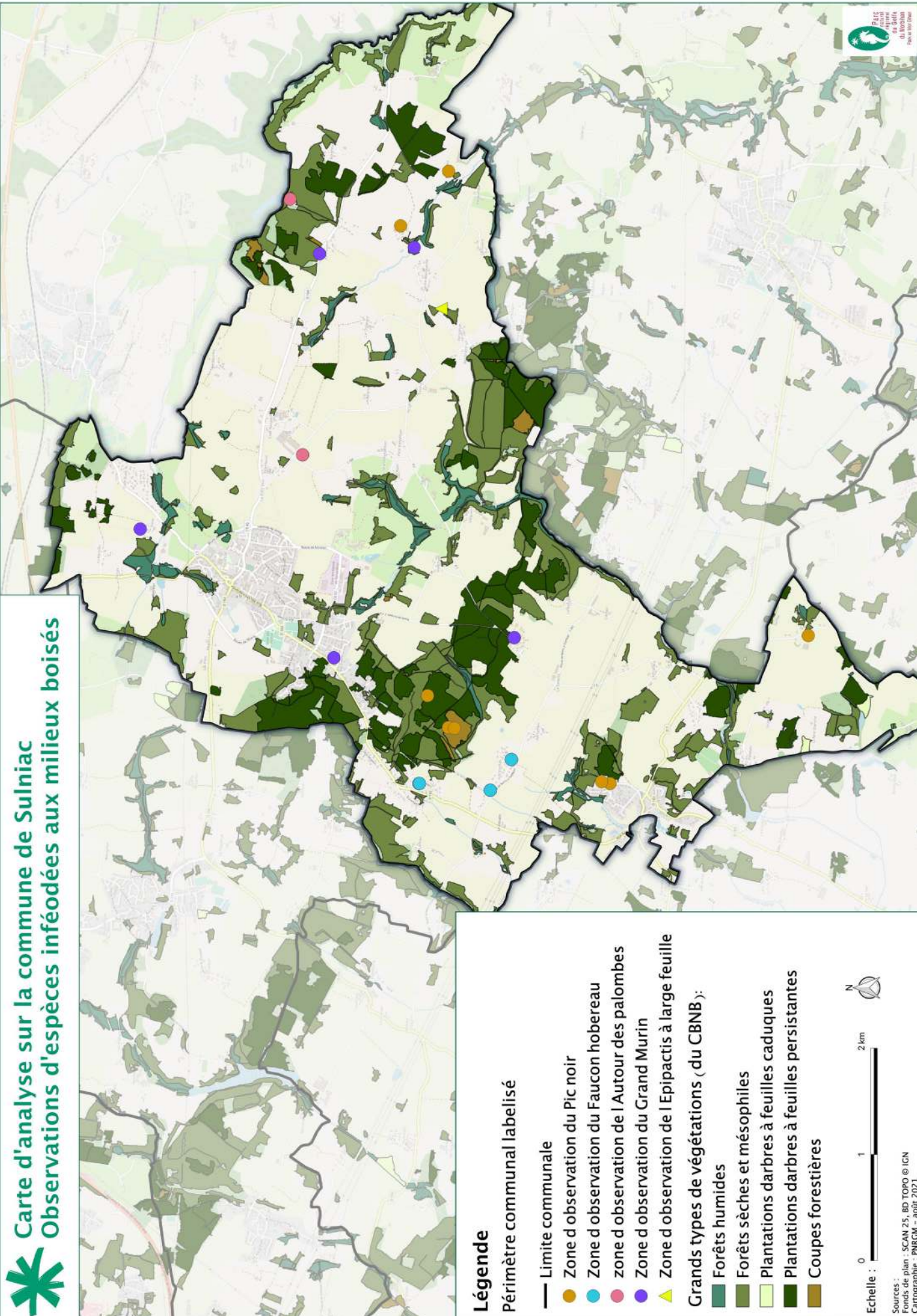
■ Végétations des haies et talus

Echelle : 0 1 2 km



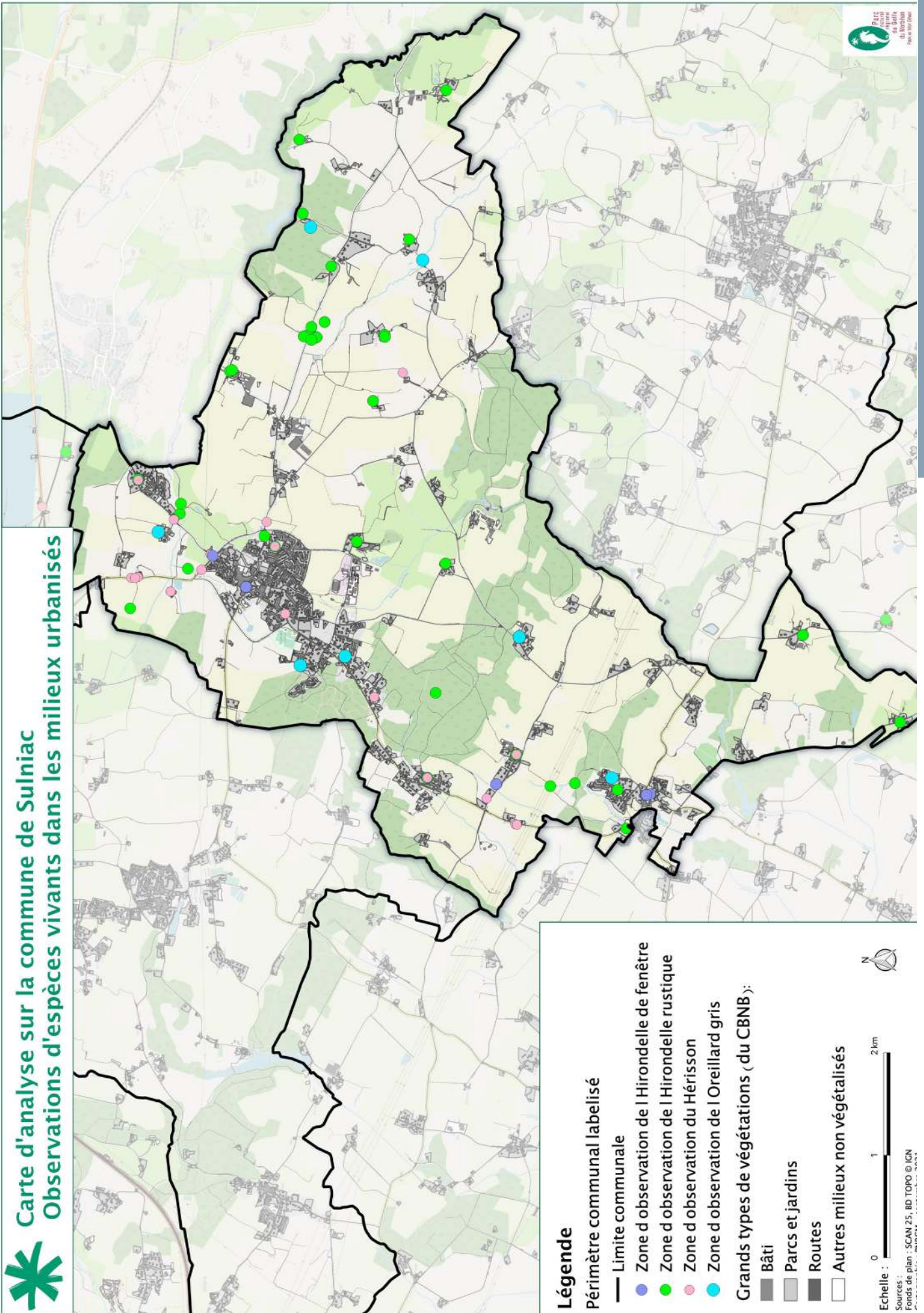
Sources :
Fond de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Mise à jour : 2021

Carte d'analyse sur la commune de Sulniac
Observations d'espèces inféodées aux milieux boisés



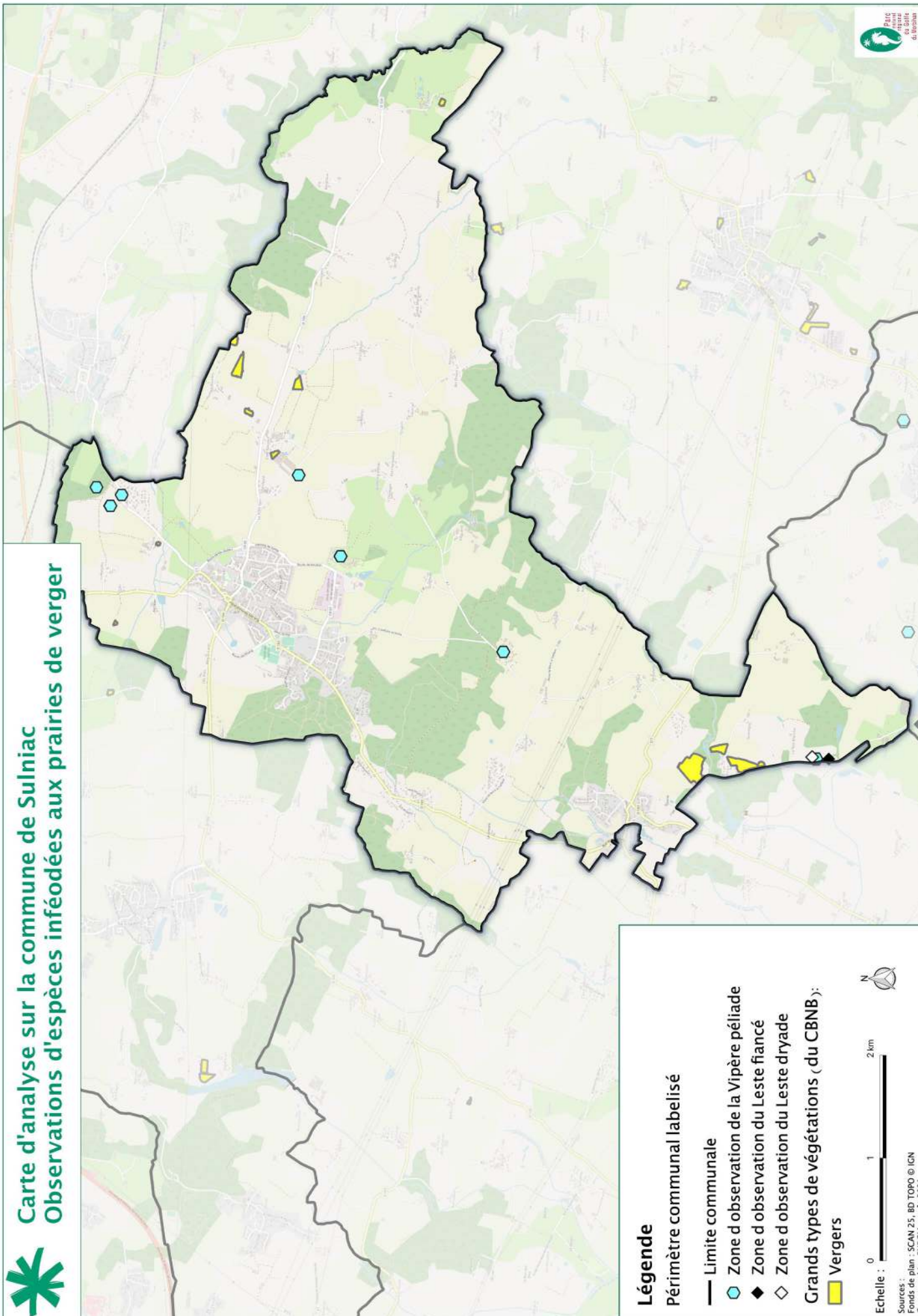


Carte d'analyse sur la commune de Sulniac Observations d'espèces vivants dans les milieux urbanisés



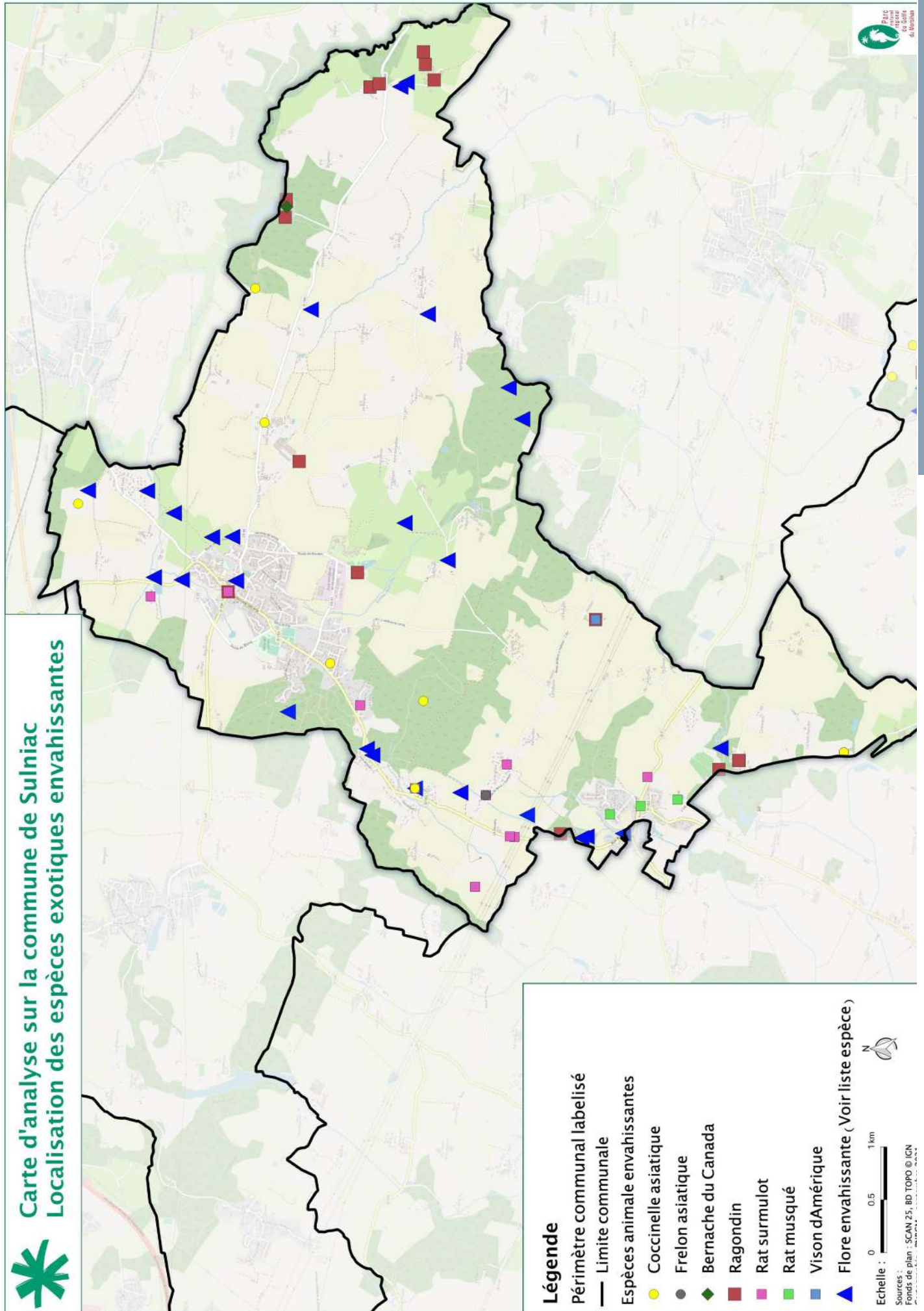
Carte d'analyse sur la commune de Sulniac

Observations d'espèces inféodées aux prairies de verger

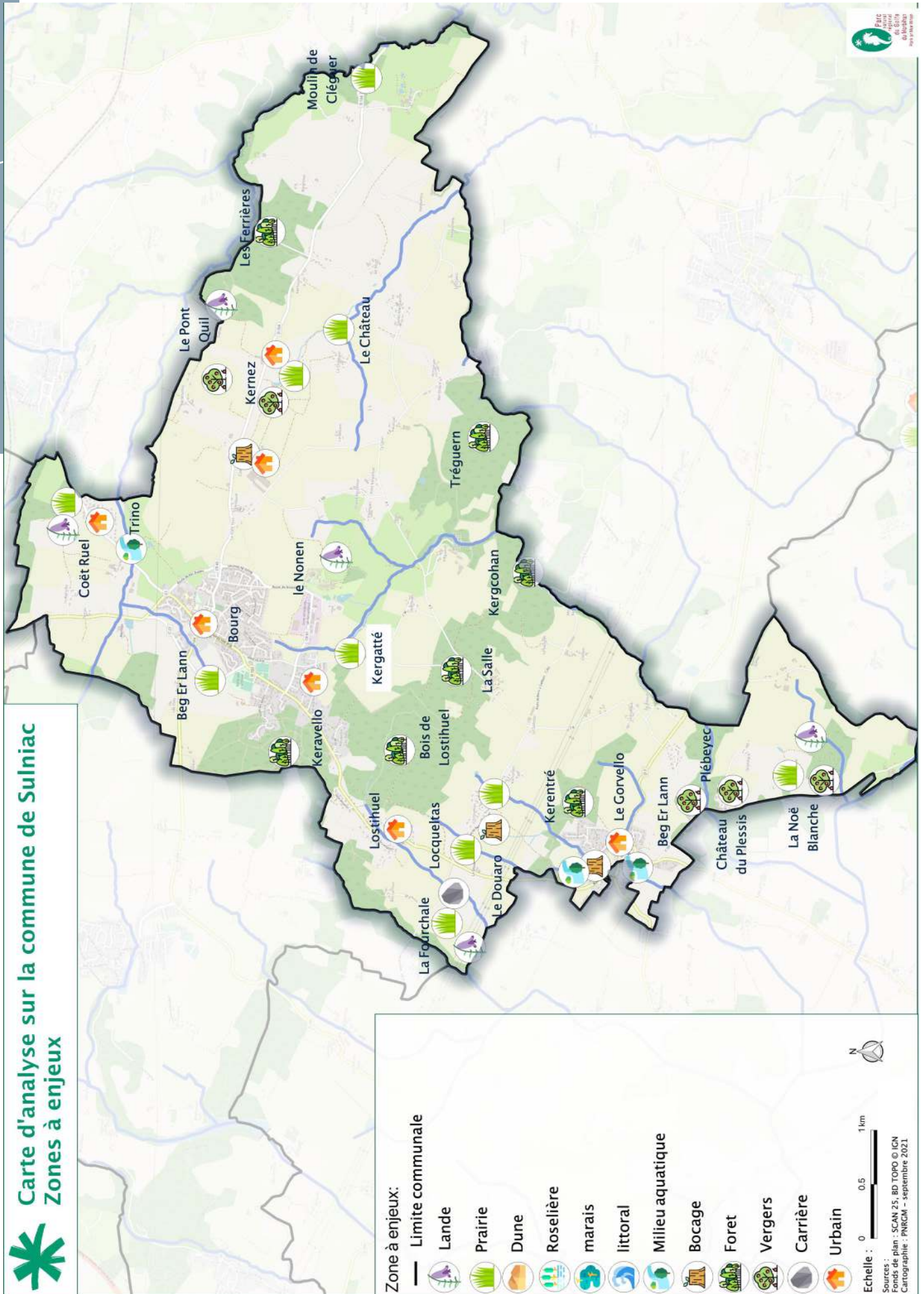




Carte d'analyse sur la commune de Sulniac Localisation des espèces exotiques envahissantes



Carte d'analyse sur la commune de Sulniac Zones à enjeux



FINANCEURS DU PROJET



AMBON



PARTENAIRE TECHNIQUES



Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel

Rédaction et relecture :

Mairie de Sulniac



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh